

EMPIRE SHOE REBUILDERS
CHAUSSURES TEINTES de n'importe quelle couleur s'assortissant à votre robe 50c

Nous allons chercher et nous livrons

Téléphone à MARQUETTE 9578

718 ouest, rue Ste-Catherine
1410 ouest, rue Ste-Catherine
1122 ouest, rue Ste-Catherine
380 ouest, rue Ste-Catherine

Le Canada

EXAMEN de la VUE!
CORRECTIONS MUSCULAIRES
Le spécialiste LORENZO FAVREAU, O.O.D.
Pierre CREVIER, B.A.O. - Lucien HEBERT, B.A.O.
Optométristes-Opticiens - Licenseurs - Machines et Optométristes - Chex -

TAIT-FAVREAU L.T.E.E.
L. FAVREAU, O.O.D., président
265 STE-CATHERINE EST - Tél. LA. 6703
Succursale: 6890 rue ST-HUBERT - Tél. CA. 9344

VOL XXXV — No 138

Temps probable: frais avec pluie (v. détails p. 3)

MONTREAL, MARDI 14 SEPTEMBRE 1937

Minimum, hier: 46 — Maximum, hier: 56

PRIX: DEUX SOUS

Syndicats catholiques et unions internationales sont unanimes à dénoncer le gouvernement Duplessis

"Que M. Duplessis se mêle de ses affaires," dit-on à Ottawa

Le Conseil des métiers et du travail d'Ottawa en congrès accuse le premier ministre de la province de Québec de combattre le droit que possèdent les ouvriers d'adhérer à l'union de leur choix

Pour les contrats collectifs

Ottawa, 14. (P.C.) — Le Conseil des métiers et du travail du Canada, qui tient actuellement à Ottawa son 53e congrès annuel, a adopté hier plusieurs résolutions importantes. Le Conseil demande certains amendements à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord; il se prononce de nouveau en faveur de la liberté d'organisation; il demande une réduction du taux de l'intérêt sur les prêts pour la construction de maisons; il préconise l'établissement par l'Etat d'un programme de construction d'habitations et il demande que soient éclaircies les lois relatives aux piquetages.

De plus, le Conseil en congrès a vigoureusement accusé le premier ministre du Québec et celui de l'Ontario de s'opposer au droit qu'ont les ouvriers de s'organiser et d'adhérer à l'union de leur choix.

Le Conseil demande que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord soit modifié de façon à permettre au gouvernement fédéral d'adopter une loi uniforme sur la liberté d'association des ouvriers.

M. Duplessis dénoncé

Une résolution du conseil de Québec et de Lévis de la Fédération des métiers et du travail, présentée à la suite de la déclaration du premier ministre du Québec, M. Maurice Duplessis, exprimant sa décision de ne pas autoriser l'atelier fermé dans la province a provoqué de violents commentaires.

La résolution affirme que le Conseil est "en faveur de la liberté d'organisation et des contrats collectifs entre employeurs et employés sur les salaires et les conditions de travail dans les différentes industries et dans le commerce".

Plusieurs délégués dirent que cette résolution n'allait pas assez loin. M. Arthur Martel, de l'union des charpentiers de Montréal, a déclaré qu'il était "ridicule de supposer que M. Duplessis puisse intervenir dans

(Suite page six)

Le gouvernement accordera l'octroi à l'Université

Le secrétaire provincial, l'honorable Albini Paquette, a fait approuver par le conseil des ministres un octroi substantiel à l'Université de Montréal. Cet octroi, bien qu'il n'atteigne pas la somme annoncée récemment dans des journaux de l'après-midi, permettra à l'Université de payer les salaires et les traitements des professeurs et des membres du personnel pour les mois de mars, avril et mai, et de payer des compléments de fournitures. L'octroi serait de \$200,000. D'autres, prétendent qu'il sera de \$350,000, ce qui est moins possible.

Le président Masaryk meurt à 87 ans



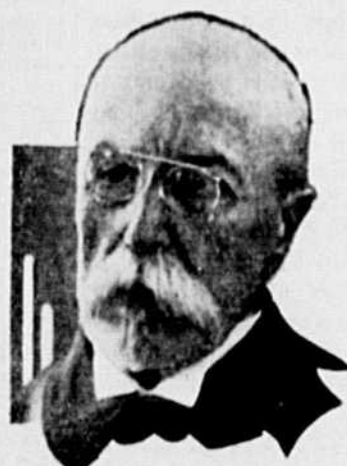
LA GUERRE D'ESPAGNE

La zone noire indique la partie de l'Espagne aux mains des troupes nationales depuis la chute de Santander.

C'est à ce grand homme que la Tchécoslovaquie doit son indépendance

Vie bien remplie

Prague, 14, mardi. (P.C.-Havas). — Le Dr Thomas Garrigue Masaryk, premier ministre de la Tchécoslovaquie, est mort ce matin chez lui d'une pneumonie. Cet homme d'Etat, justement célèbre, était âgé de 87 ans. Il était malade depuis onze jours. Li-



LE DR MASARYK

bérateur de sa nation, à laquelle il réussit à obtenir une large partie du territoire de l'ancien empire austro-hongrois, après la Grande-Guerre, il avait pris un mieux sensible dimanche et on le croyait hors de danger, lorsque son état empira subitement. Le président Edouard Benes, son successeur et son ami de toujours qui, toute sa vie, s'employa à libérer la Tchécoslovaquie, était au palais de

(Suite page six)

"L'attitude de Québec" aux intérêts du syndicalisme

M. Alfred Charpentier, est aussi d'avis qu'en repoussant d'avance l'atelier fermé, le gouvernement de Québec s'est immiscé dans un domaine qui ne le regarde pas. — Tentative d'imposer "une loi inférieure"

Autres "manoeuvres" de Québec

Jonquières, 13. (De l'envoyé spécial de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, M. Alfred Charpentier, a déclaré aujourd'hui devant les délégués, pendant la troisième séance du congrès annuel des Syndicats catholiques, que le caractère de la grève des filatures, qui dura quatre semaines dans toute la province et qui visait en plus de la reconnaissance de la Fédération nationale catholique celle du droit à un contrat collectif de travail, était une protestation "unanime suprême" de la C. T. C. C. contre la tentative du ministre du Travail Tremblay d'imposer à dix mille employés syndiqués l'application d'une loi inférieure, menaçant l'existence même de la fédération et par laquelle le gouvernement révélait son intention de laisser tomber dans l'oubli la loi relative aux conventions collectives.

L'attitude du gouvernement était si manifestement attentatoire aux intérêts supérieurs du Syndicalisme professionnel que toute la C. T. C. C. s'est élevée pour épouser la cause des ouvriers des filatures et, la sympathie croissante du public aidant, la victoire de la grève du textile fut assurée. "Soyons toutefois reconnaissants à Son Em. le cardinal Villeneuve, dit M. Charpentier, de son intervention qui amena la médiation du premier ministre dans ce grave différend." Tous les congressistes ont applaudi le rapport détaillé des travaux de leur

Genève aux prises avec des problèmes difficiles

Elle étudiera bientôt les protestations de Valence et de Nankin

Journée bien remplie

Genève, 13. (P.C.) — Les diplomates de la Société des Nations se préparent ce soir à étudier les appels que viennent de leur adresser la Chine et le gouvernement espagnol contre les agressions dont ils sont les victimes. Dans le milieu international de Genève, on s'inquiète déjà de pouvoir satisfaire la Chine, tout en satisfaisant pas trop le Japon. On croit qu'une intervention discrète de l'organisme international en Extrême-Orient aurait, à la fois, pour résultat de calmer le gouvernement de Nankin qui ne demande rien d'autre que le décret des sanctions contre son agresseur, et de ne pas irriter le Japon qui prendrait très mal cette mesure, dont d'ailleurs on sait trop ce qu'elle donnera, depuis la conquête de l'Ethiopie par l'Italie.

Pour ce qui est de la situation, faite par le conflit espagnol aux puissances occidentales, on a tenté de la régler, en partie, par la conférence de Nyon, et déjà soixante destroyers anglais et français sont prêts à faire la police de la Méditerranée pour la débarrasser des sous-marins pirates qui la hantent. De plus, la Société a rejeté la demande que lui avait faite Franco de ne pas permettre au représentant de Valence de siéger, au nom de l'Espagne, à ses assemblées.

Demande de Franco rejetée

Le comité des lettres de créance de la Société des Nations a laissé de côté une lettre de Franco, dans laquelle ce dernier assurait que son gouvernement était le seul représentant du peuple espagnol, pour accepter les lettres de créance de la délégation loyaliste. Cette décision qu'approuva plus tard l'assemblée de la So-

(Suite page six)

Hitler interviendra où le communisme voudra s'implanter

"L'Allemagne ne tolérera pas que Franco soit vaincu"

MENACES VOILEES

Nuremberg, 13. (P.C.) — Le chancelier Hitler a clôturé ce soir le congrès du parti nazi, à Nuremberg, en déclarant que l'Allemagne entendait intervenir partout où le communisme chercherait à s'implanter en Europe. Il ajouta que le Troisième Reich appuyait de toutes ses forces les insurgés espagnols et qu'il ne pouvait rester indifférent sur le sort de cette guerre. "Nous avons intérêt maintenant, précisa-t-il, à ce que Franco remporte la victoire".

Parlant devant plus de seize mille Allemands et de nombreux étrangers, le Führer admit que son pays entretenait d'excellentes relations commerciales du général Franco et qu'il ne tolérerait pas qu'on lui fasse perdre ses droits en Espagne.

"L'Allemagne a agi dans le conflit espagnol selon ses convictions, tout comme la Grande-Bretagne. Nous nous refusons donc à recevoir des instructions à ce sujet d'hommes d'Etat qui ne connaissent pas le bolchévisme comme nous le connaissons. Nous ne pouvons pas souffrir que le communisme s'installe dans des pays, où il pourra ensuite nuire, à l'étranger. Une Espagne communiste, ce serait une catastrophe économique."

(Suite page six)

La protestation de Londres serait rejetée par le Japon

Une enquête a démontré, dit-on, que ce ne sont pas des aviateurs japonais qui se sont attaqués à sir Hugh Knatchbull-Hugessen. — La presse s'attaque avec violence à la Grande-Bretagne

Tokio va-t-il signer un pacte avec Rome?

Tokio, 14, mardi. (P.C.-Havas) — Il est de plus en plus rumeur, dans la capitale japonaise, que Tokyo est déterminé à rejeter définitivement la protestation que la Grande-Bretagne lui a adressée à propos de l'incident Hugessen. En plus de ces bruits, le journal nationaliste "Kokumin Shimbun" s'attaque avec violence ce matin à la politique traditionnellelement pro-anglaise du Japon. Feuille des groupes militaires extrémistes, le "Kokumin Shimbun" accuse les diplomates de Tokyo de n'avoir jamais cessé d'aduler la Grande-Bretagne. Il recommande en plus que l'on débarrasse la Chine non seulement des influences communistes mais aussi des influences anglaises qu'il dit être anti-japonaises. "Pour ce faire, ajoutait-il, nous n'avons qu'à donner un sens plus large au blocus que notre flotte fait subir à la côte chinoise. Au lieu de se contenter d'empêcher

les seuls navires chinois d'atteindre les ports de Chine, elle devrait arrêter en mer tous les navires étrangers". Elle reproche enfin au prince Saionji, au ministre des Affaires étrangères, Koki Hirota, et à plusieurs conseillers de l'empereur Hirohito de mettre de l'avant une politique pro-anglaise qui aurait pour but de rapprocher Londres de Tokyo.

Entretiens, l'enquête que les Japonais ont instruite à Shanghai sur le fait que Sir Knatchbull-Hugessen, ambassadeur de la Grande-Bretagne en Chine, a été blessé par des avions, le 25 août dernier, en se rendant de Nankin à Shanghai, a démontré que les coupables de cette

(Suite page six)

L'Ontario aura l'assurance-chômage

Peterborough, 13. (P.C.) — L'honorable Mitchell Hepburn a déclaré ce soir, dans un discours électoral, que s'il reprenait le pouvoir à l'élection du 6 octobre, il verrait à établir, dès la prochaine session de l'Assemblée législative, l'assurance-chômage dans toute la province d'Ontario.

Les Canadiens français jouent un rôle très actif dans le développement des Etats-Unis

Boston, 13. (P.C.) — On compte plus d'un million de Canadiens français dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. En moins d'un siècle, ils y ont fondé et organisé trois cents paroisses importantes, deux cent cinquante écoles, six collèges, de nombreuses académies, des hôpitaux, des orphelins, des hospices. Ils y publient enfin cinq quotidiens et seize hebdomadaires. Tous ces faits ont été rappelés ici aujourd'hui par M. Henri T. Ledoux, président de l'Union nationale de la Saint-Jean-Baptiste à l'occasion d'une manifestation de cet organisme qui avait réuni plus de 25,000 personnes.

Rome ne pourra pas modifier les mesures acceptées à Nyon

Don du gouvernement
Québec, 13. (P.C.) — M. l'abbé Côté, curé de Québec-Ouest, a annoncé hier soir que le gouvernement avait fait un don de \$15,000 à la municipalité pour finir la construction d'un collège. M. l'abbé Côté exprime l'espoir que l'institution sera prête au cours du mois prochain.

La Grande-Bretagne et la France s'y opposeront de toutes leurs forces

Mécontentement
Londres, 13. (P.C.-Havas) — Tout ce que l'Italie fera pour modifier le plan, accepté samedi à Nyon par neuf puissances du bassin de la Méditerranée, est voué d'avance à un échec certain. La Grande-Bretagne ne souffrira pas, en effet, que Rome vienne à nouveau mêler les cartes. C'est ce que l'agence Havas a appris ce soir de sources autorisées. Tout en conservant l'espoir que le gouvernement fasciste consentira à participer à la patrouille internationale, le secrétaire des Affaires étrangères de même que l'Amirauté s'occupent activement de mettre à exécution le projet adopté, qui sera bientôt en vigueur quel qu'en dise ou quoi qu'en pense l'Italie.

(Suite page trois)

Retraite stratégique des armées de Nankin sur le front de Shanghai

Elles attendent maintenant l'ennemi avec confiance

DESTROYER JAPONAIS COULE

Shanghai, mardi, 14. (P.C.) — Les armées chinoises, massées depuis des semaines sur le front de Shanghai, ont installé aujourd'hui pour attendre l'ennemi une ligne de défense qu'on leur avait préparée longtemps à l'avance. Elles ont permis, ce faisant, aux Japonais de lancer enfin la grande offensive qu'ils devaient lancer depuis des semaines. Ce mouvement n'a rien d'une défaite. Il était prévu et personne n'ignorait à Shanghai qu'il devait être ordonné, personne pas même le haut commandement de l'armée ennemie. Dans leur retraite voulue, comme dans la longue et vigoureuse résistance qu'ils ont d'abord opposée aux soldats japonais, à leurs unités mécanisées, à leur flotte de guerre, à leurs avions, les Chinois ont encore une fois fait mentir le proverbe japonais qui veut que les Chinois fuient toujours devant l'ennemi. Les troupes de Tokio et son artillerie ont, en effet essayé de transformer en une fuite désordonnée le recul des soldats de Nankin. Mais ces derniers ont agi, comme ils l'ont voulu, n'abandonnant leurs positions que une après l'autre, dans un ordre qui a

(Suite page six)

L'épidémie de paralysie infantile tend à diminuer

On rapporte moins de nouveaux cas en Ontario, centre de l'épidémie

Trois morts

Trois morts survenues hier dans des régions fort éloignées les unes des autres portent à 68 le nombre des victimes de l'épidémie de paralysie infantile qui, depuis le mois de juin dernier, s'est propagée dans tout le Canada.

La province d'Ontario, le principal centre de l'épidémie, rapporte moins de nouveaux cas; on voit là un indice du relâchement de la maladie. Des 1,600 cas de paralysie dans tout le Canada depuis le mois de juin, l'Ontario en a soigné environ 1,300. Toronto et London ont été les villes les plus affectées par l'épidémie.

Les morts que l'on a rapportés hier sont survenues à Winnipeg, à Prince Albert et à Toronto. Le nombre des victimes de Toronto s'élève maintenant à 26 et l'Ontario compte 47 morts.

On a rapporté onze nouveaux cas de paralysie hier à Toronto qui compte maintenant 479 malades. Le Dr Gordon Jackson, du bureau municipal d'hygiène, révèle dans son rapport hebdomadaire qu'il y a eu 31

(Suite page trois)

DES JOURNALISTES FONT LA GREVE A NEW-YORK

New-York, 13. (P.A.) — Une grève a été ordonnée ce soir par l'une des unités de l'American Newspaper Guild au Brooklyn Daily Eagle, journal d'après-midi. Cette décision affecterait plus de trois cents personnes dont cent quatre-vingts au moins font partie de la rédaction du journal.

Des piqueteurs se sont installés cet après-midi devant l'édifice du journal. A la suite d'une discussion avec la police, trois officiers de la Guild et sept grévistes ont été coffrés, sur l'accusation d'avoir troublé la paix. Ils ont été relâchés après avoir fourni une caution de \$10.

GREEN PRIS A PARTIE PAR LES JOURNALISTES

New-York, 13. (P.A.) — Jonathan Eddy, vice-président de l'American Newspaper Guild, a déclaré aujourd'hui que la décision que venait de prendre William Green, président de la Fédération américaine du Travail, de faire ouvertement la guerre à l'association des journalistes, démontrait encore une fois que Green n'avait pas de plus grand désir que celui de faire disparaître cette union ouvrière.

(Suite page six)



La fanfare des Boy Scouts Vickers a été reçue hier soir, à six heures, à l'hôtel de ville, par le maire de Montréal, M. Raynault. Cette fanfare a remporté le 1er prix au concours tenu ces jours derniers à l'exposition de Toronto. Cette photo a été prise dans la salle de l'hôtel de ville, où la réception eut lieu. Le maire félicite les jeunes musiciens et les encourage à continuer dans la voie du succès. (Photo CANADA)

Le Canada

Journal du matin

Membre de la Presse Canadienne

Membre de l'Association des Journalistes du Canada

Canada est imprimé par la Compagnie de Publication du Canada, Limited, au numéro 22, rue Saint-Jacques, à Montréal.

Rédacteur en chef :

Eugène Letellier de Saint-Jual

MARDI, 14 SEPTEMBRE 1937

La Méditerranée en armes

Finis les temps des *Bucoliques*, le temps où les idéalistes croient à la possibilité d'établir une paix éternelle dans tout le bassin de la Méditerranée. Fini l'ère des âmes sentimentales, des bouillants Clemenceau et des Briand spontanés. Malgré lui, malgré le voile que l'adversaire veut maintenir encore devant ses yeux, le Français voit clair, juge et détermine les modalités d'une politique plus pratique.

A la suite des négociations de la Conférence de Nyon entre neuf puissances européennes, c'est-à-dire la Grande-Bretagne, la France, la Russie, la Grèce, l'Égypte, la Roumanie, la Bulgarie, la Yougoslavie et la Turquie (toutes les nations ayant directement accès au bassin de la Méditerranée, sauf l'Italie et l'Albanie), on a décidé certains modes d'action et réitéré certains principes.

Le communiqué de la Conférence de Nyon précise d'abord qu'il ne faut pas reconnaître aux partis politiques qui se font la guerre en Espagne les droits de belligérance. En second lieu on s'accorde sur la nécessité de combattre et de couler si possible tout sous-marin qui attaque un navire marchand à l'encontre de la loi internationale universellement acceptée lors de la Conférence navale de Londres en 1930, pourvu que ce navire n'appartienne ni au gouvernement de Madrid, ni au gouvernement de Franco.

La France et l'Angleterre sont autorisées à maintenir conjointement en haute mer (toujours en Méditerranée) une flotte de soixante destroyers qui aura mission de protéger la marine marchande contre les attaques des sous-marins (qu'ils soient fascistes ou communistes), sauf dans l'Adriatique et la Mer tyrrhénienne où l'Italie, si elle le veut bien, pourra arranger les choses à sa fantaisie.

Ce sera la paix ou la guerre. L'une ou l'autre puisque l'Italie et l'Allemagne n'ont pas voulu prendre part à la Conférence de Nyon. Et c'est là justement que l'on peut accuser la Russie d'avoir saboté les travaux pacifiques de la France et de la Grande-Bretagne.

Le problème se pose ainsi : lorsque les Soviets ont adressé leur espèce d'ultimatum à l'Italie, ils savaient fort bien que les diplomates anglais et français préparaient la Conférence de Nyon et désiraient sincèrement s'entendre avec les diplomates italiens et allemands pour déterminer un *modus vivendi* que les États fascistes auraient été obligés de respecter, du moins d'une manière officielle. Or le gouvernement soviétique a agi comme s'il voulait que toute entente soit impossible entre l'Italie et les États démocratiques de l'Europe. La Grande-Bretagne manœuvrait de façon à éliminer la Russie de la Conférence de Nyon. Les Russes ont répondu en adressant à Rome un message fort impertinent et même d'une telle insolence que le gouvernement italien avait l'excuse voulue pour ne point en envoyer de représentant. "Il nous est impossible de nous asseoir à la même table que ces gens-là", aurait déclaré un personnage du ministère des Affaires étrangères de l'Italie.

Ceux qui ont suivi d'assez près la politique extérieure de l'Italie et de l'Allemagne au cours des dix derniers mois savent pertinemment que ces pays ont joyeusement accepté le premier prétexte de ne point participer à la Conférence de Nyon. Le monde entier connaît la part qu'ils ont prise contre la Russie en territoire espagnol, de sorte que la victoire du gouvernement de Madrid serait universellement interprétée comme une défaite fascisto-nazie. Les Allemands et les Italiens n'avaient donc aucun intérêt à discuter avec les Français et les Anglais des moyens de limiter leur champ d'action en Méditerranée. Sachant cela, les Russes se sont empressés de leur fournir l'excuse nécessaire en adressant à l'Italie, au moment même où allaient s'ouvrir les pourparlers, l'ultimatum que l'on sait.

Nous voulons espérer que la présence de la flotte anglo-française en Méditerranée suffira à faire disparaître les actes de piraterie, mais personne n'oserait l'affirmer. Le *Times* de New-York dit que l'Allemagne et l'Italie d'une part et la Russie d'autre part sont actuellement en état de guerre. Le conflit se limite encore à l'Espagne et au bassin de la Méditerranée. On a lieu de craindre que surgisse de là l'étincelle qui mettra l'Europe et le monde en feu.

Pour les pauvres

Ça s'est passé dans un village du Seine-et-Oise, où l'un de nos amis, assis au bord de l'eau, s'était mis à pêcher.

Le garde vint lui dresser une contravention. — Mon brave, lui dit notre ami, si j'avais su que la pêche était interdite ici, croyez que je n'y serais pas venu. Mais il me semble que vous devriez mettre un écriteau.

— Monsieur, fit le garde, si on mettait un écriteau, y aurait plus de contravention possible ; et la commune est déjà pas trop riche !

Puisqu'il s'agit d'argent...

Parmi les sources de revenu où s'alimente, à Montréal, le Trésor provincial, il en est une dont M. Fisher a pudiquement préféré ne pas parler, mais qu'il n'a pas, pour cela, dédaignée depuis dix mois : c'est l'exploitation déguisée de la prostitution. Les revenus de l'administration de la Justice accusent, dans le dernier état financier de la province, une augmentation de \$6,894 en dix mois, on sait bien que cet argent ne provient pas de la répression du crime à Saint-Malachie ou à Saint-Valère de Bulstrode ! Non, cette appréciation des recettes de la Justice est attribuable à la police provinciale, qui a su mettre en coupe réglée les quelques *rackets* dont s'honore la Métropole. Comme quoi toute vache à lait, même contaminée, est bonne à traire.

Nous n'avons jamais pensé que M. Duplessis, grand redresseur des torts de l'ancien régime, décréterait à Montréal la réglementation de la prostitution et de fait il s'est interdit une mesure aussi "subversive", mais il s'est arrangé pour obtenir le même résultat par des voies détournées. La sorte de répression du vice que pratique la police provinciale n'est pas autre chose, actuellement, que l'exploitation bien organisée d'un mal qu'il est apparemment plus profitable de tolérer que de guérir.

Or, la prostitution étant illégale, de même que le jeu, nous prétendons que la répression de l'un et de l'autre relève de la police municipale, là où celle-ci est suffisamment bien constituée, comme c'est le cas à Montréal. L'ingérence de la Province dans ce domaine fait un nouvel accroissement à l'autonomie de la Ville et prive la municipalité d'un revenu qui lui appartient en propre, si l'on peut dire. Il n'a jamais été démontré que la police de Montréal soit incapable d'empêcher la propagation du vice au-delà des limites jugées normales pour une agglomération cosmopolite comme la nôtre. Il n'a pas été démontré non plus qu'elle ait manqué à son devoir dans le passé.

C'est M. Duplessis qui disait le 12 août 1936, au Stade :

La police municipale aura son autonomie. La police provinciale du régime a été un agent de corruption, de vol, d'intimidation. Je vous dis que dans une ville comme Montréal et dans les autres villes organisées, la police provinciale n'aura pas le droit de se substituer à la police municipale organisée. Ne trouvez-vous pas odieux que dans une ville comme Montréal, où vous avez une police expérimentée, parfaitement entraînée, qui a risqué sa vie, on vienne en toutes occasions et en toutes circonstances y substituer la police provinciale ? Je vous dis que la police municipale va prendre et gardera la place qui lui appartient et qu'elle va garder son autonomie.

On voit que le procureur général d'aujourd'hui ne mâchait pas à la police de Montréal les certificats de compétence et les promesses d'autonomie. Et cependant, sitôt le nouveau gouvernement en selle, on a vu la nouvelle police provinciale, sous la direction de celui qui devait en être pendant un an le chef provisoire, supplanter complètement la police de Montréal dans la répression du jeu et de la prostitution. Cette usurpation se poursuit encore, au nez de la police mondaine de la Ville, qui se croise les bras. Cette pratique comporte de graves inconvénients. Quand la police municipale vide une maison de passe, les prostituées sont amenées au dépôt et forcées de subir l'examen médical. Trouvées contaminées, elles sont gardées à vue et soumises au traitement qui s'impose. On ne les relâche qu'une fois guéries. C'est là une mesure d'hygiène municipale dont on voit les avantages. Cette précaution est ignorée dans les cas d'arrestations faites par la police provinciale. Les femmes trouvées dans une "maison de désordre" par ceux que le milieu appelle "les provinciaux", ne sont point contraintes à l'examen médical. Condamnées à l'amende (qu'elles paient rubis sur l'ongle — ce qui ne veut plus rien dire depuis que la mode fait tous les ongles rubis) elles sont relâchées, libres de continuer à faire des clients pour les dispensaires. Le zèle du procureur général s'arrête à la perception de l'argent du vice qui, comme on le sait, n'a pas d'odeur.

La Ville de Montréal a un corps de police suffisamment bien organisé pour que le Procureur général lui laisse la tâche de réprimer le vice et le jeu dans les limites de la municipalité. Le zèle de la police provinciale s'inspire trop visiblement du désir de grossir les revenus de l'administration de la justice pour que Montréal ne réclame pas ce que M. Duplessis lui a promis : son autonomie et — puisqu'il s'agit d'argent et non pas de vertu — les revenus auxquels elle a droit et dont elle a besoin.

Choses du temps

Bilinguisme et culture

C'est un point sur lequel insistent volontiers les amis de la langue française en Ontario. Ne cherchons pas à les en blâmer. Le procédé est plus habile que celui de ces hommes à principes, surtout anxieux d'exposer leurs points de vue même s'ils savent n'obtenir rien d'autre que le triomphe de leurs adversaires.

Nous reconnaissons volontiers entre nous que la langue française a partout au Canada des droits égaux à ceux de la langue anglaise. Ainsi le veut l'esprit de la Constitution. Mais est-ce bien ce qu'il faut dire aux unilingues nourris de préjugés, alors que l'affirmation de ces droits n'est pas nécessaire ? Tout dernièrement, un Ontarien reprochait à un

ministre du gouvernement M. Hepburn "d'être un instrument du bilinguisme" et de s'appliquer à "épandre le bilinguisme." A quoi le *Star* de Toronto, quotidien qui donne le ton du véritable libéralisme chez les Canadiens de langue anglaise, répondait excellemment :

"Pourquoi donc le bilinguisme ne devrait-il pas être répandu ? On ne s'est certainement pas objecté à sa propagation en Angleterre, où tant de gens cultivés parlent le français. Et il ne devrait pas non plus y avoir d'objection à ce qu'il se parle dans l'Ontario."

Après cela, les Canadiens français n'ont plus qu'à prouver par leur façon de parler et d'écrire que le français est une langue de haute culture intellectuelle. Nous avons, en ce domaine, d'immenses travaux à réaliser. En avons-nous conscience ?

Le palmarès des grands

Ces discours de distribution de prix, pleins de culture et d'aimable philosophie pour la plupart, ont, cette année encore, fait remonter en nous des parfums d'adolescence. Visions fugitives d'étrange, de professeurs en robe, de familles croustillantes de fierté, souvenirs de fronts ceints de lauriers qui se parent avec le recul du temps d'une auréole de bonheur ! Nous sommes si facilement lycéens.

Que sont-ils devenus aujourd'hui tous ces condisciples qui nous ont accompagné jusqu'au seuil de la vie ? Tant de trimestres passés côte à côte, dans l'émulation des intelligences et le frottement des caractères, et à la sortie des études si peu d'amis qu'on gardera ! A croire que cet égrèment précipité après le baccalauréat témoigne d'une soudaine et définitive nausée à revoir encore la physiologie des uns et des autres. On n'en éprouve que plus d'admiration pour ces groupes d'"anciens", ces archivistes anonymes et désintéressés qui dans chaque grand établissement scolaire luttent contre l'oubli et ont à cœur de suivre les aînés malgré eux sur le chemin de leur destinée. Rien de plus émouvant, de plus instructif que les annuaires de ces associations d'"anciens". Car leur lecture comporte une terrible leçon : celle de la réussite.

Les listes sont sèches et précises : année de promotion, nom, prénom, — l'oreille résonne encore de leur alliance euphonique renversée dans l'énumération des prix et des succès, — adresse, profession. Combien cruelle pour les uns, glorieuse pour les autres, cette dernière mention ! Elle n'équilibre plus l'élève, elle classe l'homme.

En règle générale, les jugements scolaires se sont confirmés au contact de l'existence. Le prix d'excellence vingt fois cité au palmarès a fait une brillante et rapide carrière : surchargé de diplômes, il occupe une haute situation. Les élèves moyens sont toujours "dans la moyenne". Quant au "dernier rang", il continue à végéter : ses représentants, à plus de trente ans, sont étudiants, n'ayant que de pâles emplois ou, mieux, n'ayant rien. N'allez pas chercher ailleurs que parmi eux ceux qui s'obstinent à affirmer que les forts-entreux restent des "fruits secs". La Fontaine l'a bien vu :

Laissez dire les sots : le savoir a son prix.

Toutefois, des exceptions stupéfient et amusent : nullités nanties sur le tard d'une licence ; cancrans indécorables promus, sinon à la célébrité, du moins à la considération ; médiocres latinistes, mais splendides athlètes, passés au premier plan. Puissance de la renommée sportive et de la vedette du cinéma. Et la vocation ? Il n'est que de feuilleter ces bulletins pour se persuader qu'elle s'est imposée avec tyrannie. Sentiment inné de la tradition de famille, vertu précieuse dont la continuité est une des forces de notre pays. Les fils de professeurs sont dans l'Université ; les avocats au Palais suivent la voie paternelle ; de jeunes médecins, des lustres après leur père, terminent leur internat... Il en est cependant que les détours du sort ou les nécessités du moment ont déracinés de la capitale, les forçant à s'établir au loin... Ceux-là sont bien perdus à jamais pour nous. Ainsi les souvenirs que remue cette lecture, à l'origine attendrissants, se voient fréquemment de mélancolie.

Mais l'insistance des jeunes générations à nous refouler dans les couches d'ancêtres permet de prendre un recul salutaire et de mesurer froidement la route parcourue. On compare les promotions, les situations. Excellent exercice de modestie.

(Le Temps)

Olivier MERLIN

LA CHAÎNE FOLLE

De la Chine à l'Espagne

La France existe encore. Dans un faubourg de Shanghai, sous les bombes et le feu des mitrailleuses, avec d'incertaines provisions de riz, secours de charité et missionnaires français refusent d'abandonner l'hôpital où ils soignent, au milieu de cadavres, les blessés civils et les réfugiés chinois... Au moins, si tout le prestige de l'Europe doit s'effondrer là-bas, le dernier visage blanc qu'auront vu les Jaunes, ne sera pas celui du marchand d'armes.

Du côté de la Chine, dans le cas d'une guerre qui durerait, les stocks de munitions et de matériel seraient vite épuisés. Le crédit des riches colonies chinoises de l'étranger, de Hong-Kong, de Singapour, de l'Indochine, de la Malaisie, des îles de la Sonde, peut-être même de l'Amérique, résoudrait, sans doute, tant bien que mal, la question des commandes ou achats au dehors. Tout le monde n'est-il pas prêt à vendre des armes et des outils pour en fabriquer ? C'est l'exportation à la mode depuis que les frontières se ferment aux objets ou denrées passibles. Mais comment se feraient les livraisons ?

La mer est à la merci du Japon. Se voyant menacé, il bloquerait les ports de la Chine. Pour établir un blocus, il dispose de tous les points d'appui nécessaires, visibles ou non. Belles discussions en perspective ! On imagine les Européens, chacun pour son compte, et les Américains eux-mêmes, organisant des convois à cette distance.

Le généralissime chinois, Chiang Kai Chek, connaît bien le risque. D'où les efforts de son gouvernement, depuis quelques années, pour donner à la Chine des routes et des chemins de fer, c'est-à-dire les moyens de communiquer avec l'extérieur par terre. Au Nord, la communication par terre est, à travers la Mongolie, avec les Soviets. Au Sud, la communication par terre est avec notre Indochine ; mais, voisin de notre Indochine, est le Siam, ami séculaire du Japon.

Quand on raisonne de l'affaire d'Extrême-Orient et de ses conséquences, il ne faut pas perdre de vue la principale supériorité du Japon : sa puissance navale, devenue localement, de plus en plus dominante à mesure que le conflit anglo-italien dans la Méditerranée et les événements d'Espagne immobilisent en Occident le gros des forces britanniques.

Sa puissance navale, il l'a préservée et accrue en dépit de tous les marchandages que Londres lui a offerts. C'est d'elle qu'il se servira, soit pour corriger s'il le faut, l'insuffisance de ses succès sur terre, soit pour assurer de force ses successeurs, dans le cas d'une guerre totale.

Cette supériorité lui parut très douteuse à lui-même, tant qu'il crut l'Angleterre et l'Amérique libres d'envoyer leurs flottes en Extrême-Orient. L'inévitable situation où on est arrivée l'Europe et le refus de plus en plus marqué de l'opinion américaine d'accepter des risques hors de l'Amérique même, alors que l'on poussait la Chine à s'armer, ont entraîné la défaite des influences pacifiques au Japon.

Il n'est pas, je suppose, impossible de briser la chaîne folle des événements. Encore convient-il, autant que de "notifier" ou de "romancer" les premiers combats, de ramener les aveugles et les impatientes au calcul exact de leur intérêt.

Les Allemands ont fait, en Chine et dans tout l'Extrême-Orient, un remarquable effort de pénétration commerciale. Ils y ont montré leurs meilleures qualités. Ils ont acquis, sur le marché chinois, dans des conditions très difficiles, une des premières

places. La guerre, si elle dure, en ruinant complètement la Chine et en faisant du Japon un empire rigoureusement fermé, réduira les espoirs de l'Allemagne à zéro.

Malgré les efforts du comte Ciano, qui fut consul général à Shanghai, l'Italie y a moins bien réussi. Les Italiens possèdent, cependant, en Chine, des intérêts qui se développent. Et ils auraient tort de se consoler en pensant aux pertes de l'Angleterre. Car le jeu pourrait se tourner contre eux.

Le total des investissements et des propriétés britanniques en Chine, non compris Hong-Kong, doit représenter une cinquantaine de milliards de notre monnaie. C'est un risque ! On comprend que l'Angleterre, tout en montrant sa mauvaise humeur, ne se hâte pas de rompre avec le Japon.

Disons crûment les choses. L'Angleterre voit deux adversaires de sa tranquillité impériale : l'Italie et le Japon. Elle ne se dressera pas contre les deux. Finalement, elle paiera l'un et essaiera de démolir l'autre. Aujourd'hui, il semble qu'elle offre à M. Mussolini sa chance. S'il manque l'occasion, l'Angleterre fera un partage du marché chinois avec le Japon, en ménageant les intérêts américains qui s'y précipitent volontiers.

Quant aux Russes, on suppose qu'ils encouragent l'héroïsme de l'armée chinoise qui défend, aujourd'hui, la passe de Nankéou, entre la Chine du Nord et la Mongolie. Mais les militaires japonais ne se seraient pas emballés tout d'un coup si les forces soviétiques d'Extrême-Orient représentaient pour eux la même menace que l'an dernier... Par conséquent, jusqu'à plus ample informé, la Russie ne se sent pas très portée aux grandes aventures de ce côté.

Pour la troisième fois, en trois ans, M. Eden est contraint d'interrompre son repos d'été. Pour la troisième fois, en trois ans, — Éthiopie, Espagne, Shanghai — la guerre se met en marche exactement au mois d'août. Le bon carabinier qui fixa l'Assemblée de la Société des Nations au mois de septembre, avait le génie des vacances et de l'oubli.

Lucien ROMIER

(Le Figaro)

Le Nord-Canadien

Plaque tournante des relations internationales de l'Hémisphère-Nord

M. André Siegfried vient de publier un livre sur le Canada, dont l'achève la lecture ; il y a trente ans, c'est déjà le Canada qui avait attiré ses pas de jeune observateur et lui avait inspiré un volume remarquable et toujours classique bien qu'épuisé ; le voyageur a conservé son alerte et miraculeuse jeunesse et, servi par son expérience pénétrante, il reprend sous d'autres faces les thèmes déjà étudiés et nous présente des tableaux d'ensemble qui demeureront pour l'histoire de l'Amérique septentrionale, comme ceux de Tocqueville ou de Bryce.

M'attachant ici aux pages, si pleines d'idées et si prophétiques, qui consacrent au nord-canadien, je voudrais mettre en lumière, en poussant plus loin encore ses aperçus, un des aspects de l'avenir du Canada, que les récents raids d'avions ont mis au premier plan de l'actualité.

On dénomme habituellement "Nord-Canadien" une région immense, presque inhabitée, située au nord de la bande de territoire traversée de l'Atlantique au Pacifique par les chemins de fer du Canada. C'est en effet le véritable nord-canadien au point de vue géographique, géologique et démographique.

Mais, au point de vue des relations internationales, nous y joindrons à l'Est, l'Acadie et la Gaspésie, à l'Ouest, la région d'Edmonton en Alberta et de Port Rupert en Colombie britannique.

Ce Nord-Canadien de l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique deviendra dans l'hémisphère nord la plaque tournante des relations internationales. Depuis l'Halifax de la navigation à vapeur, New-York a battu l'Empire, Saint-Jean ou Québec et San Francisco Vancouver en raison de la puissance de masse du pays desservi par New-York et San Francisco ; mais les ports concurrents conservent leur qualité géographique à l'abord de l'Europe et de l'Asie, dont ils sont plus rapprochés, et leur avantage se marquera au rythme du développement économique du Canada.

Mais on peut, dès aujourd'hui, augurer que les transports aériens prendront le pas, — à certains égards, du moins, — sur les transports maritimes à très longue distance dans un délai que fixera la technique de l'aviation : les grandes vitesses de 500 kilomètres à l'heure sont assurées ; les plateaux au-dessus de 5,000 mètres sont conquis ; la défense contre le recouvrement par la glace est en bonne voie ; l'endurance et la régularité des moteurs conjugués sont démontrées ; ces découvertes ont besoin d'être mises au point, expérimentées, traduites en réalisations continues ; l'aviation dans les dix années qui vont suivre accomplira les mêmes progrès d'ordre pratique que l'automobilisme dans les dix années qui ont suivi la course Paris-Bordeaux que Renault, le précurseur, rendit fameuse. Une seule découverte essentielle n'a pas été faite, celle du carburant ininflammable ; tout voyage aérien peut aujourd'hui encore se terminer par la plus tragique aventure.

Il semble que les transports aériens remplaceront partiellement les transports maritimes pour les lettres et les voyageurs, surtout dans les traversées qui s'accompliront par air en une seule journée ou feront gagner un temps considérable. Considérons une carte : de Moscou à New-York par le Pôle Nord, la route passe à Edmonton ; de Moscou à San Francisco par le Pôle Nord, la route passe en Colombie britannique ; d'Hambourg, de Londres ou de Paris, la route la plus courte pour l'Amérique septentrionale passe par le Groënland et le Labrador ou par l'Acadie ; en dix heures de jour, l'avion pourra atteindre l'Acadie ou Québec ; d'Amérique au Japon et en Chine, la route la plus courte et la plus sûre passe par la Colombie britannique et l'Alaska ; la traversée aérienne du continent nord-américain la plus courte est celle qui relie Québec et la Colombie britannique.

Ainsi cette bande du Nord canadien, dont nous parlions, est bien le lieu de passage de toutes les routes aériennes directes entre l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie ; elle est aussi celle de la communication la plus rapide du continent américain d'un océan à l'autre.

Nous nous garderons bien de prévoir quelle utilisation le Canada pourra faire de ces avantages ; considérons seulement les atouts qu'il a dans la main ; le Canadian Pacific a lancé son slogan "The C.P.R. Spans the World" par ses lignes terrestres et maritimes ; un nouveau Canadian Pacific pourrait vraiment "ceinturer la planète" ou mieux la "coiffer" par un réseau de lignes aériennes qui se grefferaient toutes sur une artère médiane du Québec à la Colombie britannique.

Mais le nord canadien n'est pas seulement la plaque tournante des relations aériennes mondiales. Il est maintenant en Amérique septentrionale à peu près la seule région des possibilités sans limites "unlimited possibilities" ; de l'Etat du Texas à l'Etat de Washington, d'Houston à Seattle, les États-Unis sont déjà recouverts d'une semence humaine ; celle-ci peut encore s'étendre sur de vastes espaces ; mais l'homme est cependant partout.

Le Nord-Canadien est un pays grand comme l'Europe ; l'homme n'y est nulle part, sauf au Yukon où il a répondu à l'appel de l'or ; tout indique qu'il s'y trouve des réserves de richesses ; mais jusqu'à ce jour, il fallait être, — esquivant à part, — missionnaire oblat, trappeur canadien ou défricheur de forêts canadiennes-français pour s'y rendre, et encore doué d'une vocation peu ordinaire de courage, d'endurance et de sacrifices. Aujourd'hui l'avion et la radio modifient profondément les conditions d'existence ; on peut prédire qu'un mouvement de population se dirigera vers le "Grand Nord" aux points favorables. J'ai jadis rencontré à Edmonton trois évêques de France autour de Mgr Grouard, trois missionnaires oblates des paroisses du nord-canadien ; un seul voyage d'Edmonton à leur diocèse pouvait alors être une épopée digne du temps du Père Jésuite Marquette ou du Père récollet Zeno. Maintenant, de l'Edmonton, ils se rendront à leur siège épiscopal en un après-midi ; j'ai nommé, en 1924, Edmonton "la capitale du nord".

Les Canadiens français peuvent jouer un grand rôle dans cet avenir du "Nord canadien" ; on préte

À Israël le mot : "Le Canada est destiné à devenir la Russie du nouveau monde" ; en ce cas, le nord-canadien sera la Sibérie ; mais qui accèptera de vivre dans cette Sibirie canadienne ? M. André Siegfried l'expose avec clarté : ce sera "uniquement l'homme d'Amérique du Nord qui donne son "acceptation franche à une certaine conception de l'existence, celle dont le clergé (catholique) a fait le champion" c'est-à-dire surtout le canadien français ; c'est par cet ancre, selon le mot de M. Maugré, que l'homme sera fixé au sol. L'ambition du Canada français devrait être de faire du "Grand Nord" un nouveau Canada français, d'y porter tout l'effort de sa colonisation et de sa pénétration ; à vrai dire, seul il peut y réussir ; l'intérêt de la nation canadienne dans son ensemble et celui de l'élément canadien français sont conjugués ; ceux qui ont construit en 1904 le "Grand Trunk Pacific" dont l'axe Québec-Winnipeg devait devenir celui de la colonisation française, ceux qui ont suivi le curé Labelle et attaqué la forêt au Lac Saint-Jean au fin du XIXe siècle, ceux qui ont défriché, à l'Est du Canada, la région de la rivière Richelieu, la Gaspésie, l'Abitibi, le Temiscamingue, comme ceux qui conquerront au nord-ouest les régions du lac d'Arthabaska, du Grand Lac de l'Esclave, du Grand Lac de l'Ours, tous sont des précurseurs ; on ne peut que rappeler l'encouragement prophétique du vicaire Elisée Reclus à son grand ami le curé Labelle qui colonisait les Laurentides : "Mais vous, Labelle, poussez les colons vers le nord, loin des frontières américaines, là où les hivers sont longs, le climat rigoureux, les familles nombreuses et les races fortes".

Ces régions forment le cadre du roman "Maria Chapdelaine" ; Péribonka était un centre de défricheurs canadiens français autour d'une chapelle ; c'était il y a 25 ans ; en 1938, on célébrera le 25e anniversaire de la publication par le journal "Le Temps" du roman devenu fameux de Louis Hémon ; le Comité France-Amérique ne laissera pas passer cet anniversaire sans rappeler le souvenir ; ceux qui iront en l'été de 1938 commémorer la mémoire de ces précurseurs aux bords du lac Saint-Jean y pourront célébrer une victoire de l'homme sur la forêt Laurentide, mais surtout le témoignage de la grandeur de cette race de défricheurs et le gage de l'avenir des Canadiens français dans le "Nord-Canadien".

Gabriel LOUIS-JARAY

(Paris-Canada)

Soldats de plomb

Paris qui vit en ce moment au milieu des banquets et des congrès a vu s'asseoir, il y a quelques jours, autour d'une table fleurie, une réunion qui paraîtra étrange aux profanes, celle des collectionneurs de soldats de plomb. Ils sont, paraît-il, à peu près trois cents à travers le monde qui achètent avec passion et manipulent avec ferveur ces petites figurines hautes de cinquante millimètres, qui doivent reproduire avec une fidélité scrupuleuse les uniformes exacts des troupes du passé et du présent, auxquelles il ne doit manquer ni un bouton, ni une patte d'épaule, qui doivent être propres et vernies comme des militaires à la veille d'une revue de détail.

La liste de ces collectionneurs ne nous est pas connue, mais nous savons déjà que plusieurs de nos confrères, MM. Armont, Léopold Marchand, Mac Oran, entre autres, étaient parmi les ferveurs de ce nouveau jeu ou de cette nouvelle manie. On ne s'étonne pas de le voir se répandre dans les milieux de littérature et d'art ; c'est, par essence, un divertissement de sédentaire, d'homme de cabinet, — d'homme de goût aussi, pourrait-on ajouter, puisqu'il s'agit de posséder des figurines aussi parfaites que possible quant à l'habillement, à la pose, aux attitudes, suivant les époques et les costumes.

Quelle étrange surprise de retrouver ces jouets de notre enfance que furent les soldats de plomb entre les mains de grandes personnes qui les examinent gravement à la loupe et portent sur eux des jugements définitifs ! Vraiment nous ne pouvons nous empêcher de penser que nous étions plus simples jadis et que ces mêmes guerriers d'étain ne donnaient lieu entre nos camarades et nous à aucune discussion technique, sinon à celle de savoir combien de combattants seraient attribués à chaque camp. Nos petits bonhommes étaient-ils impeccables de tenue ? Leur uniforme était-il classique ou fantaisiste ? Peu nous importait, et quand nous les retirions de leurs boîtes légères de bois blanc où ils gisaient dans les frisons, nous n'étions préoccupés que de leur nombre et de la façon dont nous allions les disposer sur la grande table de la salle à manger. Après tout, chaque âge a ses plaisirs : l'enfance se contente de joues simples qui font faire la moue aux hommes mûrs soucieux de raffinement dans leurs distractions et qui inventent des complications, imaginent des obstacles pour la seule joie de les surmonter.

C'est aussi là, on le sait, l'essence même de l'esprit du collectionneur : la recherche de la pièce parfaite ne lui suffit pas, il veut la pièce unique, ou quasi unique, qui n'appartienne qu'à lui, même la pièce avec défaut, pourvu que celui-ci soit très rare et confère ainsi à l'objet une qualité supplémentaire. C'est la faute d'impression qui se trouve à telle page dans un livre, le défaut d'un caractère, c'est le timbre-poste mal imprimé ; c'est ici, sans doute, le soldat d'étain auquel il manque la guêtre de la jambe gauche. Tous ces détails, qui font sourire le commun des mortels, agitent profondément l'âme de qui a voué son existence à ces jeux de grands enfants, et finissent même par le passionner.

Les guerriers de plomb, si la mode de leur collection se répand, seront pour lui, n'en doutons pas, une source incomparable de joies. Il goûtera à leur possession non seulement le plaisir ordinaire du bibliophile ou de l'amateur de timbres, mais il s'y ajoutera le souvenir ému des distractions de son enfance. Qui sait si, un jour, deux collectionneurs, après avoir examiné gravement chaque pièce de leurs bataillons en miniature, n'auront pas l'idée de les retirer de leur écrin et de les disposer tout simplement sur une table pour reprendre les batailles de jadis ? Ne serait-ce pas une façon comme une autre de tuer le bridge ? On imagine aisément un amateur rédigeant les règles de ce *Kriegspiel* et les imposant aux joueurs futurs...

En attendant, les enfants, qui n'en pensent pas aussi long, grâce au ciel, continueront, il faut l'espérer, à sortir de leurs boîtes leurs armées hiliphetiques et à les disposer en rangs serrés, méconnaissant entièrement les règles les plus élémentaires de l'art de la guerre, mais se donnant la satisfaction de contempler de belles masses de régiments. Jeu charmant qui met en branle l'imagination des petits bonhommes qui s'y livrent, jeu silencieux par excellence, qui a toujours été fort prisé des parents et des voisins de palier. Nous nous demandons seulement si la culture physique n'a pas fait beaucoup de tort aux soldats de plomb, et si le ballon ovale ou la trottinette ne sont pas devenus leurs ennemis irrécyclables. L'enfant joue-t-il autant aux soldats d'étain que jadis ? Une enquête s'impose...

(Le Temps)

Jules BERTAUT

L'Hôtel Windsor est le centre des affaires et de la vie sociale à Montréal... c'est le rendez-vous par excellence pour le déjeuner ou le dîner, les réceptions, les soupers après le théâtre, les banquets et les bals. Sa cuisine y fait les délices des gourmets. Ses vins ont une réputation à travers le Canada.

WINDSOR
CANADA DOMINION

Les répartitions d'église au conseil

Discussion amorcée sur le sujet — Suggestion d'une enquête par des catholiques

M. Allan Bray, échevin de St-Henri, a amorcé une discussion sur l'imposition des répartitions d'églises sur les propriétés industrielles. Le conseil a reçu une lettre du Board of Trade lui demandant de s'occuper de cette question qui, présentement, empêche une firme de Toronto de s'établir à Montréal. M. Bray demanda que la Ville fasse des démarches dans le but de faire modifier la loi provinciale relative aux répartitions d'églises.

M. Biggar, échevin de Notre-Dame-de-Grâce, suggéra que le problème soit soumis à un comité d'experts catholiques.

M. Bonnier, échevin de Saint-Paul, dit que le prélèvement de ces répartitions limitait le nombre des acheteurs possibles des propriétés détenues par des catholiques.

M. Dupuis, échevin de Papineau, dit que la question méritait certainement une étude sérieuse, mais qu'il faudrait garder de faire un faux pas, parce que c'est une question qui intéresse tous les catholiques.

M. Taillon est en faveur du statu quo. Il se dit en faveur que la loi reste telle qu'elle est présentement et que rien ne soit changé.

M. Goyette donne certaines explications sur le cas qui se présente dans le moment, précisant qu'il s'agit d'arrangements. Il est lui aussi en faveur d'une étude soignée du problème.

Aucune décision ne fut prise.

Rome ne pourra pas modifier les mesures acceptées à Nyon

(Suite de la page 1)

s'attend ici à ce que trois escadrilles de la Royal Air Force soient dépêchées dans la Méditerranée pour y faire la police des airs.

A Rome

Rome, 13. (P.C. - Havas) — L'Italie désireuse d'améliorer ses relations avec la Grande-Bretagne n'en cherchera pas moins à faire discuter par le comité de non-intervention, dans la guerre civile espagnole, les décisions prises, sans elle, à la conférence de Nyon. C'est ce qu'elle fera plutôt que de refuser catégoriquement l'offre que lui ont faite la Grande-Bretagne et la France d'accepter de patrouiller, avec ses navires de guerre, une partie de la Méditerranée. Selon certains diplomates, Mussolini est d'avis que la mer Tyrrénienne que, selon le pacte de Nyon, il serait obligé de faire patrouiller, n'est pas suffisante pour Rome qui voudrait prendre une part plus large dans la chasse aux sous-marins pirates.

La presse italienne ne parle pas beaucoup de la conférence de Nyon. Elle se contente de répéter qu'il est impossible à l'Europe de décider quoi que ce soit d'important en laissant de côté l'Allemagne et l'Italie.

En s'adressant au comité international de non-intervention Rome cherchera à faire modifier à son avantage le pacte de Nyon. Elle voudrait aussi que l'on accorde aux espagnols le droit de belligérance.

Voiture retrouvée

Québec, 13. (P.C.) — La police a fait hier près des Trois-Rivières la découverte d'une voiture qu'elle dit appartenir au Dr. Fernand Emond, du Rhode-Island. La voiture a été volée, il y a une semaine, près de Saint-Jean-Christophe, comté de Lévis. Elle est endommagée.

MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										

HORizontalement

- 1—Action de déraciner.
- 2—Petit amas d'eau. — Qui a des gants.
- 3—Paillasse, bouffon. — Soutirée.
- 4—Jeu de jonc. — Instrument à vent.
- 5—Amas de sable. — Symb. chim. du sodium.
- 6—Toi. — Panégyrique.
- 7—Roi d'Israël. — Tableau blanc.
- 8—Orgue germée. — Action de tirer un bateau.
- 9—Canal qui conduit l'eau de la mer dans les marais salants. — Qui est de feu.
- 10—Vieillard prudent. — Adv.
- 11—Beaucoup. — Acide, piquant.

VERTICALEMENT

- 1—Distance séparant les essieux.
- 2—Longue bande de fer. — Genre d'insectes coléoptères.
- 3—V. de la Grèce. — Fruit aigrelet.
- 4—Egaye. — Crânes.
- 5—Espèce d'euphorbe. — Lettre grecque.
- 6—Nom de deux personnages de l'Ancien Testament. — Nom du soleil chez les Égyptiens.

La carte d'électeur sera en vigueur dans quelques jours

Réunions de syndicats

L'Assemblée régulière du syndicat des fonctionnaires municipaux et celle du syndicat des employés de la ville auront lieu ce soir, à 8 heures, à l'édifice des Syndicats catholiques, 1231, rue Demontigny.

Présumé chauffard appréhendé hier

Un automobiliste blessé mortellement un homme et s'enfuit

Une enquête s'est ouverte, hier matin, devant Me Lorenzo Prince, coroner de la région de Montréal, sur la mort de M. Vincente Martella, âgé de 43 ans, domicilié au 2221, boulevard Desmarceaux, qui fut mortellement blessé aux petites heures, hier matin, par une auto, dont le conducteur n'a pas arrêté après l'accident. M. Martella descendait d'un tramway, à l'angle des rues Notre-Dame et Desmarceaux, lors de l'accident. Il a succombé à ses blessures, peu après son arrivée à l'hôpital St-Luc.

Les membres de l'escouade des homicides, qui ont fait des recherches, ont appréhendé Jean-Paul Ducharme, de St-Jacques-le-Mineur, contre qui la police a logé l'accusation de n'être pas arrêté après avoir causé un accident.

L'enquête du coroner a été élargie au 28 du courant, de même que celle qu'on a ouverte sur la mort de M. Henri Cataphar, âgé de 58 ans, de St-Léonard-de-Port-Maurice, qui a succombé, à l'hôpital St-Luc, aux blessures qui lui furent infligées, lorsqu'il fut frappé par une motocyclette, à l'angle des rues Craig et Gosford, le 7 septembre au soir. En attendant l'enquête, les détectives recherchent le chauffard, responsable de l'accident.

L'épidémie de paralysie infantile tend à diminuer

(Suite de la page 1)

cas de moins la semaine dernière que la semaine précédente.

Le Nouveau-Brunswick compte actuellement 53 cas de paralysie infantile mais les directeurs du service d'hygiène annoncent que tous les malades vont mieux. On retarde cependant au 20 septembre la rentrée des classes.

Au Manitoba l'épidémie a fait six victimes jusqu'à présent et le nombre des malades est de 127.

En Alberta la ville d'Edmonton a rapporté quatre nouveaux cas de paralysie depuis la dernière fin de semaine. On compte actuellement 14 personnes sous traitement dans le nord de la province.

Agents blessés

Québec, 13. (P.C.) — Deux agents provinciaux de la circulation ont été blessés hier dans des accidents sur la rue sud du Saint-Laurent un peu en bas de Québec. L'agent Fernand Boutin a une jambe fracturée et l'agent Laurendeau souffre de coupures aux bras et aux mains. Le premier a été frappé par un chauffard et le second a été projeté de sa motocyclette en poursuivant un automobiliste après un accident.

MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										

SOLUTION DU PROBLEME PRECEDENT

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	G	A	L	A	V	I	V	A	T	
2	E	P	O	I	E	L	E	V	E	R
3	T	I	T	R	E	R	I	D	E	
4	H	T	U	B	A	N	S	E	S	
5	S	E	R	A	B	L	E			
6	E	T	E	T	A	U	A	M	E	
7	M	I	L	S	I	N	O	N		
8	A	M	E	R	N	E	N	I	E	S
9	N	O	P	A	L	E	C	A	L	E
10	I	N	T	R	U	S				
11	S	E	E	S	A	L	E	A	S	

- 1—Durée de la vie. — Exorde de écrivain.
- 2—Silicate de magnésie. — Faubourg de l'ouest de Londres.
- 3—Nom scientifique de l'icéput. — Ramer.
- 4—Du verbe ôter. — Extrêmes de gain.
- 5—Venue au monde. — Inventer.

Travail domestique

M. Ovide Taillefer, président du comité exécutif, a déclaré officiellement hier après-midi, à la séance du conseil, que le comité exécutif mettrait en vigueur d'ici quelques jours la loi établissant le système de la carte d'identité obligatoire aux élections municipales.

Le Dr Lesage, échevin de St-Jean, avait demandé au président du comité exécutif si le comité partageait l'opinion que venait d'exprimer M. Goyette, leader du conseil, à l'effet que la carte d'identité devrait être abolie.

"Notre intention, répondit M. Taillefer, est de mettre la carte d'identité obligatoire en vigueur bientôt, probablement avant la fin de la semaine.

Les échevins Segier et Dubreuil ont proposé la motion suivante, relative à la carte électorale:

Attendu que l'obligation pour les électeurs de se rendre aux bureaux de la carte d'identité pour se faire photographier serait assez onéreuse;

Attendu que, si la plupart des chômeurs possèdent déjà leur carte d'identité, il n'en est pas de même pour la plus grande partie des autres électeurs qui ne chôme pas;

Attendu qu'une forte proportion des électeurs se recrutent dans la classe moyenne et que toute somme, si minime soit-elle, que seraient appelés à payer les électeurs de cette catégorie pour se procurer une photographie, s'ils ne pouvaient facilement se rendre au département de la carte d'identité, constituerait pour eux une certaine charge;

Attendu que, d'une manière générale, on ne devrait ni faire payer leur photographie aux électeurs ni les contraindre à se rendre à un endroit désigné pour se faire photographier;

Proposé par l'échevin Segier, appuyé par l'échevin Dubreuil;

Que le Comité Exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de s'entendre avec les divers photographes de Montréal pour que, moyennant un prix à être déterminé et qui leur serait payé par la Cité, ils s'engagent à pourvoir les intéressés d'une photographie ayant les dimensions voulues et répondant aux autres exigences requises pour les fins de la carte d'identité.

Travail domestique

Les échevins Segier et Layton ont proposé la motion suivante:

Attendu qu'un grand nombre de filles travaillaient autrefois comme servantes;

Attendu que plusieurs de ces filles ont trouvé qu'il était à leur avantage d'abandonner leurs places et de retirer des secours directs, vu qu'elles pouvaient ainsi consacrer tout leur temps à s'amuser etc.;

Attendu que cela a eu pour résultat de causer de sérieux ennuis aux mères de familles qui, à raison du fait qu'elles sont privées de l'aide qu'elles recevaient, doivent vaquer à tous les travaux domestiques dans leurs foyers;

Attendu que les secours directs ont été établis pour pourvoir de nourriture et d'un abri ceux qui chôment parce qu'ils ne peuvent trouver d'emploi, et non pas pour encourager ceux qui peuvent facilement obtenir un emploi à refuser de travailler et de gagner leur vie;

Attendu que plusieurs milliers de filles et de femmes, qui étaient autrefois employées comme domestiques pourraient facilement se placer encore comme telles et épargner, ainsi à la Cité et aux Gouvernements une dépense considérable;

Proposé par l'échevin Segier, appuyé par l'échevin Layton;

Que le Comité Exécutif soit prié d'étudier l'opportunité de discuter ce problème avec la division du chômage en vue de remédier à l'état de choses actuel.

Taxis aux funérailles

Les échevins Dupuis et Bray ont proposé un amendement au nouveau règlement du taxi. Cet amendement vise à fixer un tarif pour les taxis et automobiles de louage à l'occasion des funérailles. La motion a été adoptée.

Une conférence de M. J.-M. Savignac

L'Association des Propriétaires et Hommes d'Affaires du Quartier St-Denis, tiendra son assemblée mensuelle le mardi 14 septembre, à 8.30 p.m., en la salle de l'Académie Laurier, 5105 rue Resther (angle Laurier).

Une conférence sera donnée par M. le Notaire J.-M. Savignac, en rapport avec les conséquences des ventes immobilières par autorité judiciaire (Shérif) ainsi que la valeur des titres donnés dans ces circonstances.

Tous les propriétaires et hommes d'affaires seront intéressés à entendre cette conférence et tous seront aussi les bienvenus à prendre part à l'assemblée qui suivra, pour, par leurs conseils et suggestions, chercher à améliorer le sort des malheureux propriétaires en butte avec les prêteurs à taux trop élevé.

VERDICTS D'ACCIDENTS

Un verdict de mort accidentelle a été rendu, hier, en cour du coroner, dans le cas d'André Stephens, âgé de 11 ans, domicilié au 1653, avenue De LaSalle, mortellement blessé en fin de semaine, dans un accident de bicyclette.

Un verdict semblable a été rendu dans le cas de René Touchette, âgé de 5 ans, domicilié au 2843, rue Dandurand, qui s'est mortellement blessé en tombant d'un balcon, samedi après-midi.

Un verdict de mort naturelle a été rendu dans le cas de M. Ernest Trudel, âgé de 60 ans, domicilié au 1474, rue Visitation, qui a succombé à une syncope.

Montréalais tué dans un accident

M. Léo Desjardins, de Montréal, perd la vie dans un accident d'auto

Saint-Hermas, 13. (Spécial au Canada.) — M. Léo Desjardins, plombier de Montréal âgé de 28 ans, a été tué instantanément ici ce matin, dans un accident d'automobile. La voiture qu'il conduisait capota dans le fossé, après avoir été touchée par une autre auto. Deux compagnons de M. Desjardins furent blessés et transportés à l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

Les blessés sont: M. L. A. Clermont et René Normand, âgés respectivement de 46 et 23 ans, tous deux de Montréal. M. Clermont souffre de lésions internes et M. Normand de fracture de la jambe droite.

Le Dr Antonio Pagé, de St-Hermas, coroner de la région, a ajourné l'enquête sine die, après l'identification du cadavre.

M. Desjardins était à l'emploi de M. Walter McArthur, de Lachine, et il s'en allait à son travail. C'est M. McArthur qui identifia le cadavre de son employé, à l'ouverture de l'enquête du coroner.

Pour faciliter le commerce mondial

Sir Edward Beatty dit qu'il faut mettre fin aux conflits économiques

Victoria, 13. (P.C.) — Sir Edward Beatty, président du Pacifique Canadien, a déclaré aujourd'hui au déjeuner du Canadian Club que c'était un devoir pour le Dominion d'abolir les frottements économiques.

"Notre premier devoir, a-t-il dit, est d'ordonner les affaires de ce pays de telle sorte que le Canada puisse contribuer de plus en plus à ce meilleur usage de la richesse naturelle mondiale sur lequel repose la paix mondiale".

Sir Edward a affirmé qu'il n'était pas un avocat doctrinaire du libre-échange. Il croit cependant que les frottements économiques devraient être abolis dans le monde par une politique intelligente de coopération internationale afin de maintenir à un taux élevé l'échange de produits et de services.

Les élections aux Trois-Rivières

Il y a trois candidats à la mairie. — Les élections ont lieu le 20 septembre

Trois-Rivières, 13. (P.C.) — On annonce trois candidatures à la mairie des Trois-Rivières. Ce sont M. Atchev Pitt, le maire actuel, M. L. D. Durand et M. H.-A. Poissant. Il n'y a aucune élection par acclamation. L'élection aura lieu le lundi 20 du courant.

Les candidats à l'échevinage sont: pour le quartier Sainte-Ursule, siège No 1, MM. Robert Ryan et Arthur Sauvageau; siège No 2, MM. Joseph Guay et L. Paquin. Les candidats pour le quartier Saint-Louis, siège No 1, M. W. Guillemette; siège No 2, M. J. W. Guillemette; siège No 3, M. J. W. Guillemette. Les candidats pour le quartier Saint-Philippe, siège No 1, MM. J.-A. Gauthier et J.-W. Poisson; siège No 2, MM. J.-A. Guimont et Xavier Laroche. Les candidats pour le quartier Notre-Dame, siège No 1, MM. Arthur Narguin et Maurice Saint-Onge; siège No 2, MM. Henri Lacroix et Hervé Turcotte.

Assemblée ouvrière

Les employés des fabricants d'eaux gazeuses se réuniront ce soir, à 8 h., dans la salle de l'Union de Commerce, 1079 rue Berri.

Nécrologie

BEAULIEU — A Montréal, le 12 sept. 1937, à l'âge de 63 ans, est décédé Orléan, épouse de Clément Beaulieu, exposé à 7625 Henri-Julien.

BLANCHETTE — A Montréal, le 11 sept. 1937, à l'âge de 61 ans, est décédé Wilfrid Blanchette, époux de feu Adèle Lortie. Funérailles ce matin à l'église St-Henri.

BRUNEL — A St-Jérôme le 12 sept. 1937, à l'âge de 80 ans, est décédé Louis Brunel, époux de feu Marie Dufresne. Funérailles ce matin à l'église St-Jérôme.

BRUNSON — A Montréal, le 12 sept. 1937, à l'âge de 71 ans, est décédé Mme Elzéar Brunson, née Rose Bélanger. Les funérailles auront lieu à l'église St-Jacques le 13 sept. 1937, à 10 heures.

CAYER — A Montréal, le 12 sept. 1937, à l'âge de 58 ans, est décédé Emile Cayer, époux de feu Emery Cayer, (épicière). Les funérailles auront lieu mercredi, le 15 courant, à l'église St-Jacques.

DAY — A Comox, Qué., dimanche, le 12 septembre 1937, dans sa 70e année, est décédé John-Lewis Day, M. A. M. D., époux bien-aimé de Gertrude Thompson, demeurant à 455 avenue St. Pieasant.

DESHAYES — A Montréal, le 11 sept. 1937, est décédé, à 74 ans, Mme. Napoléon Deshayes.

DORION — A Montréal, le 11 sept. 1937, à l'âge de 77 ans, est décédé Albina Bellemare, épouse de feu Hercule Dorion.

DUFRESNE — A Montréal, le 12 sept. 1937, à l'âge de 51 ans, est décédé Mme Vve Georges Dufresne née Antoinette David. Funérailles ce matin à l'église du Sacré-Cœur.

FROMENT — Montréal, 12 septembre 1937, âgé de 11 ans, 10 mois, décédé Jean-Edmond Froment (Berthe Phaneuf).

GROUX — A Montréal, le 12 sept. 1937, à l'âge de 84 ans, est décédé Mme Cyrille Groux, née Victoria Fournier. Les funérailles auront lieu mercredi, le 15 courant à l'hôpital St-Jacques.

GUENETTE — A Montréal, le 12 sept. 1937, à l'âge de 57 ans, est décédé M. J. Guenette (Julia Lachapelle). Funérailles ce matin à l'église Immaculée Conception.

HERNAN — A Montréal, le 11 sept. 54 ans, est décédé chez son frère Adolphe, 5756 Désm. Emma Hernan, fille de Edmond Hernan, médecin, et de Octavie Duvall.

LARIVIERE — A Montréal, le 11 septembre 1937, à l'âge de 22 ans, est décédé M. Larivière, époux de Mmes nées de Gilbert Brien en 2èmes noces. Les funérailles ce matin à l'église St-Gertrude.

NOUVEAU COMITE DE DIRECTION DU CERCLE MONSEIGNEUR - GAUTHIER



Le cercle Monseigneur Gauthier de l'A.C.J.C. a élu hier soir à la Palestre nationale pour le prochain terme son nouveau bureau de direction dont on voit les membres dans la vignette ci-haut. Ce sont, assis, de gauche à droite, M. Guy D'Auray, conseiller du cercle et secrétaire particulier de l'honorable Paul Sauvé, président de l'Assemblée législative, le R. P. Joseph Paré, S.J., aumônier général de l'A.C.J.C. et aumônier du cercle Gauthier, M. Leo Richard, professeur, réélu président du cercle pour un deuxième terme, M. Louis-Philippe Langlois, vice-président du cercle et directeur de l'Agence Canada-Voyages, M. Maurice Saint-Martin, conseiller. En arrière, dans le même ordre, M. Markland Smith, M. René E. Pinon, M. Oscar Laine, M. Charles Paiement, M. Germain Desrosiers, M. A. J. Raymond, conseillers. (Photo CANADA)

M. Antoine Dussault meurt tragiquement

Il demande dans une note qu'on ne blâme personne de son suicide

M. Joseph Antoine Dussault, âgé de 39 ans, domicilié au 3484, rue Jeanne-Mance, appartement 8, a été trouvé mort, asphyxié par le gaz, hier après-midi. La police a trouvé une lettre dans laquelle M. Dussault dit qu'il "était fatigué de la vie et de ne blâmer personne pour sa mort". Le cadavre a été transporté à la morgue. Il y aura enquête ce matin.

Les agents du poste de police de la rue Hôtel de Ville et la Sûreté ont appris que la découverte a été faite un peu avant quatre heures. Les clefs d'un poêle à gaz étaient ouvertes et la victime était étendue, tout près, sur le parquet.

Réunion remise

L'Assemblée régulière des membres de l'Union Libérale Papineau qui devait avoir lieu ce soir, est remise au 22 du mois.

LA TEMPERATURE

Toronto, 13. (P.C.) — Minima et maxima de température: Dawson 42, 56; Aklayik 24, 44; Simpson 26, 46; Victoria 52, 66; Prince Rupert 52, 62; Vancouver 52, 72; Kamloops 54, 66; Prince George 46, 76; Jasper 50, 76; Edmonton 44, 70; Banff 46, 72; Calgary 46, 80; Lethbridge 50, 80; Medicine Hat 52, 82; Swift Current 50, 80; Battleford 44, 78; Prince Albert 48, 72; Saskatoon 50, 76; Moose Jaw 50, 78; Regina 46, 78; Brandon 44, 81; Winnipeg 50, 86; Kenora 54, 72; Port Arthur 54, 66; Moonstone 56, 62; Cochrane 58, 58; Huntsville 52, 58; Parry Sound 58, 62; London 58, 62; Toronto 62, 62; Kingston 46, 54; Ottawa 46, 54; MONTREAL 46, 54; Québec 46, 54; Saint-Jean 56, 66; Halifax 62, 70; Charlottetown 60, 72; Chicago 56, 60; St-Paul 46, 74.

PHONOSTICS — Vallée du bas Saint-Laurent: frais et pluie.

Nord-ouest du Québec et région du lac Saint-Jean: nuageux et frais; pluie probable.

Régions de Montréal et d'Ottawa: frais avec pluie.

DECES

CHRONIQUE

Corbeilles de nocces

Il n'est guère d'usage ni d'opportunité de parler des couples illustres quand les cloches du mariage ont sonné. Mais il n'est guère de mariages illustres qui ne donnent à la toilette féminine une part si importante, qu'elle suggère sur le moment, et par la suite, beaucoup de réflexions.

La première est celle-ci : on parle toujours de trousseaux et beaucoup moins de corbeilles. De coffres, il n'est plus question. C'est dommage. Les antiques se sont effacées. Les colomnes qui se bequetaient sur le couvercle bombé sont coulées de crépuscule. Les coeurs écarlates et accolés qui flamboyaient parmi des entrelacs, des ceufs et des guirlandes brûlent toujours mais discrètement. Il semble qu'ils aient mis des cendres sur leur flamme et de l'eau dans leur pourpre. Les femmes qui achètent ces coffres disent : "C'est bien commode pour ranger les gants attendus que la paire que l'on désire est toujours celle qui est sous les autres paires. Et les plus beaux coffres du monde n'empêcheront jamais cette catastrophe liée depuis l'invention du gant à l'éternel féminin, à savoir qu'on ne perd jamais deux gants à la fois, mais un seul !

Les corbeilles de mariage présentent un intérêt symbolique. Lors de leurs dernières apparitions elles étaient de préférence — tremblons rétrospectivement — en vannerie "artistique" doublée de satin blanc. Dans le fond, les étoffes, les dentelles, les fourrures, les écrins à bijoux. Sur le dessus, un gros bouquet de fleurs roses nouées d'un ruban de satin blanc ou d'un lien d'or.

Quand le châle de cachemire cessa de plaire, la jaquette de loutre le remplaça. La corbeille "riche" comportait aussi quelques mètres de point à l'aiguille, des dentelles noires, une garniture de maitre ou de skungs, un éventail en plumes d'autruche noires ou blanches à monture d'écaillé chiffrée de diamants, une jumelle de théâtre, un livre de mariage "genre vieux missel", un porte-monnaie et un porte-cartes en ivoire avec appliques d'or émaillé "genre byzantin"; une petite bourse de pièces d'or, neuves; une parure de brillants, un rang de perles, un diadème, une aigrette, une petite trousse en or.

La corbeille "modeste" commençait par la montre, car le temps compte davantage pour qui n'a pas reçu la fortune en partage. Venaient ensuite deux boutons d'oreille en brillants ou en perles; un bracelet-jonc en or ciselé; un éventail de satin noir à monture de nacre; une robe de faille noire, une pièce de dentelle blanche; un manchon et un tour de cou en fourrure; et enfin une médaille de mariage en or ou en argent.

Somme toute, la différence de fortune portait surtout sur la qualité des objets. Le choix demeurait le même. Riche ou pauvre une jeune femme débutait dans la vie conjugale avec un éventail en plumes de satin. Et c'était le beau temps des spectacles de Paris puisque la jumelle de théâtre figurait dans une corbeille sur deux. Et c'était le beau temps de la dentelle puisque la pièce de dentelle représentait un élément de parure indispensable aux grandes dames comme aux petites bourgeoises.

Et puis le nombre des toilettes ne comptait pas pour une forme de luxe en ce temps-là. Les soies que l'on pouvait froisser à pleines mains, les velours qui se tenaient debout, les failles opulentes assuraient à quelques robes une longue existence. L'intensité, la grandeur, la valeur de la cérémonie se retrouvaient sur d'autres plans autrement princiers que n'importe quel déploiement de faste extérieur. On allait gravement vers une maison solide. Et douze douzaines de draps pour remplir les armoires passaient en importance les douze douzaines de robes dont on remplit douze valises aujourd'hui.

Germaine BEAUMONT

(Le Temps)

MONDANITÉS

M. et Mme François Faure font part des fiançailles de leur fille, Yvonne, avec M. Ernest Mongenais, fils de M. Horace Mongenais, décédé, et de Mme Mongenais.

Mme Robert Archer et Mlle Lita Royer étaient à Québec, en fin de semaine, à l'occasion du mariage Amesse-Pelletier.

M. Paul Amos est arrivé d'Europe, ces jours derniers, à bord de la "Normandie".

Le docteur et Mme Jacques Lantier, ont passé la fin de semaine à Québec, les invités de M. et de Mme F.-W. Clarke.

Le docteur Jean Miller, directeur médical de l'Ecole Lajemmerais, à Québec, était de passage à Montréal, en fin de semaine, chez son père, le docteur J.-E.-L. Miller, en route pour New-York, où il s'embarquera sur l'"Ile de France" pour un voyage de trois mois en Europe.

Mme M.-R. Raphaël, de Paris, et son fils, de passage à Montréal, se sont inscrits au Mont-Royal.

Le docteur J.-E. Laberge et Mlle Jeanne Laberge sont partis pour New-York et Boston où ils passeront une quinzaine de jours.

M. et Mme Henri Monty sont partis pour New-York et Atlantic City où ils passeront une quinzaine de jours.

M. et Mme André Jobin et Mlle Francine et Monique Jobin sont de retour de Sainte-Agathe où ils ont passé l'été.

Mlle Claire Tremblay est revenue de Sillery où elle a passé la saison d'été.

Le docteur et Mme Gauduchau, de Nantes, France, ont été, ces jours



M. Harold Revell, de Liverpool et Mme Revell (Annette Aubray), dont le mariage a été célébré, ces jours derniers, à l'église Saint-Denis de Montréal.

Fédération des Oeuvres de Charité Can.-Françaises

Dans la nuit perpétuelle

De la nature avec ses paysages variés, ses fleurs, ses oiseaux; des figures aimées; des spectacles, des livres, l'aveugle pouvait jouir, il y a à peine un mois... il voyait.

Appréciaient-ils alors toute la valeur de ses prunelles? Maintenant qu'il a perdu l'usage des yeux à la suite d'une maladie inattendue, il sait trop bien ce qui lui manque. En plus d'être privé de nombreuses joies inhérentes à la vue, il perd surtout la plus grande des prérogatives humaines, l'indépendance. Le voilà comme l'enfant à la merci de son entourage. Ne pouvant garder l'emploi qui le faisait vivre, il est menacé d'être à charge ou de tomber dans l'indigence.

Le désespoir s'empare de la plupart des personnes condamnées à une nuit sans fin, quand elles considèrent la triste situation où la cécité les a réduites.

L'Association canadienne-française des Aveugles a été fondée dans le but de redonner à l'aveugle sa confiance dans l'avenir, en lui procurant le travail rémunérateur qui le sauvera.

L'Association fait subir une petite enquête à ceux qui viennent frapper à sa porte. D'après leurs aptitudes, leurs goûts, leurs besoins, elle leur enseigne immédiatement un métier ou les prépare à la vente des objets fabriqués à l'Association. Cet avantage est offert aux aveugles de naissance tout comme à ceux qui le sont devenus par maladie ou accident.

Durant les six mois de l'apprentissage, le protégé reçoit un montant hebdomadaire qui lui permet de payer sa pension et de défrayer ses menues dépenses.

Chaque jour lui rapporte un peu de courage et quand arrive le moment de subvenir, par son propre labeur, aux nécessités de la vie, il a recouvré son moral d'autrefois. Il peut alors commander un salaire de \$15.00 à \$18.00 par semaine.

Tous les matins, environ 63 aveugles se rendent à l'ouvrage seuls, sans guide, et ils repartent de même, le soir, pour leur foyer.

La visite de l'établissement est d'un suprême intérêt. Ici, on fait et on répare des matelas; plus loin, on tresse des fonds d'osier pour les chaises; dans cette autre pièce, on monte des

balais de rue, des vadrouilles; ailleurs, des balais de maison. De ces derniers, à peu près 25,000 douzaines par an sortent des ateliers de l'Association. Plusieurs employés accordent les pianos et d'autres, les vendeurs ambulants, s'occupent de placer les articles fabriqués.

Ce qui frappe d'une façon poignante, c'est de voir agir avec tant de dextérité tous ces artisans privés de leur vue. La tête haute et droite, ils semblent poursuivre dans leur esprit quelque vision lointaine, tandis que leurs doigts habiles accomplissent des merveilles. Mis en mesure de gagner leur pain quotidien, ils besognent avec ardeur, gais, la chanson aux lèvres, sentant qu'ils ont vaincu l'obstacle qui les mettait à l'écart du monde.

Pour organiser pareille œuvre de relèvement moral et matériel, il a fallu aux fondateurs une compréhension très vive de l'état où se trouvaient leurs protégés et un dévouement qui se continue sans relâche. Ils méritent la coopération du public.

On entend parler de aveugles mais on ne songe pas toute la tristesse de cette infirmité; on lit distraitement dans les journaux des articles sur leur courage ou sur les œuvres qui les aident. Notre pitié s'éveille un moment pour se rendre aussitôt et nous ne pensons plus à ce que nous avons entendu ou parcouru des yeux. Nous ne refusons pas souvent, il est vrai, de secourir par quelques sous ceux qui nous tendent la main; nous pourrions faire davantage. Les objets que les bons travailleurs de l'Association fabriquent si consciencieusement rivalisent de qualité avec ceux du même genre mis sur le marché par d'autres maisons. Nous ne perdons rien en les achetant et nous aurions l'intime consolation d'avoir pris part à une grande œuvre. Aidons, encourageons les intéressantes victimes d'un mauvais sort qui aurait bien pu nous échoir à nous-mêmes. Sommes-nous sûrs que nous aurions porté la même épreuve avec une égale résignation, un aussi ferme vouloir de vaincre les difficultés d'une pareille situation?...

M. Boucher est nommé membre de l'American Public Works Ass.

Chicago, 13. — M. Pierre Boucher, de la Commission métropolitaine de Montréal, a été élu membre de l'American Public Works Association. L'association compte environ 1,000 membres choisis parmi les ingénieurs et les fonctionnaires qui s'occupent de travaux publics. Elle a été fondée au début de l'année.

LA MODE NOUVELLE



À gauche : pour le voyage. Costume de tweed beige miel. Au centre, robe de crêpe de soie, garnie d'appliqués de dentelle de laine perverche. Le chapeau de loutre noir est garni de paillettes noires. À droite, tailleur de laine grise. La cravate portée avec la blouse de piqué blanc est en ruban gros grain noir.



Aux amies de l'Institut de N.-D. du Bon-Conseil

font actuellement un séjour d'une semaine à l'hôtel Traymore, à Atlantic City, après avoir visité New-York, Philadelphie, Baltimore et Washington.

Mlle Parisseault et Mme H.-P. Lusier sont de retour de Québec.

Mlle Juliette Bourque, est revenue de Coteau Landing, où elle a été l'invitée de Mlle Marguerite Jeannotte.

L'honorable sir Herbert Marler, ministre canadien aux Etats-Unis, a été reçu, en audience, par le Roi Georges VI, samedi, au Château de Windsor, à l'occasion de son voyage de retour de l'Europe.

Au déjeuner, offert, aujourd'hui, au Ritz Carlton, par Mlle Louise Harvey, en l'honneur de Mlle Jacqueline Cummings, les invitées étaient : Mme Emile Latulipe, Mlle Madeleine Dubuc, Hélène Casgrain, Thérèse DesBaillets, Françoise DesSèves, Aline Rolland, Marion Hart, Lois Strachan, Alison Stanford et Betty Harvey.

Mlle Simone Bélanger recevra à déjeuner, jeudi, au Reform Club, en l'honneur de Mlle Madeleine Schœuer à l'occasion de son prochain mariage.

Le docteur et Mme Donat Voghel ont reçu, dernièrement, le professeur Paul Cottenot ainsi que le professeur et Mme Jean Lardinois, de Paris. Le docteur Voghel est parti, avec eux, pour Chicago où ils assisteront au congrès international de Radiologie.

Mlle Jeanne Laberge recevait, à l'heure du thé, hier, en l'honneur de Mlle Puline Gonzales, à l'occasion de son départ prochain pour la Colombie.

Au bénéfice de l'Oeuvre des Petits Lits Blancs (Clinique du B. C. G., filiale de l'Assistance Maternelle) Marie-Paule présentera sa collection de haute couture de l'automne, les 6, 7 et 8 octobre, à trois heures, ainsi qu'à six heures et demie, le 8 octobre, à la salle Normandie de l'hôtel Mont-Royal. On peut dès maintenant réserver sa place en téléphonant pour l'après-midi à CA. 4875 et pour le soir à AT. 1994.

Tous les écoliers de St-Jean assistent à la messe du Saint-Esprit

St-Jean, 13. (Du correspondant du Canada). — Ce matin tous les écoliers de St-Jean ont assisté dans la cathédrale de St-Jean à la messe du Saint-Esprit, qui ouvre l'année scolaire. Mgr Anastase Forget célébra la messe. Il était assisté des abbés Hamelin et Messier du collège St-Jean. M. l'abbé Roman Boule, supérieur de l'Ecole normale de Saint-Jean, fit le sermon de circonstance. Mgr J.-Edmond Coursois, P.D.V.G., ainsi que Mgr Armand Chausse, P.D., supérieur du collège St-Jean, assistèrent au chœur avec un grand nombre de prêtres du collège St-Jean et des paroisses de la ville. Les élèves du collège St-Jean, ceux de l'Académie commerciale catholique, de l'Académie des frères maristes et des élèves des Dames de la Congrégation, des couvents de la paroisse de la cathédrale, de Notre-Dame et de St-Edmond étaient présents. Les étudiants infirmiers de l'hôpital assistaient aussi à la messe. Les élèves du collège St-Jean firent les frais de la partie musicale.

Charles Gardner gagne la coupe du roi

Londres, 13. (P.C.) — Charles Gardner, à une moyenne de vitesse de 233.75 milles à l'heure, a gagné samedi la course aérienne autour de l'Angleterre, épreuve que se disputent chaque année les pilotes pour la coupe du roi.

Le brig.-général A.C. Lewin, aviateur de 63 ans, s'est classé deuxième, tandis que le commandant E.-W. Percival décrochait la troisième place.



Pour bridges et thé d'après-midi, les sandwiches au Paris-Pâté sont un vrai délice. Délicieux... exquises... un véritable régal.



Ne manquez pas ce dessert dont toute la famille se réglera...

par Helen Campbell (CHATELAIN INSTITUTE)

Ne laissez pas échapper cette excellente occasion de vous procurer des pêches succulentes, mûries sur les arbres. C'est actuellement le meilleur temps de la saison pour les pêches. Les heures comptent dans la cueillette de ces fruits délicieux. Achetez-les pendant qu'ils ont encore toute leur couleur et qu'ils sont fermes et juteux. Ces pêches sont classifiées pour votre protection. Achetez-les suivant leur qualité.



SHORTCAKE AUX PÊCHES

2 tasses farine à pâtisserie, 1/4 c. à thé sel, 2 c. à soupe sucre, 4 c. à thé poudre à pâte, 3 c. à soupe shortening. Environ 3/4 tasse lait.

Tamisez les ingrédients secs; incorporez le shortening, mélangeant jusqu'à ce que tout soit fin, ajoutez le lait pour faire une pâte molle. Mettez la pâte sur une plaque enroulée et formez en un gâteau rond d'à peu près un pouce d'épaisseur. Cuisez dans un moule à gâteau étuvé légèrement graissé ou sur tôle à cuire, pendant 20 ou 25 minutes. A jour chaud (475° F.). Séparez en deux ou trois parts. Mettez des pêches fraîches entre les deux épaisseurs et sur le dessus du gâteau. Saupoudrez de sucre en poudre et servez avec crème fouettée.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE Dominion du Canada HON. J. G. GARDINER, ministre.

"Les rouets qui chantent"

Ce sera bientôt une invitante maison où grouillera sous cette enseigne prometteuse une vie intense. Rouets, ourdissoirs, dévidoirs, métiers, aiguilles à couture et à tricot vont s'activer sous les mains laborieuses des chômeuses d'hier. Du travail, quand on pense du travail enfin, plutôt que l'aumône avilissante. Du travail: joie, espoir et bonheur, tout ce qu'il faut au cœur humain pour devenir créateur d'œuvres fécondes.

"Les rouets qui chantent", œuvre admirable conçue par des femmes sensibles pour des femmes vaillantes, sera un centre d'étude et d'apprentissage des métiers féminins.

Pour commencer en joie, débiter en beauté, le mouvement s'ouvre dans un décor de fête. Un immense carnaval offrira bientôt au public montrealais une série d'amusements variés et attrayants.

La belle aventure, o gué! Frottons nos bottes! Bourrons nos pipes!

Le 15 septembre, au parc Jeanne-Mance, On ira danser, boire, s'instruire... et manger!

Et vivent les rouets, les rouets qui chantent!

Le Se pèlerinage des Irlandais à Lourdes

Dublin, 13. (P.A.) — 753 pèlerins âgés et infirmes se sont embarqués en bateau et en clopinant, quelques-uns même transportés, à Kingstown aujourd'hui pour aller prier et chercher leur guérison à la grotte de Lourdes, France.

Environ 1,900 autres prendront part au cinquième pèlerinage national irlandais à la grotte miraculeuse. Des gardes-malades, des médecins et des infirmiers étaient à bord du paquebot. Le primate d'Irlande, le cardinal McRory, et cinq autres membres de la hiérarchie irlandaise conduisent le pèlerinage.



Pour causer d'affaires avec succès: un bon dîner au "WINDSOR"!

Invitez un client, un confrère ou un associé, à dîner avec vous au "Windsor" et vous ferez réellement plaisir à votre hôte, le préparant ainsi à accepter favorablement votre proposition.

Les diners fins, pour hommes d'affaires, réussissent toujours à merveille

à ce grand hôtel de la rue Peel, à cause des nombreux salons particuliers, discrets et confortables, pour ce genre de réunions.

L'HÔTEL WINDSOR

Rue Peel, près de la rue Ste-Catherine
Face au Square DOMINION, Tél. Plateau 7181

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard-C. ARCHAMBAULT, B.A., LL., B.

Reprise d'activité en Cour Supérieure

A la division de pratique, un rôle de 163 requêtes attendait l'hon. juge Surveyer

Après plus de deux mois d'un ralenti marqué dans les affaires au Palais de Justice, la Cour Supérieure a repris ses séances hier et toute la journée les juges ont siégé dans les différentes salles d'audience. A la Cour de Pratique, l'honorable juge Édouard Fabre-Surveyer, qui revient d'un voyage en Europe, avait à faire face à un rôle de quelque 163 motions et requêtes de tout genre qui avaient été remises durant les mois d'été. Un grand nombre de ces affaires ont été de nouveau ajournées à date fixe. Dans plusieurs causes cependant on a procédé et aujourd'hui demain et les jours suivants les instructions se poursuivront.

L'honorable juge en chef R.-A.-E. Greenshields, de la Cour Supérieure, n'était pas présent. On ne s'attendait pas à son retour avant quelque temps. Il devra auparavant décider avec l'aide de ses collègues de cet arbitrage international de la Consolidated Smelter de Trail, Colombie Britannique.

Elections chez les étudiants en droit

Les étudiants en droit de l'Université de Montréal ont procédé à la mise en nomination pour l'élection d'un conseiller de première année et d'un porte-drapeau et voici les noms des candidats au poste de conseiller de l'ère : MM. André Bachand, Herman Primeau, Jean-Louis Héty, Jacques Dupuis et Louis Jarry. Candidats à la fonction de porte-drapeau : MM. B. Ferland, François Caron, Jean Bédoux, Georges Hémond et Léon Côté. L'élection aura lieu ce matin.

A la Commission des utilités publiques

La nouvelle commission des utilités publiques siégera aujourd'hui à la salle d'audience numéro 24 de l'ancien Palais de Justice, sous la présidence de M. Lamarre. Le rôle contient dix affaires.

CARTES PROFESSIONNELLES AVOCATS

Geoffroy & Prud'homme
AVOCATS, PROCUREURS
J.-M. Geoffroy, c.r.
J.-M. Prud'homme, c.r.
C.-J. Geoffroy, c.r.
112, rue Saint-Jacques
Tél. HArbour 5177 — MONTREAL
Adresse télégraphique: "Geoffroy"
Western Union Code

BRAIS & CAMPBELL
AVOCATS ET PROCUREURS
F. PHILIPPE BRAIS, C.R.
A. J. CAMPBELL — C. DEMERS
Edifice Banque Royal
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

BERTRAND GUERIN
GOUDREAU ET GARNEAU
AVOCATS
Ernest Bertrand, C.R., M.P.
C.-E. Guérin, C.R., M. Goodrauld, C.R.
Antonio Garneau, C.R., R.-N. Garneau, C.R.
M. Pléon, L.L.L., B.V. Osero, L.L.L.
270 ouest, rue St-Jacques — Montréal

Léonard-C. ARCHAMBAULT
AVOCAT ET PROCUREUR
60 ouest, rue Saint-Jacques
HArbour 2438

COUR SUPERIEURE

Division de Pratique
le 13 septembre 1937

PRESIDENT: L'honorable juge Surveyer.

Les jugements suivants furent rendus:
J.-P. Martin vs Martin Transport Ltd et al.; jugement autorisant examen avant défense.

Dame A. Thibodeau vs Dame O. Thibodeau et vir; jugement accordant motion pour détails, frais à suivre.

Dame G. Bernier vs Canadian Carriage and Storage Co. Ltd; jugement relevant de défaut et permettant de plaider avec dépens.

H. Diamond vs E. A. Farmer et Commercial Credit Corporation of Canada Ltd; jugement accordant motion pour détails.

J.-B. Boule et al. vs Robert McGillivray; jugement autorisant examen avant défense.

M. J. McGroarty vs Dame E. Phelan et al.; jugement accordant motion et autorisant requête à faire certains déboursés.

W. Marchand vs Montreal Tramways Co.; jugement autorisant examen avant défense.

M. J. McGroarty vs Dame E. Phelan et al.; jugement accordant motion et autorisant requête à faire certains déboursés.

Dame E. Mahon et al. vs Cité de St-Lambert; jugement autorisant examen avant défense.

J. Peritz vs S. E. Manolopoulos; jugement accordant motion pour régle pour les frais seulement.

N. Lavallée vs Canadian Automobile Sales Ltd et Canadian Acceptance Corp. Ltd, m.c.; jugement autorisant examen du demandeur avant défense.

L. Baranovsky vs Montreal Tramways Co.; jugement autorisant examen avant défense.

Légère Automobile Supply Co. Ltd vs Aimé Bernard et A. Beil et G. Couche, t.c.; jugement autorisant tiers-saisi à compléter déclaration.

Dame O. Campeau vs E. Schmidt; jugement autorisant examen avant défense.

L. Choquette vs F. Wolman et al.; jugement autorisant examen avant défense.

Dame L. Millette et vir vs N. Tremblay; jugement autorisant examen avant défense.

General Motors Acceptance Corp. vs H. Guertin; jugement accordant motion pour substitution sans frais.

Dame R. Quinn vs Gaston Benoit; jugement accordant motion pour substitution sans frais.

M. G. Wicman vs Jenny's Dining Room; jugement relevant des registres de l'état civil.

Credit Foncier Franco-Canadien vs Mendell Segall; jugement accordant motion pour substitution de procureurs sans frais.

A. Bombardier vs Israel Altman; jugement autorisant examen avant défense.

A. Bombardier vs Israel Altman; jugement autorisant examen avant défense.

Dame J.-M. Vincent et vir vs J.-T. Chartrand et vir; jugement autorisant examen avant défense.

National Public Finance Corp. vs J. S. Rabiner et M. J. Rabiner, opposant; jugement autorisant examen de l'opposant.

Dame L. Aaron et vir vs L. Léopold; jugement autorisant examen avant défense.

McGill Frontenac Oil Co. Ltd vs A. Julien; jugement accordant motion pour détails, frais à suivre.

Dame L. Schwartz vs H. Cohen et al.; jugement autorisant à ester en justice in forma pauperis.

Dame L. Benoit vs Martin Transport Ltd et al.; jugement autorisant examen médical avant défense.

Dr G. St-Onge vs R. G. Quinlan et al.; jugement autorisant examen avant défense.

F. Leveseur vs Hôpital St-Luc; jugement autorisant examen médical avant défense.

F. Leveseur vs Hôpital St-Luc; jugement autorisant examen médical avant défense.

Pour les déposants qui négligent leur compte de banque

Le gouvernement demande à la Cour d'ordonner aux banques de lui remettre l'argent non réclamé

Un dépôt de 1819

Ceux qui depuis des années ont oublié leurs dépôts d'argent dans les différentes banques de la province font aussi bien de s'en occuper, car une motion a été présentée au nom du Procureur général hier pour demander à la Cour de pratique de fixer une date pour l'audition de quatre causes — où le gouvernement de la province cherche à se faire remettre en possession de certains dépôts inactifs depuis des années.

Ces quatre causes ont été choisies parmi un lot d'une soixantaine qui traînent sur les rôles depuis de longs mois. Intendues depuis quelque deux ans par le département du Procureur général, ces affaires ont été forcément négligées par la venue de deux élections consécutives et ensuite par le changement des substituts du Procureur général. On se décide maintenant à vider la question et à instruire certaines de ces causes comme cause type car, si la banque ne fait pas d'opposition personnelle, elle ne veut tout de même pas que ce soit le gouvernement provincial qui hérite de ces argents si, en fait, c'est plutôt le gouvernement fédéral qui y a droit.

On sait qu'il y a dans les banques des dépôts d'argent qui sont inactifs depuis des années, des comptes de banque qui ne sont pas réclamés soit que les déposants soient décédés et que les héritiers ignorent le dépôt, soit qu'ils ignorent les héritiers ou enfin soit que le déposant lui-même ait complètement oublié son dépôt, ce qui est probablement l'hypothèse la moins probable. Suivant les requêtes du gouvernement, cet argent non réclamé appartient à la Couronne dans la personne du Trésor provincial. Les banques ne s'opposent pas mais ne veulent pas consentir à remettre l'argent non réclamé avant que le tribunal ne décide en tout cas que le gouvernement fédéral ait la même prétention que le provincial et le leur réclame une deuxième fois.

Parmi ces vieux comptes de banque inactifs, il y en a un qui remonte à 1819. Depuis cette date, personne n'a réclamé l'argent.

Par ailleurs, il y a dans deux banques différentes deux comptes de banque d'un total de \$500 au nom de Harry Percy Stone, le bandit qui avait tué la police lors du fameux hold-up de la banque d'Hochelega en 1924. Ce bandit serait mort sans testament et ses héritiers n'ont pas encore réclamé l'argent.

La Cour a fixé la date de l'audition à 4 octobre prochain.

Le Gypsum Queen devant le tribunal

Le grand jury délibère actuellement sur le sort du capitaine Hatfield

Ottawa, 13. (P.C.) — Le grand jury rendra son jugement demain dans l'affaire du Gypsum Queen alors qu'il décidera si le capitaine Hatfield doit subir son procès aux assises sous l'accusation d'avoir obtenu une somme de \$70,000 du gouvernement canadien sous de fausses représentations.

Propriétaire du Gypsum Queen, le capitaine Hatfield avait obtenu une indemnité de \$70,000 de la Commission des réparations de guerre en affirmant que son navire avait sombré sur les côtes d'Irlande avec une cargaison de bois après avoir été torpillé par un sous-marin allemand durant la guerre.

Depuis, à la suite d'une enquête royale, le gouvernement canadien aurait eu la preuve que le Gypsum Queen aurait tout simplement sombré dans une tempête. C'est pourquoi il a fait arrêter Hatfield aux Etats-Unis d'où, après de longues procédures d'extradition, il est finalement venu en Canada pour subir son procès.

Les cautionnements seront surveillés

Le ministère public se montre plus sévère à l'avenir pour les récidivistes

Me Oscar Gagnon, avocat de la Couronne, a déclaré hier aux journalistes qu'à l'avenir, les suspects accusés en correctionnelle seront étroitement surveillés lorsqu'il sera question de les libérer par cautionnement. C'est à la suite de nombreux crimes commis depuis quelques mois par des prévenus admis à caution, que le département du procureur général a demandé à ses substituts de se montrer plus sévère à l'avenir. Tous les casiers judiciaires seront soigneusement étudiés avant la demande de libération provisoire. Quand l'accusé sera un récidiviste, le ministère public exigera un cautionnement substantiel.

Me Gagnon donna en exemple le cas d'Exalaphat Benoit, accusé du meurtre d'Hyacinthe Côté, libéré à quatre reprises sur des cautionnements insuffisants, avant d'avoir subi un seul de ses procès. Il y a aussi le cas de Charles Gaudreau, tué lorsqu'il refusa d'obéir à un ordre de la police. Ce récidiviste venait d'être admis à caution et devait subir son procès dans quelques semaines. Après le décès de Gaudreau, la police judiciaire trouva tout un stock de marchandises volées dans son automobile. Le malheureux avait été libéré provisoirement le matin même. Un avocat du ministère public sera présent en correctionnelle lors de la comparution des accusés et décidera si oui ou non le suspect doit être libéré provisoirement. Tout dépendra de son casier judiciaire.

Il faut trouver quelques jurés

La défense, au procès de Cyrias Boucher, épuise la liste des jurés disponibles

Le procès de Cyrias Boucher, accusé du meurtre de sa femme (Juliana Champagne), tuée à coups de marteau le 3 mars 1937, commencé hier après-midi, à 2 heures 30, a été ajourné à ce matin par le juge Wilfrid Lazure, qui préside à la session de septembre, en cour d'Assises, afin de permettre au sheriff, Me J. P. Lamarche, d'assigner quelques jurés pour compléter le jury appelé à juger le présumé meurtrier.

Hier, Me Paul Hurteau, avocat de la défense, recusa 20 jurés, comme c'était son droit, et Me Ivan Sabourin en recusa trois au nom de la Couronne. La liste était épuisée. Il fallut ajourner à ce matin pour assigner les deux autres jurés qu'il reste à choisir pour ce procès. Les 10 jurés déjà choisis ont été renfermés dans leurs quartiers, au Palais de Justice.

Une courte saisie

Quebec, 13. — Les promoteurs des "Art Lewis Shows" — contre lesquels le département du Revenu avait fait émettre un bref de saisie-arrest, se sont rendus au département du revenu en fin de semaine, et ils ont réglé pour le montant qu'on leur réclamait. M. Georges Shink, contrôleur du Revenu a déclaré que la saisie n'avait duré ainsi que quelques heures et n'a pas nui au fonctionnement des spectacles.

Déqualification demandée

Sherbrooke, 13. — Dans une action qui vient d'être signifiée à M. Antonio Rheau, maire de Saint-Denis de Brompton, M. Alfred Lamontagne, contribuable de cet endroit, et d'autres personnes demandent aux tribunaux que le maire soit déclaré inhabile à remplir une charge dans le conseil ou sous le contrôle du conseil de la corporation, et ce durant cinq ans, le tout avec dépens. Le défendeur fut élu maire de Saint-Denis de Brompton, le 13 septembre 1935. Il fut réélu le 19 juillet dernier.

Les demandeurs allèguent qu'au commencement de novembre 1935, le maire a vendu à la corporation du cèdre pour \$49.85 et qu'il a envoyé son compte au secrétaire-trésorier.



SERAIT-CE LA PROCHAINE DEMEURURE DE LINDBERGH?

L'aviateur américain qui cherche refuge en Europe depuis deux ans aurait décidé de se porter acquéreur du château de la veuve d'Aristide Briand, sur l'île de Millio, au large des côtes de Bretagne. Cette île ne compte que deux maisons.

Vingt candidats aux Trois-Rivières

Le doyen du conseil de ville, le conseiller Lamy, ne se présente pas

Trois-Rivières, 13. (Du correspondant du "Canada"). — Vingt candidats ont été mis en nomination cet après-midi par le greffier de la ville des Trois-Rivières, Me Arthur Béliveau, à titre d'officier rapporteur des élections de lundi prochain, qui doivent désigner un maire et huit conseillers. Le doyen du conseil de ville, M. Napoléon Lamy, conseiller sortant de charge n'a pas posé sa candidature au siège No 1 du quartier Saint-Louis, où MM. Napoléon Alarie et Willie Guillemette étaient déjà en lice. Bien que M. Lamy n'ait fait aucune déclaration, on croit qu'il veut favoriser la candidature de M. Alarie, déjà appuyée par le comité des citoyens. Le comité appuie aussi M. Louis-D. Durand et M. Paul-E. Neveu. Il y aura lutte pour tous les sièges. Trois candidats s'affrontent pour la mairie, de même que pour le siège No 2 du quartier Saint-Louis.

Funérailles de Mme P.-G. Martineau

La mère de M. Jean Martineau a été inhumée hier

En l'église Saint-Louis de France avaient lieu, hier matin, les funérailles de Mme Paul-Gédéon Martineau. Précédée de cinq landaus remplis de fleurs, le convoi funéraire est parti de la demeure du fils de la défunte, Me Jean Martineau, 286 Carré Saint-Louis, pour se rendre à l'église, où la levée du corps a été faite par M. l'abbé Armand Paiement, curé de Saint-Louis de France. Le service a été chanté par M. l'abbé Jacques Brassard, vicaire de la paroisse, assisté de MM. les abbés Sylvio Laporte, professeur au collège de Saint-Jean, et Hervé Leduc, vicaire de la paroisse.

Dans le sanctuaire on remarquait: le R.P. Jean d'Orsennens, S.J., M.M. les abbés Arthur Deschênes, curé de Sainte-Brigitte, E.-X. Tremblay, au monastère de Saint-Jean-de-Dieu, Ernest Rivet, N. Lévesque, curé d'Herbyville, et J. Labelle, curé de Lachute. La chorale de Saint-Louis de France, sous la direction de M. Charles Goulet, rendit la messe des morts de Perros. Les solistes étaient MM. Ulysse Paquin, Georges Dufresne, C.-E. Brodeur, David Rochette, Gaston Nolin et Paul Trotter.

Conduisaient le deuil: MM. Jean Martineau, avocat, fils de la défunte, Charles Charbonneau et John Charbonneau, ses frères, J.-W. Bain, André Chaput et le Dr Gaston Lapiere, ses gendres, Gilles Lapiere, son petit-fils, le Dr Michel Ladouceur et Maxime Trépanier, ses beaux-frères, P.-A. Martineau, Jacques Chagnon, René Charbonneau, Dominique Charbonneau, G. Charbonneau, ses neveux.

On remarquait dans le cortège: les honorables juges L.-P. Demers et Louis Boyer, le Dr Conrad Archambault, l'hon. Raoul-O. Grothé, M.M. Guillaume Saint-Pierre, Ernest Bertrand, Paul Mercier, Léon-Mercier Gouin, Edouard Teller, Paul Gouin, l'échevin Joseph Monette, René Fugère, le Dr Roméo Boucher, Gérard Fautoux, Henri Chauvin, Frank Chauvin, John Ahern, Albert Théberge, Philippe Brin, René Théberge, Paul Monty, H. Rivet, André Montpetit, Roger Guimet, J.-R. Huot, Joseph Charlebois, Patrick Daily, Fernand Dagenais, Louis Latendresse, E.-X. Saint-Denis, Wilfrid Brunet, Charles Martel, Real Robillard, Henri Crépeau, P.-E. Riopelle, Charles Marquette, Camille Laurendeau, Alex. Gaur, R. Desrosiers, E.-A. Monk, Bernard Bissonnette, M.-J. Smith, Jean Dion, E. Prevost, Jos. Moquin, Paul Dussault, M. Mériot, Victor Desautels, Henri Tremblay, Paul Portelance, le Dr G. Garon, René Guette, Léon Lortie, Jules Laroche, Claude Choquette, Ernest Guenette, le Dr J. Longpré, Jean Chaput, E. Rivard, Paul Brin,

LE CALEDONIA VOLE VERS TERRE-NEUVE

Foyens, Etat libre d'Irlande, 13 (P.C.-Havas). — Le "Caledonia" s'est envolé d'ici ce soir à 8 heures 15 à destination de Botwood, Terre-Neuve.

Devant le tribunal du salaire raisonnable

M. le magistrat Ferdinand Roy, président de la nouvelle commission du salaire raisonnable, a laissé entendre hier que la commission siégera aussitôt que l'organisation de ce tribunal sera terminée. On entendra les réclamations des ouvriers et particulièrement l'affaire de la Dominion Textile qui a demandé à la Commission de fixer le salaire de ses employés par toute la province. On sait que le taux fixé par cette commission servirait plus tard à l'établissement d'une convention collective.

Arrivée de l'Empress-of-Australia

L'hon. juge W. F. A. Turgeon, de Winnipeg, qui avait été chargé par le gouvernement fédéral de faire enquête sur la question de la vente du grain canadien en Europe, arrivera au Canada jeudi, à bord de l'Empress of Australia, du Pacifique Canadien. Au nombre des autres passagers attendus par ce paquebot, on remarque aussi le très révérend Howard S. Ambleswhite, évêque de l'Eglise Episcopale, de Marquette, Michigan; M. W. Rupert Davies, publiciste du Kingston Whig-Standard; Gordon W. MacDougall, C.R., Mme MacDougall, Miss Sherrill McMaster, Mme Hadyn Horsey, Mlle Rose Granger, Mlle Annie Martin, M. et Mme W. V. Groesen, M. H. Leococ, M. T. J. Agar et M. Charlton, de Montréal; Miss Margaret Swezey et Miss Eleanor, Swezey, de Westmount.

Ottawa, 13 (P.C.) — Les exportations canadiennes de blé en août forment un total de 6,544,967 boisseaux d'une valeur de \$9,098,765. Le prix moyen était de \$1.39 le boisseau. Les exportations de farine se sont élevées à 288,608 barils d'une valeur de \$1,780,717. Le prix moyen a été de \$6.17 le baril.

Les effets du sous-oxyde de soufre

Ottawa, 13. (P.C.) — Des savants de l'Institut Mellon de Pittsburgh ont exposé aujourd'hui devant le tribunal d'arbitrage sur les réclamations de cultivateurs américains de l'Etat de Washington et canadiens contre la Consolidated Mining and Smelter Corporation de Trail (Colombie anglaise) les résultats d'études qu'ils ont faites sur la quantité de sous-oxyde de soufre que contient l'atmosphère dans cinq villes américaines et sur les effets du sous-oxyde sur la végétation et sur le sol. Le conseil en chef canadien a déclaré qu'il désirait montrer que le sous-oxyde de soufre, non seulement n'est pas dommageable quand il se trouve en petite quantité, mais qu'il favorise même la végétation. D'autres savants témoignèrent demain et le tribunal ne s'est prononcé d'aucune façon sur la preuve présentée jusqu'à maintenant.

La parade du lundi en correctionnelle

La police provinciale continue ses activités de fin de semaine. Hier encore, 105 personnes: filles et joueurs, Chinois et blancs, étaient traduits en correctionnelle, devant le juge Charles Langlois, pour avoir exploité ou fréquenté des maisons louches et des maisons de jeu. Dans 14 maisons de désordre, les tenanciers se déclarèrent coupables et le tribunal leur imposa l'amende habituelle de \$50 et les frais ou, à défaut, un emprisonnement de 30 jours. Les filles trouvées avoueront leur délit et durent payer au guichet la somme de \$20, frais compris.

Une dizaine de Chinois surpris dans leurs loteries payèrent une amende de \$10, frais inclus, alors que les trois tenanciers furent condamnés à une amende de \$50, et aux frais.

Comme par les lundis passés, ces dames passeront la matinée à étaler les dernières créations de la mode d'automne, fient la grève sur le "tas" en prenant les pieds des lampadaires pour des fauteuils, grillent cent et une cigarettes, mâchent de la gomme et burent des boissons douces. Plus ça change, plus c'est la même chose.

HOTEL CORONA
RUE GUY
— Taux d'hiver —
CHAMBRES à \$5.00 et plus PAR SEMAINE

Glacé — toujours prêt — où que vous soyez
BUVEZ
Coca-Cola

FEUILLETON du "Canada"

UN COEUR DE FEMME

Par Xavier Chanteburine
14 septembre 1937

(Suite)
— Mais tu n'as pas à lui obéir, à lui?
— La patronne étant présente, il n'était en réalité que son porte-parole: je n'avais qu'à m'incliner. Comme je faisais observer que mon contrat de sous-direction prévoyait un préavis de six mois, et que j'avais espéré que mes loyaux services me donnaient le droit de rester à ma place durant ce délai, ce fut encore lui qui me "cloua".
— Comment cela?
— "Madame Bertier me dit-il à prévu l'objection. Comme nous ne tenons pas à vous garder, voici un chèque représentant les six mois de préavis, plus six autres mois pour compenser vos regrets". J'insistai pour qu'il me laissât mettre mes comptes en ordre et les lui passer le lendemain.
— Entre temps, tu avertis que le chèque...
— Je pense bien! Mais il me répondit qu'il savait faire les additions, et me rappela, assez durement cette fois, la haine qu'il éprouvait à me voir partir. Je ne pus insister davantage.
— Oui, moins d'une heure après leur entrée, je dus traverser tout le bureau du personnel, sous les regards curieux — et amusés — des employés. Vois-tu, Rabignol, c'est ce moment-là que je ne leur pardonnerai jamais. A elle surtout, ajouta-t-il en grinçant des dents avec un affreux rictus.
— Et tu devais aussi craindre qu'en "faisant les additions".
— Il n'est pas si fort qu'il a bien voulu dire.

tout a passé comme une lettre à la poste; ou bien il n'a rien vérifié du tout. En tout cas, tu peux me croire quand je te dis que j'ai eu chaud pendant quelques jours...
— Enfin, maintenant tu es rassuré. Et puisque avec l'indemnité perçue, tu as pu réinstaller un bureau d'affaires et de contentieux, ta soif de vengeance doit s'être éteinte peu à peu?
— Détrompe-toi. Je ne suis établi à Rennes, pour ne pas avoir, Nantes ou à Saint-Nazaire, le désagrément de les rencontrer. Mais, là-bas, j'ai mijoté mon petit plan de vengeance... et de profit par la même occasion.
— De profit? interrogea Rabignol dont l'intérêt se ravivait à ce mot.
— Oui. Sois tranquille, mon vieux. Tu auras ta petite part, dix pour cent.
— Merci.
— Oui. J'aurais peut-être besoin de ton témoignage pour mener à bien ma petite opération.
— Mon témoignage pour dix pour cent?
— Mettons douze en l'état, et vingt si je dois te faire intervenir. Ça colle?
— Oui. Mais quel témoignage?
— C'est mon secret.
— Je vois encore, là-dedans, un de tes délicats travaux de... signataire, hein?
— Mais non. Je ne te dirai plus rien: fie-toi à moi tout simplement, et tu n'auras pas à t'en repentir. Puisque la belle veuve a encaissé plus qu'elle n'aurait dû et que les autres ont été assez stupides pour lui laisser encore une part dans la maison...
— Part qui doit lui rapporter assez gros, si j'en juge par ce que je peux connaître de leur mouvement habituel d'affaires...
— Oui... Il est donc juste qu'elle nous en restitue une large fraction! Compte sur moi pour cela. Tu as du génie!
— Non, simplement un bon petit talent d'amatour dont je fais quelquefois une application professionnelle. Et sois tranquille, "elle paiera"!
— Dégustant un nouveau verre d'eau-de-vie, les deux coquins allumèrent un cigare, dont la fumée montant vers le ciel leur parut symboliser l'ascension de leur projet vers la réussite...

VII
Malgré l'insistance de Mme Bertier, encouragée par sa tante, Yves et Daniel n'avaient pu ce jour-là dîner à Breillemont.
Plusieurs importants chargements nécessitaient la présence de l'un à Nantes, de l'autre à Saint-Nazaire, le lendemain matin au petit jour.
On s'était donc séparé vers six heures; M. de Kerloch avait déposé son associé à Nantes et lui-même était rentré immédiatement à Saint-Nazaire, toujours au volant de sa rapide voiture de grand sport.
Avant le dîner, Mme Bertier et Mlle de Breillemont s'étaient installées confortablement dans le petit salon du rez-de-chaussée.
Cette pièce intime était plutôt une sorte de boudoir, meublé avec un goût exquis. On sentait, en y entrant, que Solange s'était réservée là un coin bien à elle. L'atmosphère délicatement féminine du lieu ne laissait aucun doute à cet égard.
Un canapé Louis XV, recouvert de tapisserie d'Aubusson au petit point, y voisinait avec quatre fauteuils de la même époque; cet harmonieux ensemble doux au souvenir de Mme Bertier, constituait pour elle un précieux souvenir; son mari le lui avait offert à l'occasion du troisième anniversaire de leur mariage, lequel coïncida, à quelques jours près avec la naissance de leur seconde fille.
Trois mois auparavant, la jeune femme avait fort admiré le canapé chez un antiquaire de Nantes.
Quelques jours plus tard, ses affaires l'appelaient à Saint-Brieuc, l'armateur y avait découvert par hasard, chez un autre marchand, les quatre fauteuils. Leur authenticité ne faisait aucun doute et, bien que le sujet de leur tapisserie fût assez différent, ils n'en devaient pas moins former avec le canapé, un ameublement XVIIIe siècle du charme le plus délicat. Il les acheta immédiatement et les fit expédier au château de Breillemont; rentré rapidement à Nantes, il eut la chance de pouvoir acquiescer le meuble dont l'antiquaire ne s'était pas encore dédit, et le fit transporter également au manoir.
Des semaines, Mme Bertier put jouir de cette surprise. Celle-ci restant pour elle un des témoignages les plus exquels des années de chaude

affection qui unirent les deux époux; elle voulut compléter dans le même style l'arrangement de la petite pièce.
Ce fut pour Amaury comme un joyeux délassement, une diversion à ses absorbantes occupations, que de guider en connaissance avertie, cette tendre compagne dont le goût raffiné correspondait si parfaitement au sien.
Dans la bibliothèque du château, ils découvrirent un charmant secrétaire de la fin du règne de Louis XV; œuvre d'un élève de Boulle, sa manière annonçait déjà le style Louis XVI. Sur les murs, des tentures plus récentes, harmonieusement cortées et exécutées avec adresse accompagnaient une longue frise de Salembrius, véritable œuvre d'art détachée avec mille précautions d'une autre pièce pour venir orner le boudoir.
Deux larges bergères, un clavecin restauré duquel on pouvait tirer quelques notes aigrelettes, complétaient avec une table aux pieds galbés et quelques bibelots de moindre importance le charmant ameublement de cette pièce intime.
Une magnifique pendule signée de Vieu venait de faire entendre son timbre léger...
Les deux femmes détendues par l'atmosphère apaisante du lieu, devaient en attendant l'heure du dîner.
— Quelle différence, ma petite Solange, avec la tristesse de notre conversation à mon retour en France! Et quel heureux changement, n'est-ce pas, ma chérie? interrogea tante Cora.
— Oui, quel heureux changement! approuva révérence la nièce...
— Ces jeunes gens sont extrêmement sympathiques, continua la tante. Tu as eu une chance remarquable de rencontrer sur ton chemin ces deux âmes probes et droites — de parfaite éducation au surplus — au lieu de l'importe quel homme de régence qui, bien qu'honnête au sens commercial du mot, n'aurait peut-être pas hésité à traiter au plus bas prix possible la bonne affaire qui se présentait!
— Oui, c'est une chance extraordinaire. Et plus je vais, plus j'apprécie à la fois leurs qualités, leur courtoisie, leur loyauté absolue. Ah! que cette

franchise sans contrainte est donc agréable, surtout quand on la compare à tout ce que le monde dit "des affaires" peut quelquefois présenter d'âpre et de redoutable!
— Prochainement, lorsque tu seras venue chercher chez moi, pour les ramener à Nantes, Rose-Marie et Michèle...
— Dont je suis bien privée!
— Mais à qui ce séjour dans ma modeste demeure a fait le plus grand bien; tu ne pouvais vraiment conserver tes filles avec toi, parmi ce perpétuel mouvement, toutes ces négociations, tous ces déplacements...
— C'est exact...
— Donc, quand tu les auras de nouveau avec toi, ce sera le bonheur!
— Le bonheur, ma tante! Hélas! Comment pourrais-je trouver le bonheur complet? Les pauvres petites n'ont plus leur père, et moi...
— Toi? Tu es encore bien jeune!
— Je suis mère de deux jeunes filles en âge de se marier, ma tante! Veux-tu, mères: ma vie de femme est terminée...
Mlle de Breillemont, pendant ces répliques, observait sa nièce d'un oeil malicieux. A ces derniers mots, elle ne répondit pas tout d'abord. Après un court silence, et comme si elle entrait une autre conversation, sans aucun rapport avec les phrases qui venaient d'être échangées, elle dit:
— Monsieur de Kerloch est un parfait gentilhomme. Il est bien le digne descendant de ces armateurs, cadets de bonne noblesse, pour qui exercer ce commerce maritime n'était point déchoir.
— En effet; et son associé — dont la famille appartient à la même souche de vieille bourgeoisie que celle des Bertier — le complète d'une façon heureuse.
— Oui, Monsieur Le Mollec, plus vif, plus volontiers expansif, est aussi un homme que je serais heureuse d'appeler mon neveu... dit la vieille demoiselle sans avoir l'air d'attacher aucune importance à cette conclusion imprévue.
Mme Bertier ne comprit pas... ou feignit de ne point comprendre.
(A suivre)

"L'attitude de Québec attente aux intérêts du syndicalisme"

(Suite de la page 1)

toujours grandissant et la direction de la C.T.C.C. et l'organisation d'autres syndicats doivent être confiées à d'autres chefs. L'expansion du mouvement syndical catholique de la province en dépend.

Attaques du gouvernement

M. Charpentier dit que, durant la dernière année, la C.T.C.C. a subi trois attaques particulières de la part du gouvernement provincial. L'un accuse les Syndicats catholiques de vouloir exercer une dictature en demandant l'incorporation obligatoire des syndicats ouvriers qui veulent faire généraliser par la loi leurs conventions collectives.

A l'occasion de certains différends entre organisations ouvrières, le gouvernement a déclaré qu'il ne traiterait pas l'atelier fermé dans la province. A cette déclaration irréfutable, le bureau confédéral répondit par un mémoire préparé en collaboration par l'union, le secrétaire et le président et qui fit l'objet d'une causerie retentissante à la radio. Nous déclarons de nouveau que le gouvernement s'est immiscé dans un domaine, qui ne le regarde pas, d'ordre privé et exclusivement professionnel. Le gouvernement doit savoir que l'atelier fermé veut seulement dire l'atelier syndicalisé et non la domination du patron. Qu'il apprenne aussi, étant donné l'insuffisance des lois actuelles sur l'organisation professionnelle, que l'atelier fermé n'est qu'un moyen de diminuer les méfaits des métiers ouverts, cause directe de la misère imminente des travailleurs.

Enfin, rappelés quelques tentatives faites par le gouvernement pour substituer des comités d'usine à nos syndicats de la pulpe et du papier dans la région du Lac St-Jean et du Saguenay, pour négocier à leur place des conventions collectives ou simplement faire glisser les syndicats de cette région sous l'empire de la loi des salaires raisonnables, tentative qui a avorté heureusement, grâce à l'habile consigne de la Fédération de la pulpe et au magnifique esprit de solidarité de ses membres.

Mobiles secrets

Jugeant le gouvernement à ses notes depuis un an, la C.T.C.C. a raison de se méfier des mobiles secrets qui les ont inspirés. Elle a le droit de connaître les vraies intentions du gouvernement quant au champ d'application de la loi des salaires raisonnables. La confédération a le droit d'exiger que l'application de cette loi ne soit faite que dans la mesure de son rôle de loi complémentaire dans les industries où la conclusion de contrats collectifs n'est pas impossible. Il faut toutefois noter que cette loi appliquée judicieusement par le gouvernement est susceptible de rendre de réels services à de nombreuses catégories d'ouvriers qui risqueraient de rester sans protection autrement. La C.T.C.C. a le droit de réclamer du gouvernement de promouvoir partout et toujours d'abord les négociations de conventions, elles doivent protester puissamment contre l'inconceivable tentative du gouvernement de saper les syndicats de la pulpe en voulant créer à côté d'eux des comités d'usine.

Voilà, bref, un ensemble d'agissements qui constituent le pire attentat politique contre la vie même du syndicalisme ouvrier dans la province de Québec. Faut-il croire ce danger conjuré? Certains récents événements semblent le faire espérer. Mais ceci n'autorise pas à cesser de veiller avec vigilance.

Etude des lois

L'étude de la loi relative aux salaires des ouvriers, précédemment appelée la loi des conventions collectives, occupera principalement l'attention du congrès.

Le président propose que la loi soit amendée de façon à enlever au ministre du Travail le pouvoir discrétionnaire et arbitraire de juger de ce qu'est une association bonne fide et à préciser que les associations qui pourront se prévaloir des prérogatives de la loi seront celles qui possèdent la personnalité civile et celles dont le titre officiel et les noms et adresses des directeurs auront été inscrits au bureau du procureur-général conjointement avec une déclaration affirmant que tout directeur ou représentant officiel de ces associations en cette province est un Canadien de naissance ou naturalisé.

Le président s'est excusé de n'avoir pas le temps de faire une revue de la législation ouvrière adoptée ou rejetée durant l'année dans le pays. "Qu'il me suffise, dit-il, de demander aux congressistes s'ils croient utile que la C.T.C.C. se prononce positivement sur l'opportunité de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord pour obtenir l'uniformisation de certaines lois ouvrières d'importance essentielle."

"Durant l'année, ajoute-t-il, la C.T.C.C. eut à soutenir plusieurs grèves, qui ont absorbé une forte partie du temps et des soucis de votre parti. Certaines de ces grèves ont éclaté au sein de la confédération, les autres ayant été autorisées, les autres n'ayant pas été, certaines autres grèves ont éclaté chez des syndicats non affiliés, mais sympathiques à la C.T.C.C., d'autres chez des unions rivales, mais qui avaient une répercussion sur quelques-uns de nos syndicats. La plupart de ces grèves partiellement celles qui ont été autorisées par la confédération ont eu un heureux résultat.

La grève du textile "Ces grèves qui ont été autorisées sont survenues surtout à la suite du refus de négociations de la part des employeurs. Elles ont eu lieu principalement dans l'industrie de l'amiante, à Asbestos, et dans l'industrie des textiles, dont deux à St-Jean, une à St-Hyacinthe et, enfin, celle qui a ému toute la province et qu'engrègent 10,000 ouvriers et ouvrières, la grève de la Dominion Textile, qui a fermé neuf filatures de cette compagnie situées à Valleyfield, à Montréal, à Drummondville, à Magog, à Sherbrooke et à St-Géorge-de-Monmorcency. A la confédération catholique nationale du textile, les remerciements les plus pressés et les plus sensibles à tous les groupements syndicaux qui ont secouru financièrement les grévistes et à tous les militants qui, de près ou de loin, se sont dévoués au service de leur cause.

"La grève désormais historique du textile va avoir des répercussions

dont l'on ne peut prévoir toute la portée sur la vie économique, sociale et politique de la province. L'expansion déjà extraordinaire de notre mouvement n'en sera-t-elle même accentuée? A la condition que la C.T.C.C. tire d'utiles leçons de toutes ces grèves qui l'ont secourue directement ou indirectement depuis un an. Leur multiplicité rapide peut-elle devenir un danger pour le prestige du mouvement syndical catholique? Toutes les conditions qui rendent une grève légitime la rendent-elle toujours opportune? Le financement, la direction d'une grève sont-ils des éléments dont l'on doit s'assurer le parfait concours avant de déclarer une grève? Bref, y a-t-il lieu de se demander où doit résider la véritable direction d'une grève dans les différents groupements de la confédération et de rechercher comment doit se concevoir et se traduire en actes le véritable esprit de discipline des corps inférieurs envers les corps supérieurs? Dans cet ordre d'idées des directives sont à donner ou à rappeler.

Année mouvementée

"L'année qui vient de s'écouler a été la plus mouvementée de la C.T.C.C. Sa progression étonnante porte nos effectifs approximativement à 50,000 membres. Les problèmes d'organisation se multiplient, les sources de difficultés sont plus fréquentes, les griefs plus nombreux. Les appels à l'organisation venant nombreux et de partout, des concours spontanés s'offrent pour y répondre. En soi, c'est bien; il y a de beaux développements à remarquer. Mais il en surgit de l'indiscipline, du manque de cohésion dans les méthodes d'organisation. C'était humainement inévitable depuis trois ans surtout. Nous avons trop à faire, nous sommes trop peu pour tout faire. La direction du mouvement devient excessivement difficile. Le bureau confédéral a besoin de plus d'autorité, que cette autorité lui soit reconnue. La constitution lui la confère, mais cela est oublié ou inconnu. C'est une excuse pour les raisons ci-haut données, mais il serait inexcusable de ne rien faire pour améliorer le présent état de choses. Esprit de discipline et vrai désintéressement doivent être les qualités maîtresses de tout militant sincère.

"La constitution de la C.T.C.C. est sous révision; des changements importants s'imposent. Appropriée aux besoins actuels de notre confédération, la nouvelle constitution contribuera largement à unifier notre mouvement.

"Mais l'avenir toujours plus fécond qui s'annonce pour la C.T.C.C. doit nous faire comprendre l'impérieuse nécessité de lui préparer des chefs toujours plus pleins et apôtres à la fois."

Résolution adoptée

Sur une résolution présentée par la Fédération nationale catholique des employés de l'amiante de la province, au cours de la séance de la matinée, le congrès s'est prononcé à l'unanimité en faveur du maintien de la commission des accidents de travail dans le Québec. On demanda également, dans la résolution, que l'échelle de détermination des compensations versées à l'accidenté soit fixée de la façon suivante: le salaire reconnu raisonnable pour une ouvrière multiplié par 300. Les délégués veulent que l'accidenté ait toute liberté d'en appeler des décisions rendues dans son cas par la commission. Les employés de l'amiante de la Silice, maladie reconnue comme mal industriel adopté en 1931 et abrogé en 1933 devaient de nouveau être mis en vigueur tout particulièrement dans l'industrie de l'amiante où la silicose fait de grands ravages. La résolution a stipulé en dernier lieu que le rapport officiel de l'employeur dans le cas de l'accidenté devienne un rapport officiel et que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que l'accidenté ne soit pas privé d'emploi après règlement avec la commission.

Une autre résolution importante adoptée par le congrès est celle qui réclame l'institution immédiate d'une cour spéciale au gouvernement de la province de Québec pour régler tous les différends ouvriers qui surviennent dans la province de Québec.

Les filatures

La Fédération nationale catholique des filatures a soumis plusieurs résolutions au congrès dont la majeure partie ont été adoptées. Elles ont trait en premier lieu à la punition des violateurs de la liberté syndicale et à la mise en force de la loi des salaires raisonnables dans les filatures. La première résolution se lit comme suit:

"Que demande soit faite au gouvernement provincial que les pénalités pour les violateurs de la liberté syndicale prévues à l'article 39 de la loi relative au salaire des ouvriers et l'article 23 de la loi des salaires raisonnables soient remplacées par les pénalités prévues à l'article 24 de la loi des salaires raisonnables."

Il est proposé qu'à partir de la date où l'ordonnance des salaires raisonnables sera mise en vigueur dans les filatures les membres des syndicats affiliés paient une contribution de pas moins de cinquante sous par mois.

Les grèves

Le congrès a discuté longuement au cours de la journée le projet de former un fonds permanent de grève auquel contribueraient tous les membres des syndicats de la province de Québec toutefois les délégués résolurent en dernier lieu de laisser cette question au bureau confédéral qui décidera s'il y a lieu de donner suite à ce projet important. Certain matin le congrès entreprendra l'étude de la constitution de la C.T.C.C.

Jeune homme condamné à dix ans de travaux forcés

Québec, 13. (P.C.). — Jules Gaudin, jeune homme de 26 ans, a été condamné aujourd'hui à dix ans de travaux forcés pour avoir attaqué et volé M. W. F. L. Edward, il y a plusieurs mois. Il a avoué sa culpabilité. Un complice, Emile Vermette, qui est âgé de 21 ans, a été condamné à six mois de prison.

"Que M. Duplessis se mêle de ses affaires", dit-on à Ottawa

(Suite de la page 1)

les relations entre les employeurs et les employés. Si les employeurs et les employés, dit-il, décident de signer un contrat qui comporte l'atelier fermé, en quel est-ce que cela le regarde? Je pense que nous ne devons pas exprimer en termes choisis au premier ministre ce que nous pensons de sa façon d'agir."

M. David Wolff, du conseil de Montréal des métiers et du travail, a déclaré qu'il a son avis le premier ministre Duplessis "à pour but de laisser la porte ouverte à l'union catholique nationale dans la province de Québec. En refusant de permettre l'atelier fermé, il empêche les unions internationales de menacer l'existence de l'union catholique. Le rôle d'un parti politique, dit-il, est de gouverner la province mais non d'intervenir entre patrons et ouvriers."

Rapports présentés

La présentation des rapports a été le premier travail du congrès. Celui de l'exécutif du Conseil des métiers et du travail du Canada a été soumis au nom de M. P. M. Draper, président général; M. M. James Simpson, P. R. Bengough, D. W. Morrison, vices-présidents; R. J. Tallon, secrétaire-trésorier.

Dans ce rapport, une revue est faite du programme législatif de 1937, lequel a été soumis aux différents gouvernements. L'administration fédérale a été informée de l'appui du groupe ouvrier pour la paix universelle par un mouvement en faveur du désarmement; aussi de l'approbation du discours du très honorable W. L. Mackenzie King à la Société des Nations. Toute tentative vers la dictature doit être combattue en Canada et le gouvernement devra faire des représentations aux pays sous l'administration de dictateurs pour plus de liberté en faveur des organisations ouvrières.

Relativement à la situation du chômage, on devrait entreprendre un plus grand nombre de travaux publics.

La loi de la construction des habitations devrait être modifiée de manière à exiger moins d'argent comptant à celui qui veut devenir propriétaire.

Le gouvernement devrait apporter une grande attention à la discipline des taudis. Les délinquants qui ont été transférés des camps de détention aux travaux sur les chemins de fer n'ont pas été payés aux gages réguliers. Cette méthode a empêché des hommes d'obtenir leur emploi régulier des chemins de fer. Le travail syndiqué approuve la fermeture des camps. L'exécutif du congrès des métiers et du travail du Canada se prononce en faveur d'une méthode de reboisement; de la journée de six heures et de la semaine de trente heures sur les entreprises publiques sans réduction de gages.

On demande des changements à l'Acte de l'Amérique britannique du nord afin de permettre au Parlement fédéral d'adopter une législation sociale; prévenir la surcapitalisation; augmenter l'émission monétaire pour des fins de construction; plus de protection aux ouvriers en construction. Afin de protéger les édifices publics contre le feu, le système d'arrosages automatiques devrait être obligatoire.

La vente des lunettes importées à bon marché devrait être interdite. L'exécutif se prononce de nouveau contre toute fusion de chemins de fer au Canada. Tout patron devrait accorder deux semaines de vacances payées à ses employés; l'annuaire de l'armistice devrait être conçu payé. Nommer une commission pour développer le principe de l'étatisation; modifier le bulletin de vote dans les élections. L'exécutif est pour l'abolition de tout octroi pour l'entraînement des cadets dans les écoles; tous les fonctionnaires du gouvernement fédéral sur un pied d'égalité en ce qui concerne le principe de la pension, quel que soit leur emploi.

Le président Masaryk meurt à 87 ans

(Suite de la page 1)

Lany, au moment de la mort du grand homme. S'y trouvait aussi Jean Masaryk, fils du défunt et ministre de la Tchécoslovaquie en Grande-Bretagne. Toute la nation est plongée dans le deuil. Elle adorait, en effet, le vieillard qu'elle se plaisait à nommer son libérateur et qu'elle entourait de sa vénération depuis qu'il avait décidé en 1935 de quitter son poste de président.

Masaryk avait été nommé président de la Tchécoslovaquie pour toute sa vie. Lorsqu'il offrit sa démission, il déclara: "Les fonctions présidentielles sont difficiles. Elles font peser sur celui qui les remplit d'énormes responsabilités. Celui qui est appelé à diriger un pays doit posséder toutes ses forces. Les miennes s'en vont avec l'âge. Je sens qu'il est temps que je me retire de la vie publique. Vous m'avez élu quatre fois. Cela m'autorise peut-être à vous rappeler que vous ne devez jamais oublier, dans la conduite des affaires de l'Etat, qu'une nation vit si elle respecte les idéaux qui ont présidé à sa naissance."

Né en 1850, à Hodonin, en Moravie, le Dr Masaryk parvint à s'insérer en dépit de la pauvreté de ses parents. Il enseigna durant une dizaine d'années pour se lancer ensuite dans la politique. Elu plusieurs fois député au parlement austro-hongrois il s'opposa toujours à ce que l'Allemagne prenne trop d'influence en Autriche, et à la politique agressive des Etats balkaniques qui devait conduire à la Grande-Guerre. Fuyant son pays, au début du conflit mondial, il alla se réfugier à Londres où il commença à préparer la libération de la Tchécoslovaquie.

Philosophe, Masaryk considérait la mort comme une ennemie de l'humanité. Il disait souvent: "Si je dois en arriver à la mort, j'aurai tout de même la satisfaction de l'avoir combattue longtemps." Il servit la république tchécoslovaque comme président à compter de 1918 jusqu'à 1935. Son anniversaire de naissance, le 7 mars, avait été choisi par ses compatriotes comme jour de fête nationale.

Ses sports préférés étaient la lutte et la danse. Passé l'âge de quatre-vingts ans, il s'y livrait encore souvent, avec une vigueur étonnante. Il détestait ses médecins parce qu'ils lui défendaient de recevoir ses amis.

Nouveaux règlements de la Société Radio-Canada

(Suite de la page 1)

mission expresse de la Société, par l'entremise de son gérant général.

La section qui établit en termes généraux les sujets proscrits se lit comme suit:

"Quoi que ce soit de contraire à la loi; "La procédure d'un procès dans une cour canadienne; "Les commentaires abusifs sur toute race, religion ou croyance; "Les discours obscènes ou indécentes; "Tous discours malicieux, scandaleux ou diffamatoires; "Des renseignements publicitaires contenant des déclarations fausses ou fallacieuses; "Des nouvelles fausses ou mensongères; "La question de la limitation des naissances; "La question des maladies vénériennes ou autres sujets touchant la santé publique que la corporation pourrait désigner de temps à autre, à moins que de tels sujets soient présentés d'une manière approuvée par le gérant général.

"Les programmes présentant une personne qui s'attribue des pouvoirs surnaturels ou psychiques ou un diseur de bonne aventure, un graphologue, un voyant ou des personnages analogues, ou des programmes qui portent ou qui paraissent porter à croire que la personne présentée affirme posséder ou posséder des pouvoirs surnaturels ou psychiques ou s'en affirme être un diseur de bonne aventure, un graphologue, un voyant ou un personnage analogue.

"Les programmes dans lesquels une personne répond ou résout ou prétend répondre ou résoudre des questions et les problèmes soumis par des auditeurs ou des membres du public à moins que de tels programmes, avant d'être radiodiffusés, aient été approuvés par écrit par un représentant de la Société."

La Société juge que certains sujets ne sont pas faits pour être présentés à la radio. Les opinions des gouverneurs à ce sujet sont exprimées dans la note explicative suivante:

"Ce n'est pas l'intention de la corporation de restreindre la liberté de parole ni la présentation honnête d'un sujet controversé. Au contraire, la ligne de conduite de la corporation est d'encourager la présentation honnête des questions controversées."

"En même temps, on doit comprendre que le message de la radio-diffusion est reçu au coin du feu dans l'atmosphère relativement peu gardée du foyer, atteignant pareillement les jeunes et les vieux. Certains sujets, bien qu'ils méritent d'être discutés ailleurs dans l'intérêt du public ne sont pas nécessairement bons à traiter au microphonie."

Outre la section des sujets généraux interdits, il y a des règlements spéciaux sur la publicité faite à:

"Tout acte ou chose défendu par la loi; "Les prix des marchandises et des services, sauf les prix des publications auxiliaires des services d'information de la Société; "Toute compagnie d'assurance qui n'est pas enregistrée pour faire des affaires au Canada; "Les obligations, les actions, ou autres valeurs mobilières ou propriétés minières ou pétrolières ou des royalties ou d'autres intérêts dans des propriétés minières ou pétrolières autres que les valeurs du Dominion ou des gouvernements provinciaux ou des municipalités ou des autres pouvoirs publics, attendu que rien n'empêche dans ce texte quelcon d'un patronner un programme donnant les cotes des cours de bourse sans commentaires; "Les spiritueux;

"Le vin et la bière dans toute province du Canada où la loi provinciale interdit la publicité directe du vin et de la bière, et dans toute autre province à moins qu'immédiatement avant la mise en vigueur de ces règlements, le vin et la bière aient été en fait directement annoncés dans telle province par radio."

Cette dernière clause aura pour effet de restreindre la publicité de la bière et du vin aux postes émetteurs de Québec, puisque en dehors de cette province ces produits n'ont pas été annoncés à la radio, même dans les provinces où d'autres formules de publicité directe ont été permises par la loi.

La publicité des spiritueux à la radio a toujours été interdite, mais c'est la première fois qu'un règlement particulier est adopté pour la bière et le vin.

Lorsque le vin et la bière sont annoncés par le service de la radio, les règlements suivants doivent s'appliquer:

"Aucune annonce-clair ne pourra être utilisée pour la publicité directe ou indirecte du vin et de la bière; "Toutes les réclames des programmes de publicité directe ou indirecte pour le vin et la bière devront, avant d'être émises, être approuvées par la Société quant au fond et à la forme, ainsi qu'à leur longueur."

Les annonces-clair sont des textes brefs de publicité insérés entre les programmes, mais qui ne font pas partie des programmes proprement dits.

Un règlement général limite les annonces-clair à deux minutes par heure de radiodiffusion. Il les interdit entre 7 h. 30 p.m. et 11 h. p.m. la semaine d'été lorsque la situation géographique du poste justifie une exception, et les interdit complètement le dimanche.

Emissions électorales

Il n'y a aucun changement dans les règlements touchant les émissions électorales, mais les clauses de la loi relative à la radiodiffusion sont réitérées comme suit: "Les émissions électorales "dramatisées" sont interdites. Les noms du ou des commanditaires du parti politique, s'il y en a, au nom desquels tout discours ou causerie politique est radiodiffusé, doivent être annoncés immédiatement avant et immédiatement après de telles émissions."

"Les émissions politiques le jour des élections fédérales, provinciales ou municipales et les deux jours précédant immédiatement de telles élections sont prohibées."

"Chaque poste devra allouer pour les émissions politiques un temps à peu près égal entre les différents partis ou candidats désirant acheter ou obtenir le poste pour de telles émissions."

Non seulement l'information publicitaire sera restreinte à 10 pour cent

de tout programme mais la Société pourra donner par écrit à un poste des instructions de diminuer son information publicitaire quotidienne lorsque la Société jugera que le poste lui consacrer trop de temps.

La Société a aussi le droit de commander à tout poste de modifier la qualité ou la nature de ses émissions publicitaires.

On doit obtenir l'autorisation de la Société pour utiliser toute reproduction mécanique d'un programme entre 7 h. 30 p.m. et 11 h. p.m. à moins qu'une telle reproduction ne soit qu'accidentelle.

Là où les postes ont des contrats non-expirés pour l'utilisation des programmes en conserve ou des programmes de diseurs de bonne aventure la Société pourra leur donner la permission de les poursuivre jusqu'à la fin de l'année.

Les continuités liées à tout produit négocié en vertu de la Loi des médicaments brevetés ou en vertu de la Loi relative aux produits pharmaceutiques doivent être envoyées à la Société qui devra les approuver au moins deux semaines avant leur émission. Les témoignages doivent être considérés comme constituant une partie de l'information publicitaire du programme.

Il y a aussi une clause générale en vertu de laquelle la Société peut exiger la production de tout sujet pour l'examiner avant qu'il soit émis à la radio.

Les propres programmes de la Société ont la priorité sur les autres sujets à moins que le poste n'obtienne une permission l'autorisant à agir autrement. Tout programme qui doit être radiodiffusé de nouveau doit être approuvé.

Aucune chaîne ou réseau de deux ou plus de deux postes ne peut continuer sans le consentement des gouverneurs.

La sanction pour infraction à tout règlement est la suspension du permis du poste pour une période n'excédant pas trois mois.

Retraite stratégique des armées de Nankin sur le front de Shanghai

(Suite de la page 1)

forcé l'admiration des observateurs les moins impartiaux. Le maréchal Chiang Kai-Shek doit être satisfait de ses hommes, car ils ont suivi ses instructions à la lettre.

Ce matin, la "ligne Hindenburg chinoise", construite sous l'œil attentif d'officiers de genre allemand, est prête à tenir indéfiniment contre l'adversaire. Si ce dernier veut la traverser, il le fera peut-être, mais au prix de pertes immenses et probablement irréparables. Par cette manœuvre que l'on s'accorde à qualifier d'excellente à tous les points de vue, les Chinois s'éloignent des navires de guerre japonais, mouillés dans la rivière Whangpoo et dans le fleuve Yangtze, qui jusqu'ici avaient appuyé l'infanterie de l'ennemi. De la façon dont la ligne est construite, les Japonais s'ils attaquent devront attaquer de front. Il leur sera désormais impossible de prendre les armées de Nankin de revers.

Le sol qui conduit à ces nouvelles positions chinoises a été longuement travaillé, de sorte que les tanks ennemis auront beaucoup de peine à y manœuvrer.

Les bombardements qui accompagnent la retraite des Chinois ont allumé de nouveaux incendies dans les quartiers de Kiangwan, de Yangtze-poo et de Hongkow. Les ravages du choléra ajoutent encore aux dangers qui menacent la métropole chinoise. Seize personnes sont mortes de la peste bubonique au cours des dernières quarante-huit heures.

De Hong-Kong, on reçoit la nouvelle que des aviateurs japonais ont bombardé l'établissement de l'American Seventh Day Adventist Mission, dans lequel se trouvait un hôpital, et en petit fait que le drapeau étoilé de P. V. Thomas, directeur de l'hôpital, a conduit ses assistants blessés à Hong-Kong et c'est lui qui a raconté le bombardement de son établissement, situé, le long de la rivière qui conduit à Canton, à cinquante milles au nord-ouest de Hong-Kong.

Des combats meurtriers font rage entre les Chinois et les Japonais le long de la voie ferrée Peiping-Hankow, à trente milles au sud de l'ancienne capitale de la Chine. Les troupes japonaises assurent que les bataillons chinois qui ont percé leurs lignes hier sur ce front ont été écrasés et décimés. En dépit de ces avancées la bataille continue.

L'agence de presse Domei assure que des troupes expéditionnaires japonaises se dirigeant vers l'ouest de Kalgan se sont emparées de Tatung, centre ferroviaire important de la province de Shansi. Un autre détachement se serait aussi emparé de Kwangtung dans la même province.

A Sianfu, les chefs de l'armée communiste chinoise, qui viennent de décider d'appuyer le gouvernement de Nankin, ont vu leurs troupes disperser plusieurs groupes de soldats japonais dans la région de Tatung.

Les premiers Américains à quitter Shanghai à bord d'un navire de guerre, l'ont fait aujourd'hui. L'aviation japonaise a attaqué le "Sacramento" en a pris 23 à son bord pour les conduire à Hong Kong.

Il s'agit de la peste bubonique qui fait au moins 529 victimes dans le quartier des concessions internationales. Presque tous les morts sont des Chinois, mais on rapporte qu'un citoyen des Etats-Unis souffre présentement du terrible mal.

Un obus a explosé aujourd'hui à quelque distance du fameux hôtel Cathay et du consulat de la Grande-Bretagne. Personne n'a été blessé, toutefois.

On se bat encore à Yanchang, à dix milles au nord-ouest de la métropole chinoise.

Accusations de Nankin

Genève, 13. (P.C.-Havas). — Dans la note de protestation qu'elle a adressée à la Société des Nations la Chine accuse les soldats japonais de lui avoir tué plusieurs officiers de la Croix-Rouge internationale. Elle précise qu'en un endroit, les soldats de Tokio ont arraché leurs insignes de médaille, qu'ils les ont ensuite forcés à s'agenouiller et qu'ils les ont fusillés.

Nankin nie, par ailleurs, dans la même note, les accusations de Tokio disant qu'il se sert de ses ambulances pour transporter du matériel de guerre.

Le Japon ne craint pas Moscou

Tokio, 13. (P.A.). — Le banquier Hirozo Mori, l'un des chefs de la finance japonaise, a déclaré ici ce soir que le Japon était prêt à terminer

victorieusement le conflit sino-japonais, même si une puissance étrangère intervenait en Chine en faveur du gouvernement de Nankin. Il parlait évidemment de la Russie soviétique.

Destroyer japonais coulé

Nankin, 14. (P.C.). — Le gouvernement chinois a officiellement annoncé ce matin que ses aviateurs avaient réussi à couler un destroyer japonais, dans un port du sud de la Chine.

400 civils chinois sont tués

Shanghai, 14. (P.C.). — Des avions de bombardement japonais ont tué aujourd'hui plus de quatre cents civils chinois qui fuyaient Shanghai dans des embarcations à voiles. C'est ce qu'annonce ce soir l'agence de presse gouvernementale. Six des embarcations ont été coulées.

Hitler interviendra partout où le communisme s'implantera

(Suite de la page 1)

mique pour le Reich. Ce sont les Juifs, et non pas le fascisme, qui cherchent à détruire la démocratie. Que le monde n'oublie pas que les Allemands d'aujourd'hui sont meilleurs soldats que ne l'étaient ceux de 1914. Nous ne nous immiscerons pas dans les affaires des nations qui nous laisseront tranquilles, mais nous sommes prêts à travailler avec quiconque combattra le bolchevisme. Qu'il me soit permis ici de souligner que la Grande-Bretagne et la France prétendent avoir des droits sacrés en Espagne. Ces intérêts sont politiques ou commerciaux? Je ne tiens pas à le savoir. S'ils sont commerciaux, toutefois, je dois avouer que nous aussi nous avons des intérêts en Espagne et que nous agissons en sorte qu'ils soient respectés.

"L'Allemagne, comme la Grande-Bretagne, rayonne dans le monde. Elle doit à sa réputation internationale de maintenir cette politique. C'est pour elle une question de vie ou de mort. L'instinct de la conservation gouverne les nations comme les individus et, justement, comme les Anglais et les Français s'inquiètent du fait que l'Espagne peut, un jour être occupée par l'Italie et l'Allemagne, nous nous inquiétons encore davantage de ce qu'elle puisse devenir possession soviétique. Je n'entends pas nécessairement que l'Espagne puisse être occupée par les troupes soviétiques. Mais l'Espagne deviendra bolcheviste; le jour où elle deviendra bolcheviste, le jour où elle deviendra partie de l'organisation centrale soviétique, le jour où elle filiera d'un Etat communiste, elle ira chercher ses directives politiques, aussi bien que de l'assistance matérielle en Russie.

En somme, nous considérons que si le communisme cherche à s'établir ailleurs en Europe, son action continuera à atteindre à l'équilibre fondamental de l'Europe. La Grande-Bretagne est intéressée à ce que cet équilibre européen ne soit pas ébranlé. Elle manœuvre de façon à ce que ses vues soient acceptées. L'Allemagne est intéressée de même à ce que l'équilibre européen ne soit pas ébranlé. Elle manœuvre à sa façon pour atteindre cette fin."

Il ajoute que l'Allemagne voyait en France le représentant de l'Espagne éternelle, tandis qu'elle considérait les loyalistes comme les mercenaires de Moscou.

"Pas une nation, poursuivait-il, ne peut aujourd'hui se dire que le mal communiste l'épargnera. Le communisme est international de sa nature. Véritable parasite, il empoisonne le monde entier. Tous les maux sociaux dont nous souffrons, si on en cherche l'origine, on la trouvera à Moscou. Les démocraties elles-mêmes, qu'elles le veuillent ou non, seront un jour obligées de combattre ce baccille, si elles ne veulent pas périr. L'Italie et l'Allemagne sont capables de lutter victorieusement contre ce poison entre leurs frontières. Mais l'Europe est composée de nations qui sont développées ensemble, côte à côte, et le mal qui s'implanterait chez l'une d'elles menacerait toutes les autres."

Genève aux prises avec des problèmes difficiles

(Suite de la page 1)

ciété elle-même, vient à la veille d'une séance impatientement attendue, et dont on ignore ce qui en sortira, au cours de laquelle l'Espagne accusera formellement l'Italie d'avoir permis à ses sous-marins de se livrer à des actes de piraterie dans la Méditerranée.

La tension internationale causée par les incidents récents dans la Méditerranée a été le théâtre d'un apaisé un peu ce soir, lorsque Madrid a révélé que la rumeur, courant les rues de Carthagène à l'effet qu'un sous-marin pirate gisait endommagé au fond de la mer, au large de ce port loyaliste, n'était pas confirmée par les autorités navales de cette ville. Si la rumeur avait été vraie, le renflouement du sous-marin blessé aurait sans doute répondu

Smythe ou Duke lancera la première partie de la série contre Baltimore

SIVESS SERA PROBABLEMENT AU MONTICULE POUR LES ORIOLES

Rabbit Maranville est confiant de voir son club l'emporter sur Baltimore, qui s'est assuré une place aux éliminatoires après un début de saison désastreux.

Rabbit Maranville, le combatif petit géant des Royaux, a l'intention de se servir de ses deux gauchers, Harry Smythe et Marvin Duke, aux deux premières parties de la série contre les Orioles de Baltimore, qui sont arrivés ici hier.

Maranville choisira entre Smythe et Duke comme lanceur de la première partie, qui commencera à 8 h. 30 ce soir. Les Orioles enverront tout probablement Pete Sivess au monticule.

Sivess est un droitier qui a gagné 15 parties avec les Orioles, sous la direction de Buck Crouse, l'ex-Bison devenu gérant du club au mois de juin, alors que Baltimore était en dernière position et apparemment destiné à y rester jusqu'à la fin de la saison.

Dirigés par Crouse et aidés de quelques renforts, les Orioles ont cependant retrouvé leur esprit combatif. Ils se sont finalement assurés une place aux séries pour la Coupe des Gouverneurs, terminant la campagne en quatrième position.

Maranville est confiant. Les Orioles sont l'un des clubs qui ont donné le plus de fil à retordre aux Royaux au cours de la saison régulière. Au fait, ils ont eu le dessus dans leur série de 12 parties avec les locaux, triomphant 12 fois.

"Nous leur montrerons", a juré Maranville hier, accusant Syracuse et Baltimore d'avoir tenté d'éviter une série avec Newark aux éliminatoires. Baltimore a finalement terminé quatrième.

"Les Orioles nous ont préférés comme adversaires", continue-t-il. "Rabbit" en riant, mais je n'ai jamais vu un club réussir à quelque chose après avoir tenté de s'assurer une place plus favorable dans le classement — et si nous pouvons éliminer les Orioles, nous remporterons la Coupe des Gouverneurs."

Maranville croit que l'efficacité de ses lanceurs — surtout de son trio, Johnson, Smythe et Duke — aura le dessus sur la puissance des frappeurs adversaires dans une courte série. C'est pourquoi il croit que ses deux gauchers et son as droitier réduiront au silence les gros canons des Orioles.

Smythe lancera probablement
Le vétéran Harry Smythe, un ex-Oriole sera probablement au monticule ce soir. Maranville a refusé de nommer son lanceur pour la joute d'ouverture, mais il a laissé entendre que Smythe serait probablement choisi. Dans ce cas, Duke lancerait la seconde partie mercredi soir, et Johnson serait au monticule jeudi soir à Baltimore. La série se continuera ensuite vendredi soir à Baltimore, et samedi après-midi si une cinquième partie est nécessaire.

LES ALIGNEMENTS

Voici les alignements probables de la joute de ce soir entre les Orioles de Baltimore et les Royaux; avec les moyennes au bâton des joueurs de chaque club:

BALTIMORE	MONTREAL
Wilburn, a.c. 265	Bell, 2b. 295
Abernathy, c. 283	Hafey 249
Cissell, 2b. 289	ou
Puccinelli, c.g. 331	Blackerby, c.c. 265
Powers, 1b. 310	Dunlap, c.d. 337
Wright, c.d. 304	Cobb, 1b. 302
Crouse, r. 267	Jeffries, 3b. 306
Martin, 3b. 297	Harris, c.g. 302
Sivess, l. 15-5	Sankey, a.c. 264
	Chandler, rec. 248
	Smythe 16-13
	ou
	Ruke, l. 21-8

CHUCK DRESSEN EST CONGEDIÉ PAR CINCINNATI

Bobby Wallace devient gérant des Reds. — Deux instructeurs sont aussi congédiés

Cincinnati, 13. (P.A.) — Les Reds de Cincinnati ont congédié sans condition leur gérant Chuck Dessen et les instructeurs Tom Sheehan et George Kelly aujourd'hui. Ils leur ont donné leurs salaires au complet pour le reste de la saison, et ils ont nommé Bobby Wallace, un vétéran qui s'occupe de baseball depuis 50 ans, comme gérant actif.

Le gérant-général Warren C. Giles a annoncé ceci après que Dessen ait demandé qu'on lui dise où il en était. Aucun des trois qui ont été congédiés n'a annoncé ses plans pour l'avenir.

Wallace, qui a commencé sa carrière dans le baseball organisé au temps où la ligue Nationale comptait 12 clubs, sera en charge du club lors des Reds commenceront leur dernier séjour de la saison à Crosley Field, contre Brooklyn. Ses aides seront Virgil "Spud" Davis, receveur, et Bill Hughes, gérant de la "ferme" des Reds à Muskogee, Oklahoma.

Giles a dit que Wallace n'avait été nommé que "temporairement" et il a ajouté: "Nous n'engagerons probablement pas d'autre gérant avant la fin de la Saison Mondiale."

"Les Reds ont fait mauvaise figure pour plusieurs raisons, cette année, a dit Giles dans une déclaration formelle, et nous ne tenons d'aucune façon Charlie et ses assistants responsables pour cet état de choses. Ils quittent Cincinnati avec les meilleurs souhaits de M. Crosley (Powell Crosley Jr., président) et des autres directeurs du club."

Dessen, qui aura 39 ans le 22 septembre, a commencé à jouer au baseball il y a 20 ans. Il est venu ici de Nashville au milieu de la saison 1934 succédant à Bob O'Farrell comme gérant.

Fougueux et combatif, Dessen est vite devenu populaire auprès des amateurs, surtout parce qu'il a tenu sa promesse de "donner à Cincinnati un club qui ne terminera pas la saison en dernière place."

Les Reds sont arrivés sixième en 1935, la première saison complète de Dessen comme gérant, après avoir été quatre années de suite en dernière position. L'année dernière, ils ont terminé la campagne en cinquième place, ce qui ne leur était pas arrivé depuis 1928.

Les Reds ont gagné 51 parties et subi 78 défaites depuis le début de la saison actuelle.

La déclaration de Giles ajoutait: "Nous avions l'intention de garder Dessen comme gérant jusqu'à la fin de la saison, et aucun changement n'aurait été fait s'il n'avait demandé que nous exprimions définitivement notre opinion."

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Les Bears sont confiants de battre Syracuse

Tamulis ou Beggs lancera contre Cook ou Lloyd Moore cet après-midi à Newark

Newark, 13. (P.A.) — Les Bears de Newark n'ont jamais gagné une éliminatoire de l'Internationale, mais cette année ce sera différent, s'il faut en croire le gérant Oscar Vitt.

"Ce sera un club puissant, a continué Vitt, qui fera face aux Chefs de Syracuse, à la première partie d'une série de quatre de sept demain après-midi. Oui, un club qui a gagné \$4,000 et le championnat de la ligue par un avance de 25 1-2 parties.

Ce qui a le plus aidé les Bears, d'après Vitt, est le fait que le club est bien balancé.

"Les Chefs sont redoutables, dit-il. Ils nous ont donné du fil à retordre au cours de la saison. Mais le meilleur club triomphera."

"Avec Beggs ou Tamulis au monticule et Hersherberger ou Rosar derrière le marbre, les Bears seront difficiles à battre, a ajouté Vitt."

Les Chefs sont optimistes eux aussi. "Nous les avons battus deux fois de suite la semaine dernière et je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions répéter cet exploit, a déclaré le gérant Mike Kelly. Ils sont redoutables, mais nous le sommes aussi."

La deuxième partie de la série sera jouée ici mercredi soir, puis les deux clubs iront se disputer trois parties du soir à Syracuse, si ces trois joutes sont nécessaires.

A l'autre semi-finale, Montréal et Baltimore commenceront leur série à Montréal demain.

Les deux survivants se disputeront une bourse de \$4,000, la Coupe des Gouverneurs et le droit de rencontrer le représentant de l'Association Américaine à la Petite Série Mondiale.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.



Les gars de la marine à l'entraînement

Hank Hanwik, nouvel instructeur en chef de l'équipe de football de la Marine, a commencé à faire pratiquer les futurs "amiraux" en vue d'une saison mouvementée. L. Whitehead Jr., en arrière, vient de franchir un obstacle formé par le dos d'une couple de camarades, et se dirige vers un atterrissage forcé.

ON SE PREPARE A LA SERIE MONDIALE

Chicago, 13. (P.A.) — Le juge Kenesaw Mountain Landis, commissaire du baseball, a ordonné ce soir une réunion des directeurs des quatre premiers clubs des ligues majeures afin de préparer les détails de la prochaine Série Mondiale. Cette réunion aura lieu samedi matin.

Tournoi de bridge au Conseil Lafontaine

Le premier d'une série de tournois de bridge-duplicata aura lieu vendredi prochain, à 8 heures, dans les salons du Conseil Lafontaine. Ce tournoi, organisé par les Chevaliers de Colomb, n'est que le premier d'une série qui comprendra les grands tournois d'automne.

La saison du bridge au Conseil Lafontaine s'annonce comme des plus fructueuses. Un bon nombre des meilleurs joueurs de la métropole ont joint les rangs des Chevaliers de Colomb, et représenteront le Conseil dans les tournois et dans les parties de ligues.

La direction du bridge et des tournois est confiée à des experts en la matière, Messieurs Paul Brosseau, C.-E. Duval, J.-E. Lajoie et J. Sawyer.

Ce premier tournoi permettra aux joueurs d'essayer leur force et de former des équipes. Il marquera l'ouverture officielle de la saison au Conseil. Le tournoi sera par équipes de deux joueurs et sera joué d'après le système Howell.

Le prix d'entrée sera de 35 cents seulement et 75% des droits d'admission seront distribués en prix. On peut s'inscrire immédiatement en téléphonant au Secrétaire du Conseil, Harbours 7505.

berger ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

Syracuse: Glossop 2e but; Moser, c. d.; Porter, c. g.; McCormick, 1er but; Craft, c. c.; D. Moore rec.; Outlaw 3e but; Joest, a. c.; Cook ou L. Moore lanceur.

Voici les alignements probables de la partie Newark-Syracuse:
Newark: Gordon, 2e but; Gleeson, c. g.; McQuinn, 1er but; Dahlgren, 3e but; Keller, c. d.; Seeds, c. c.; Hersherberger, ou Rosar, rec.; Richardson a.c. Beggs ou Tamulis lanceur.

LES FRERES PEDEN PARTICIPERONT A LA COURSE DE 6 JOURS

William "Torchy" Peden, de Victoria, C.B., reconnu comme l'un des plus robustes cyclistes au monde, participera à la course de six jours organisée par le promoteur John M. Chapman, au Forum, du 10 au 16 octobre prochain.

Chapman espère aussi s'assurer les services de Doug Peden, le jeune frère de Torchy. Chapman n'a pas encore décidé s'il formera une équipe avec les deux frères, ou si Torchy et Doug auront des partenaires différents. Il n'y a pas de doute que les deux Peden aimeraient à courir ensemble.

Série de championnat

Les North End Athletics et les Roovers de Rosemont joueront une série de deux de trois pour le championnat féminin de balle-molle du nord de la ville, au terrain situé angle des rues Berri et Ontario. Une coupe sera présentée au club vainqueur.

La première partie de la série sera jouée dimanche prochain à deux heures. Les organisateurs de cette série sont Arthur Perreault et J.-H. Pénin.

Le Cercle Dollard

Le club de baseball C.D.A. a écrasé le Belmont par le score de 16 à 1. Le Cercle a remporté des victoires cette année sur les clubs suivants: Rosemont, C.P. St-Philippe, Pirates et Laiterie Canadienne.

CIRCUITS

Hier: Aucun.
Les meneurs: DiMaggio, Yankees, 42; Greenberg, Tigers, 35; Gehrig, Yankees, 33; Fox, Red Sox, 33; York, Tigers, 31; Ott, Giants, 30.
Totaux: Américaine, 722; Nationale, 572. Total: 1,294.

GIANTS RAPPELLENT ONZE JOUEURS

New-York, 13. (P.A.) — Les Giants de New-York ont rappelé aujourd'hui onze joueurs — quatre intérieurs, quatre lanceurs, deux voltigeurs et un receveur — de six clubs des ligues mineures.

Un seul, l'intérieur Mickey Haslin qui était à Kansas City, a déjà joué avec les Giants. Les autres qui ont été rappelés sont:

Leslie Powers, premier-but, de Baltimore, Internationale; John Meko, lanceur droitier, de Jersey City, Internationale; Leslie Horn, voltigeur, d'Albany, ligue NYP; A. Wayne Black, intérieur, de Pensacola, ligue Southeastern; Paul Carpenter, voltigeur, de Pensacola, et William Benne, lanceur droitier, William Warwick, lanceur gaucher, Tom Ferrick, premier-but, et James Sheehan, receveur, tous de Richmond, ligue Piedmont.

LE BIG SIX

(Par la Presse Associée)
P. A. H. P. G. P.
Gehrig, Tigers 123 477 118 349
Medwick, Cards 134 341 300 283
Hartnett, Cubs 95 266 49 111
Gehrig, Yankees 124 455 121 178
DiMaggio, Yankees 128 331 154 189
P. Waner, Pirates 133 339 83 192

BASEBALL AU STADIUM

CE SOIR A 8 H. 30

Baltimore vs Royaux

Prix ordinaires du soir
Pas de réduction pour les dames
Conformément aux règlements de la Ligue, les listes de faveur sont abolies pour les séries éliminatoires.

STATISTIQUES DE LA LIGUE INTERNATIONALE

MOYENNES INDIVIDUELLES										MOYENNES D'EQUIPES									
(an abn)										(an abn)									
P	A	P	C	C	P	B	P			P	P	C	C	P	B	P			
Malinovsky, Rch.	21	61	4	111	181	13	85	9	361	Newark	148	603	1550	2879	138	195	49	30	
Keller, Nwk	10	519	117	181	13	85	9	369	Montreal	145	711	1550	285	138	195	49	30		
Dahlgren, Nwk	122	474	104	160	18	84	338		Winnipeg	145	711	1550	285	138	195	49	30		
Dunlap, Mont	125	471	78	159	5	67	338		Baltimore	145	711	1550	285	138	195	49	30		
Johnson, Nwk	22	71	33	10	6	338			Syracuse	149	674	1316	195	62	46	59	27		
Smythe, Mont	47	98	11	33	0	18	0	337	Brussels	152	670	1394	202	60	46	59	27		
Hersher, Nwk	93	306	63	102	5	65	5	333	Toronto	154	597	1268	187	58	50	54	48		
Puccinelli, Bht	138	457	96	141	2	337			Jeffery	150	611	1258	182	59	41	58	57		
Rosar, Nwk	70	224	8	23	8	37	330		Chicago	136	456	1116	184	45	39	44	29		
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327	LES LANCEURS										
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323	P	P	C	C	P	B	P				
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323		D	D	C	C	P	B	P				
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327	Boyd, Nwk	27	155	73	111	15	2	96			
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323	Dagnas, Nwk	23	155	47	52	13	20	4	96		
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											
Scoffie, Buff	122	409	56	132	5	70	0	323											
Johnson, Buff	24	8	12	32	15	5	323												
McQuinn, Nwk	109	443	88	145	19	78	2	327											

Riggs sera-t-il de taille à appuyer Don Budge dans la défense de la coupe Davis?

A REBROUSSE-POIL

par Louis-A. LARIVÉE

La visite de Tommy Farr à Montréal

Le séjour du champion poids-lourd de l'Empire Britannique constitue le gros événement de la semaine. Le boxeur gallois, il y a deux mois, était comme un objet de pitié. Il venait de s'engager de rencontrer Joe Louis et les experts pugilistiques, particulièrement les américains, avaient peur de le voir monter dans l'arène pour faire face au nègre. On le désignait tout comme une victime qui serait facile sous les coups du nègre. Tout le monde avait peur, excepté Farr lui-même. Inutile de revenir sur les événements qui se sont succédés. Farr fut ridiculisé par la presse américaine. On ne lui trouvait pas de défense et on avançait qu'il ne frappait pas. Il devait être mis en pièce en quelques coups de poing. Comme il en faut deux pour faire un combat, Farr est entré dans l'arène avec la détermination de résister aux coups du champion du monde. Il les a non seulement encaissés mais il a riposté. Du jour au lendemain il fut acclamé comme un héros pugilistique, tout comme l'avait été Max Schmeling, qui avait accompli un exploit semblable au sien, environ un an plus tôt.

Reste maintenant à savoir ce que Farr va penser de Montréal et faire, dans l'arène, lorsqu'il sera chargé de diriger le combat le plus important de la saison qui alignera Florian LeBrasseur, connu aussi sous le nom de Al McCoy dans les rings américains, et André Lenglet, champion poids-lourd de France. Nous allons oublier de signaler le fait que McCoy est aussi champion poids-lourd de la Nouvelle-Angleterre, si ceci signifie quelque chose au cours de la période que nous traversons, qu'on appelle celle des "espoirs blancs".

Farr va être acclamé comme un conquérant à Montréal. La société galloise offrira un souper en son honneur demain soir, au Windsor. Il est à souhaiter que les discours soient dans une langue que tous pourront comprendre. Si on se met à parler en gallois il y en a bien peu de nous qui pourrions suivre les procédures. Nous voyons aussi de loin la binitte des Torontoniens, rien qu'à la pensée de voir que Farr a visité la métropole canadienne avant de passer par la Ville-Reine. Quel manque d'étiquette, pratiquement un lèse-majesté. Les impérialistes torontoniens ont déjà s'enquérir auprès des autorités des Maple Leafs Garden, pour savoir comment il se fait que des mesures n'aient pas été prises pour faire en sorte que Farr passe à Toronto avant de venir à Montréal. Les "true britishers" de la Ville-Reine doivent être furieux de cet état de choses. Quant à Vincent, qui a conçu l'idée audacieuse de faire venir Farr et ensuite a réussi à conclure son engagement, on mettra sans doute son nom sur la liste noire.

Maintenant reste à savoir comment Farr s'acquittera de son rôle d'arbitre. Personnellement nous n'avons jamais favorisé qu'un étranger soit appelé à diriger un combat de cette importance au point de vue local. Il nous semble qu'on place Farr dans une position bien délicate. Le gallois n'est pas au courant de la situation locale. Il connaît peu nos règlements, qui varient beaucoup de ceux qui sont en vigueur dans les arènes qui sont sous la juridiction du "British Board of Boxing Control". En Angleterre, où Farr a appris son art, on est beaucoup plus sévère qu'ici au sujet du coup bas. A Londres on réclame un foul pour bien peu. Ici ce n'est pas la même histoire. Il faut une infraction bien flagrante aux règlements pour qu'un boxeur soit disqualifié.

Le combat McCoy-Lenglet peut faire beaucoup pour aider le public à reprendre confiance dans la catégorie poids-lourd et il ne faudra pas gâcher pareille opportunité. Il appartiendra donc à la Commission Athlétique de faire en sorte que Farr soit bien mis au courant de nos règlements pour qu'il n'aille pas prendre sur lui-même de mettre fin à un assaut pour une infraction qui lui paraîtrait peut-être forte grave mais ne serait qu'une peccadille aux yeux des amateurs locaux qui n'ont pas au Forum pour assister à une exhibition pugilistique, mais bien à une bataille appelée à régler la grave question de suprématie entre deux des bons aspirants au championnat de la catégorie poids-lourd.

Avec l'enthousiasme et l'optimisme qu'on lui connaît, Armand Vincent commence à croire qu'il y a des chances que Farr accepte son offre de \$15,000 pour rencontrer le vainqueur du combat de demain soir. Personnellement nous sommes d'avis que Mike Jacobs n'est jamais pour prendre des chances avec Farr ailleurs qu'à New-York, où le gallois s'est fait tant d'amis grâce à sa tenue courageuse contre Joe Louis. Mais Vincent pense autrement. S'il vient à conclure pareil combat il aura accompli un exploit qui en aura valu la peine et espérons que les événements le favoriseront.

* * *

Une matinée désastreuse

Les fervents du turf n'oublieront pas de sitôt leur matinée de fin de semaine. Elle fut désastreuse sur tous les fronts. Les chevaliers du paroli (parleys) furent non seulement déçus mais presque ruinés. A Narragansett la défaite de Seabiscuit à coûté cher à plusieurs. A New-York, Caballero II a misérablement raté dans le "Edgemere" et la défaite de Tiger a fait rater toute combinaison tentée à Aqueduct. A Chicago Sahari II est sorti du peloton pour battre l'entrée de l'écurie Millsdale composée de Infantry et Giant Killer. En dépit du fait que Infantry ait valu \$4.60 en place et \$3.00 en troisième, la défaite fut quand même coûteuse à la majorité, car il y en a peu qui jouent les paris en place.

La victoire de Calumet Dick n'est pas surprenante. Ce vieux routier a toujours été reconnu comme très fort sur un tracé détrempé. Il se trouvait dans le Spécial de Narragansett avec 115 livres, une pesanteur sous laquelle il a toujours été formidable. Le printemps dernier alors qu'il battait au Maryland il a gagné un spécial où il portait 121 livres. Dans le Handicap Massachusetts il était parti de la treizième position pour arriver cinquième.

Ceux qui sont au courant des affaires du turf s'attendaient à sa défaite. Il est même surprenant qu'elle ne soit pas arrivée avant samedi. Apparaissant il avait remporté sept victoires consécutives. Les vieux du turf, qui se laissent conseiller par l'expérience, savent tous qu'après cinq victoires consécutives un cheval est dû pour la défaite.

Rappelons-nous bien que l'histoire du turf compte qu'un pur-sang qui n'a pas connu la défaite. Celui-là fut Colin, et il ne courait plus à quatre ans, l'âge de Seabiscuit.

Les deux chevaux du Chili qui furent réclamés à New-York la même journée furent loin de se conduire de la même façon. Caballero II fut défait à Aqueduct et Sahari II a gagné à Chicago. Même s'il a raté dans le "Edgemere", Caballero II fut un marché profitable pour l'établissement Jacobs car il y a déjà longtemps qu'il a gagné le \$4,000 qu'il a coûté. Sahari II fut payé \$2,000. Avec cette victoire de samedi la jument ne coûte plus rien à L. Baker, son nouveau propriétaire. On doit naturellement se demander ce que doivent songer ceux qui ont amené ces deux chevaux aux Etats-Unis mais nous sommes d'avis qu'ils ne doivent rien regretter. Car la journée qu'ils ont compté leurs victoires a coûté un quart de million aux opérateurs américains. Il n'y a pas un preneur-au-livre qui ne soupire pas lorsqu'il entend parler de ces deux chevaux.

Strabo, qui a gagné le Edgemere, est un cheval de trois ans qui a fait d'énormes progrès. Rappelons-nous bien qu'il n'a pas gagné à l'âge de deux ans. Cette année il est sorti du rang des novices en prenant un numéro de six furlongs et ensuite on en a fait un routier. Samedi il l'emportait contre des chevaux plus âgés que lui, un fait qu'il ne faut pas manquer de noter. Le mille et un furlong en 1:50 constitue un effort impressionnant pour un cheval de trois ans. Pour ceux qui sont au courant des affaires du turf son dossier est surprenant. Il est bon de se rappeler qu'il est de la famille de Pompey, dont les rejets n'ont jamais été bien solides sur une bonne distance de terrain. Pompoon est un exemple frappant de cette progéniture.

La défaite de Tiger dans le Champion Junior complique encore la situation de la jeune division. Il y a bien des connaisseurs qui le disaient supérieur à Sky Larking, un compagnon d'écurie, qui est lui-même éligible au championnat. Jusqu'à samedi, Tiger avait couru d'une façon sensationnelle. La première fois qu'il parcourait six furlongs il faisait la distance en 1:11. A Saratoga Springs il l'a accompli en 1:11 2-5.

Can't Wait, qui a gagné le Champion Junior, est de la famille de Victorial. Il lutait inscrit à être réclamé pour \$2,500 lorsqu'il a laissé le rang des novices à Aqueduct, en juin dernier. Ses performances ont indiqué qu'il avait des dispositions pour couvrir du terrain et celle de samedi a bien confirmé cette théorie. Un coup passé en avant il a distancé ses adversaires, gagnant par six longueurs.

Le "Futurity" de Belmont Park sera le prochain gros numéro de la jeune division. Ici encore la distance sera de six furlongs et demi, la même que samedi après-midi. Si Sky Larking, Tiger, Fighting Fox, Can't Wait et quelques autres bons chevaux de la jeune division doivent s'y rencontrer, la partie en vaudra donc la peine.

LES BOXEURS SERONT EXAMINES CE MATIN

Florian LeBrasseur et André Lenglet se rencontreront pour la première fois ce matin, alors qu'ils se présenteront devant la Commission Athlétique pour être pesés et examinés. Ceci n'est qu'une mesure de prudence prise par le promoteur car les deux adversaires de l'assaut principal de jeudi soir devront être examinés de nouveau le jour du combat. Pendant qu'ils seront devant la Commission, le président Dave Rochon les mettra au courant des règlements locaux afin qu'il n'y ait pas de retard lorsqu'ils devront entrer dans l'arène.

LeBrasseur, Bill Brennan, son gérant ainsi que Walter Johnson, l'entraîneur, sont partis de Boston hier soir. Avant de partir LeBrasseur a téléphoné à Vincent, l'informant qu'il pesait 182 lbs, ce qui veut dire qu'il comprend qu'il devra concéder environ 40 livres au champion français.

Tous les combats de jeudi sont conclus et Ray Mondello, qui s'attaquera à Harry Gerson, est arrivé à Montréal. Ce matin

tous les combattants seront donc sur les lieux. Le programme se compose de 46 rounds, un de dix, trois de huit et deux de six.

Le programme dans son ensemble comporte une série de combats bien balancés qui promettent de fournir de l'action en quantité et devrait, sous ce rapport, rivaliser avec celui de la semaine dernière. La rencontre entre Ray Mondello et Harry Gerson a part de la rencontre principale devrait être des plus intéressantes.

Gerson a remporté une victoire sensationnelle la semaine dernière alors qu'il est venu bien près de mettre le Japonais Marioka hors de combat. Il rencontrera dans Mondello un solide gaillard qui lui fournira une opposition encore plus serrée que le Japonais. Mondello est un solide coureur et Gerson n'aura qu'à bien se surveiller s'il ne veut pas être victime d'un de ses coups dangereux. Les deux rencontres mettant aux prises les frères Marsh seront aussi fort intéressantes.

Joe, l'ainé sera opposé à Jim-

my Corbett, un protégé de Jack Kearns de Détroit dont on dit beaucoup de bien, pendant que Dougie rencontrera un formidable adversaire dans la personne d'Orville Drouillard de Windsor. Drouillard possède beaucoup d'expérience et d'entrain et bien qu'il doive concéder quelques livres à Dougie Marsh, ce dernier n'aura qu'à se bien tenir devant le canadien-français.

Al Castilloux rencontrera un autre dangereux adversaire dans Gamelin Dumas. Gradué des rangs amateurs l'automne dernier, ce jeune Montréalais a toujours fait preuve de beaucoup de promesse et Castilloux, tout comme lors de son combat contre Anselm, n'aura pas la partie gagnée d'avance.

Les prix d'admission à cette séance sont à portée de toutes les bourses et il y a actuellement quantité de billets à prix populaires qui sont disponibles à différents endroits et au Forum. La vente est toujours active et tout laisse prévoir que les plus grandes espérances des organisateurs seront surpassées.

HARRY GERSON



Le petit hémophile s'attaquera à Ray Mondello, de Boston, dans un combat de huit rounds jeudi soir au Forum.

QUI SECONDERA DONALD BUDGE L'AN PROCHAIN?

Plusieurs candidats sont sur les rangs. — Riggs a des détracteurs. — Hunt, Parker et MacNeill

New-York, 13. (P.A.) — L'on s'attend à un bousclement en règle l'an prochain aux Etats-Unis, quand viendra le moment de choisir le joueur qui aidera Don Budge à défendre la coupe Davis. Pour plusieurs, la question est vite réglée: l'élus sera Bobby Riggs.

Le jeune Californien de 19 ans est un vétéran de huit années de tournois, mais ses détracteurs l'accusent d'être un "pelleteux", de ne pas posséder le feu sacré qui caractérisait Tilden, Vines, Johnston et qui possède aujourd'hui Budge et Von Cramm. On dit que Riggs a atteint son apogée et qu'il sera toujours un joueur défensif, incapable de produire ces poussées auxquelles on ne résiste pas.

On admet que Riggs a bien joué lorsqu'il força Von Cramm à jouer cinq sets dans la semi-finale de Forest-Hills; mais on ajoute que Riggs ne fera jamais mieux, qu'il n'ira jamais plus loin.

Qui a raison? L'avenir le dira. En attendant, on nous conseille de surveiller Von Cramm, Henkel et Hare, trois foudroyants attaquants qui ont l'œil sur la coupe Davis.

Les Etats-Unis feront un choix judicieux du partenaire de Budge. Le comité de la coupe est anxieux de conserver aussi longtemps que possible le célèbre trophée, à cause des énormes profits qu'ils réalisent en recettes au challenge round.

Plusieurs experts voient plutôt Joe Hunt comme le copain logique de Donald. Le champion junior n'a pas fait fureur contre Budge, mais il est joueur offensif qui s'ameiortera avec la pratique. Hunt, en forme, atteint des hauteurs vertigineuses, mais malheureusement, il a ses mauvaises journées. Le supporter de Budge devra être assez régulier pour rassurer les Américains, et Hunt n'est pas un joueur sur lequel on peut se fier. Frankie Parker n'a pas encore dit son dernier mot. Le protégé de Mercer Beasley continue à pratiquer son chop, et espère s'en servir pour tout balayer l'an prochain. Frankie réussit ce coup peu élégant avec une régularité déconcertante, ses adversaires l'ont appris.

Même dans le double, un doute est présent à l'esprit des dirigeants du tennis aux Etats-Unis. Gene Mako commence à perdre des supporters, John Ryn ne veut pas de la position, et celui-ci est franchement libre.

Quand ces multiples questions seront réglées à la satisfaction générale, un autre problème restera à résoudre. Qui reprendra à Anita Lizana, du Chili, le championnat national dont elle vient de s'emparer? La tenue encourageante de Mlle Dorothy May Bundy contre une possibilité, mais n'oublions pas qu'elle est de huit ans plus jeune que Mlle Jacobs. Contre Lizana, "Dodo" fut ridiculisée, elle n'était pas du même calibre. Il faudra évidemment chercher ailleurs pour trouver une femme capable de ramener ce championnat à l'Oncle Sam.



SUR LES COURTS

Les doubles au Stuart
Les rencontres d'hier soir ont été contremandées à cause de la pluie. Voici la réédition modifiée pour ce soir:
7 heures: G. MacNeill-N. Mais vs B. Holden-G. Reynolds; J. Wayland-S. O'Brien vs H. U. Banks-G. Merritt.

8 heures: R. Longtin-H. P. Emard vs M. Deschamps-M. Martin; L. Watt-L. Duff vs H. Martin-B. Astle.
9 heures: J. Boyer-P. Cadotte vs L. Choquette-J. Brunet; D. Jones-J. McDougall vs J. Richer-G. E. Sullivan.

10 heures: B. Faubert-R. Dariva vs R. et M. Lecavallier; S. Veysey, J. Baldwin vs A. Gagnon-R. Bleau.

ville, vient de réussir un exploit remarquable au club Prince Albert en fin de semaine. Au 16e trou de 263 verges, dont la normale est de 4, Mahon logea la balle dans le trou en un coup, devant sept témoins ébahis.

L'ASSOCIATION NATIONALE FAIT SON CLASSEMENT

Al McCoy en huitième place chez les aspirants poids-lourd. — Le championnat de la lutte

White Sulphur Springs, 13. (P.A.) — Joe Louis a été reconnu champion du monde par l'Association Nationale de Boxe aujourd'hui au congrès annuel mais non sans que sa dernière défense au titre n'apporte de nombreux commentaires peu édifiants relativement à son combat avec Tommy Farr, d'Angleterre.

Avant que le comité chargé du classement se réunisse pour faire son choix, le président Joseph F. Maloney a déclaré à la "Presse Associée" que Louis avait été loin de se battre comme un champion et qu'il a failli perdre le titre.

"Il a été sauvé par une décision qui lui fut offerte sur un plateau en argent" a dit Maloney.

Le classement de la catégorie poids lourd est le suivant:
Champion: Joe Louis, Détroit.

Aspirants

- 1.—Max Schmeling, Allemagne.
- 2.—Tommy Farr, Angleterre.
- 3.—Bob Pastor, New-York.
- 4.—Al Besto Lovell, République Argentine.
- 5.—James J. Braddock, Union City, N.J.
- 6.—Tony Gallento, Newark, N.J.
- 7.—Nathan Mann, New-York.
- 8.—Al McCoy, Boston.
- 9.—Arturo Godoy, Chili.
- 10.—Roscoe Toles, Detroit.

Chez les lutteurs

Dans un autre appartement l'Association Nationale de Lutte a discuté pendant une heure au sujet du champion du monde, décidant finalement que la couronne appartient à John Pesek, du Nebraska. Il est le seul aspirant techniquement éligible.

Le comité du classement, dirigé par Sam Marberg, de Indianapolis, avait choisi Everett Marshall et Bronko Nagurski comme les principaux aspirants.

Tout à coup quelqu'un se rappela qu'un règlement adopté l'an dernier voulait que tout athlète qui lutta pour le titre fasse un dépôt de \$1,000. Pesek fut le seul à accomplir cette formalité.

On a imposé une condition à Pesek. Il devra rencontrer Marshall ou Nagurski en six mois ou le championnat sera déclaré vacant.

Il n'y a pas d'autre changement dans les autres divisions de la boxe. Les détenteurs des titres sont:

John Henry, Mi lourd; Freddie Steele, Poids moyen; Barney Ross, Poids Mi-moyen; Lou Ambers, Poids léger; Petey Sarron; Poids plume; Sixto Escobar; Poids coq; Benny Lynch, Poids mouches.

Billy Boucher avec les Tigers de Brighton

Ottawa, 13. (P.C.) — Billy Boucher, d'Ottawa, a été nommé instructeur des Tigers de Brighton, dans la Ligue Nationale d'Angleterre.

Boucher, qui a déjà joué avec Aurel Joliat et Howie Morenz pour les Canadiens il y a plusieurs années, succède à Don Peniston, de Montréal qui a dirigé l'équipe l'an dernier.

Peniston, ancien instructeur des Royals de Montréal, dans le Groupe Sénior, remplacera Boucher à Cow-wall.

Boucher a déjà choisi plusieurs joueurs pour son équipe de Brighton.

Pas de renseignement par téléphone

Nos lecteurs sont priés de prendre note qu'à l'avenir nous ne donnerons pas d'information sportive au téléphone.

Deux champions au Stade Exchange

Après avoir présenté aux amateurs de lutte, les plus grandes vedettes des arènes américaines, le matchmaker Eze Durancaneau, pour continuer sa politique de s'offrir que des programmes de premier choix, présentera ce soir un programme des plus intéressants, qui mettra en vedette deux de nos populaires lutteurs locaux, qui se sont illustrés en remportant le championnat du monde. En effet la grande rencontre finale que présentera le matchmaker ce soir, mettra aux prises, le champion du monde des mi-lourds, Ted Bell et le champion du monde des mi-lourds juniors, Jacques Trudeau, les amateurs s'en rappellent sûrement, vient de tout renverser sur son passage pour remporter une brillante victoire sur Durocher et s'emparer du championnat du monde, tandis que le populaire Ted Bell nous arrive d'une tournée au cours de laquelle il a livré des rencontres des plus intéressantes à Boston, Portland, New-York, Manchester, Quincy, Lynn et autres villes américaines, ainsi qu'aux Provinces Maritimes et à Terre-Neuve, et chacune de ses rencontres fut commentée par les journaux qui reconnaissent en lui le champion incontestable des mi-lourds du monde. C'est donc dire que lorsque ces deux athlètes se rencontreront ce soir, les amateurs verront deux vedettes locales qui n'ont rien à envier aux lutteurs américains et qui sauront rendre cette rencontre des plus intéressantes.

Dans la semi-finale au programme, l'ex-champion amateur du Canada, Rod Larose qui fut aussi un arbitre de la Commission Athlétique de Montréal, mais qui préféra revenir dans nos arènes comme lutteur, rencontrera le rude Paul Durocher, un "bad man" que les amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à maintes reprises malmené ses adversaires. Cependant il devra se tenir sur ses gardes et s'en tenir à la lutte, car Larose a suivi un sérieux entraînement et est en excellente condition, et il se promet bien de mettre son turbulent adversaire à la raison.

La rencontre de 30 minutes devrait fournir des sensations aux amateurs de lutte car elle mettra aux prises, le lutteur noir de Manchester, Buster Jones contre le rude Georges Desparois, qui fait des siennes à chacune des rencontres auxquelles il prend part.

Pat Barry, le rude lutteur irlandais est aussi au programme et c'est dans la rencontre de 20 minutes que les amateurs le verront croiser le fer avec le solide lutteur de Gaspé, Anthime Arbour.

La première rencontre promet d'être très intéressante, car elle met aux prises, le rude lutteur italien, Young Marquette et le jeune et scientifique Theo. Desormeaux qui promet de devenir une de nos futures vedettes locales.

La rencontre de 30 minutes devrait fournir des sensations aux amateurs de lutte car elle mettra aux prises, le lutteur noir de Manchester, Buster Jones contre le rude Georges Desparois, qui fait des siennes à chacune des rencontres auxquelles il prend part.

Pat Barry, le rude lutteur irlandais est aussi au programme et c'est dans la rencontre de 20 minutes que les amateurs le verront croiser le fer avec le solide lutteur de Gaspé, Anthime Arbour.

La première rencontre promet d'être très intéressante, car elle met aux prises, le rude lutteur italien, Young Marquette et le jeune et scientifique Theo. Desormeaux qui promet de devenir une de nos futures vedettes locales.

HARRY CURRIE IRA JOUER AVEC DETROIT

Charlottown, 13. (P.C.) — Harry Currie de cette ville, qui a joué avec les Bears de Hershey, dans la Ligue de l'Est des Etats-Unis l'hiver dernier, a été avisé aujourd'hui par Jack Adams de se rapporter aux Red Wings de Détroit le 11 octobre, date à laquelle les champions du monde se mettront à l'entraînement.

YVON ROBERT ACCEPTE L'OFFRE DE JACK GANSON

Le champion rencontrera le vainqueur du match Miquet-Johnson ou un des quatre lutteurs choisis par le Forum

Le vainqueur du match final de la séance de lutte de demain soir au Forum, entre Félix Miquet et Tor Johnson, rencontrera Yvon Robert dans un combat pour le championnat mondial d'ici deux semaines.

Robert a passé quelques heures avec le matchmaker Jack Ganson au Forum hier. Ils ont discuté les conditions du prochain combat d'Yvon. La Canadian Arena Company, avec Ganson comme intermédiaire, a fait à Robert une offre substantielle pour un match contre le vainqueur du combat Johnson-Miquet, avec cependant la condition de choisir Don George, George Clark, Steve Casey ou Danno O'Mahoney comme adversaire d'Yvon si, pour quelque raison que ce soit, le vainqueur de la rencontre Miquet-Johnson ne peut être engagé.

Après une discussion de deux heures, Yvon Robert, sur l'avis de son entraîneur Emile Maupas et sans consulter son manager Eddie Quinn, a signé le contrat qui l'oblige à défendre son titre au Forum avant la fin du mois.

Robert a quitté le Forum aussitôt après avoir signé le contrat. Ceci donne donc une double importance au match final de mercredi. Miquet, Johnson sont tout aussi anxieux l'un que l'autre de rencontrer Robert. Plusieurs prétendent même que Johnson est capable d'enlever son titre à Yvon. Les admirateurs de Miquet ont d'opinion que le Français est supérieur à Robert. La question sera réglée définitivement demain soir.

La semi-finale promet aussi des émotions. Il n'y a pas d'amour perdu entre les deux Ukrainiens, le comte George Zarinoff et John Katan, qui réclament tout deux le championnat de leur nationalité.

Ils se disputeront un match d'une chute limitée à 30 minutes, demain soir. Jerry Monaghan, qui a finalement été réinstallé, en viendra aux prises avec Bibber McCoy, à qui il se propose de faire passer un mauvais quart d'heure, au deuxième combat de la soirée.

Le jeune frère d'Yvon Robert, Maurice, rencontrera Joe Kojut, l'ex-minuteur de Sudbury au match d'ouverture.

Drummondville bat Trois-Rivières, 4-0

Drummondville, 14. (Du correspondant du "Canada"). — Le club de baseball de Drummondville a remporté cet après-midi un brillant triomphe aux dépens du club Trois-Rivières par un score de 4 à 0 dans la 5e partie d'une série de 3 dans la 5e semi-finale des séries pour le championnat de la ligue provinciale.

La partie fut de toute beauté mais les locaux ont affirmé leur supériorité sur leurs adversaires grâce au beau travail au monticule du lanceur et gérant du club local, Teddy Veach qui n'accorda que 3 coups aux triffles en retirant 12 frappeurs au bâton.

Trois-Rivières 000 000 000 — 0 3 1
Drummondville 100 120 000 — 4 8 1
Harris et Reed; Ted Veach et Farissée.

Ordinations aux Trois-Rivières

Trois-Rivières, 13. — Son Excellence Mgr A.-O. Comtois a ordonné au diaconat, dimanche matin, MM. les abbés Lucien Guillelte, André Ouellette et Charles Bergeron, MM. Bernardin Auger, Alexandre Massicotte et Ernest Grinard ont reçu les premiers ordres mineurs, MM. les abbés Joseph-Louis Beaumier, directeur du grand séminaire, et Ovide Gagnon, directeur du petit séminaire, agissant comme prêtres assistants.

La Cour Supérieure siège aux Trois-Rivières

Trois-Rivières, 13. — La cour supérieure s'est ouverte ce matin, au palais de justice sous la présidence de l'honorable juge H.-A. Fortier. La séance fut très simple et la cour ne s'occupa guère que des questions de pratique. Le terme est d'ailleurs assez terne et l'on ne prévoit pas de séances importantes.

UNE BONNE ACQUISITION DU TORONTO

Bill Thomson, qui a joué à Wembley l'hiver dernier, portera les couleurs des Maple Leafs

Toronto, 13. (P.C.) — Les Maple Leafs de Toronto ont engagé le joueur qu'ils considèrent comme le meilleur ailier droit chez les amateurs, a déclaré le directeur-gérant Conny Smythe. Il s'agit de Bill Thomson de Port Arthur, qui a joué dans la ligue anglaise l'an dernier.

Thomson, rapide et habile, a fort intéressé Smythe et son bras droit Frank Selke lorsque l'équipe canadienne olympique est passé ici au commencement de la saison de 1936, en route pour les joues de Garmisch-Partenkirchen, où l'équipe canadienne fut battue.

L'ailier droit fut une étoile sur cette équipe. Il a appris son hockey sur les patinoires publiques de Port Arthur et Fort William. Il a joué comme junior pendant deux ans à Port Arthur et il a fait une saison à Kenora, Ont.

Le joueur s'est de suite signalé lorsqu'il monta chez les seniors. De 1932 à 1936 Thomson fut en tête des compteurs des Bearcats. Lorsque le club a gagné le championnat de l'Ouest en 1935, plusieurs furent choisis pour l'équipe olympique, après que leurs vainqueurs, les Wolverines de Halifax se furent désengagés.

L'hiver dernier Thomson a joué avec les Monarchs de Wembley et il fut le premier compteur de la Ligue Nationale d'Angleterre.



AUTOUR DES LINKS

Entraînement d'un caddy

Winnipeg, Man., 13. (P.C.) — Bert Draper, un jeune joueur de rugby d'Ottawa, se préparait aujourd'hui à enfourcher un train de bestiaux pour aller rejoindre un club junior d'Ottawa.

Bert a marché environ 1,000 miles, avec l'aide d'automobilistes bienveillants, jusqu'à Winnipeg pour servir de caddy à Mlle Evelyn Mills, d'Ottawa, dans les deux tournois importants qui viennent de se terminer samedi.

Il se maintient en forme pour jouer au rugby en servant comme caddy, et il aime tellement porter les sacs de Mlle Mills qu'il l'a suivie partout cet été, à Montréal pour le tournoi omnium, puis à North Bay, d'où il prit un train pour Winnipeg.

"Je l'ai admonesté pour être venu de si loin pour me servir de caddy, a déclaré Mlle Mills. Il a simplement souri en disant que tout allait bien et qu'il ne se plaignait pas."

Exploit remarquable

Prince-Albert, Sask., 13. (P.C.) — P. W. Mahon, un golfeur de cette



Dorothy round épouse un médecin

Pas longtemps après avoir remporté les simples à Wimbledon, Dorothy Round a convolé en justes noces à Dudley, Worcester-shire. L'heureux mortel qui regarde souriant la marque d'affection prodiguée par son athlétique épouse à une petite bouquetière est le Dr Douglas Leigh Little.



St. Malcolm Campbell, conduisant son "Bluebird", sur le lac Maggiore, alors qu'il a atteint 129.4164 à l'heure, brisant ainsi le record de 124.86 détenu par Gar Wood. En 1935, Sir Malcolm a fait 301.13 milles à l'heure sur les sables de Bonneville Flats, Utah.

LE RECORD DE LA VITESSE SUR L'EAU

Nouvel avilissement des prix du froment

ritannique presque sept fois plus
moment, n'accomplit certainement
manque d'initiative EFFICACE est

(Ann.)

[illegible]

TARIF
D'ABONNEMENT
PAYABLE D'AVANCE

PAR LA POSTE
Canada (sauf Montréal et banlieue) \$ 4
(NETTE, sans escompte)
Etats-Unis et Empire Britannique \$ 6
Union Postale \$ 12
LIVRAISON A DOMICILE
Montréal et banlieue \$ 6
(NETTE, sans escompte)

Le Canada

MONTREAL, MARDI 14 SEPTEMBRE 1937

Pour téléphoner
au "CANADA"
DANS LE JOUR
HARBOUR 5131

SOIR, DIMANCHE ET FETES:
Police, incendies, accidents... HA 5131
Sport... HA 5134
Directeur de l'Information... HA 3461
Atelier de composition... HA 1452
Service d'information... HA 3507
Rédacteur en chef... HA 8454
Circulation et expédition... HA 5174

VOL XXXV — No 138

L'AFFAIRE RENÉ LA BELLE AUX ASSISES

Texte de la plainte porté contre le "Canada"
et du plaidoyer de justification

AUX ASSISES, VENDREDI PROCHAIN

Nous avons reçu, depuis vendredi dernier, de nombreuses communications téléphoniques au sujet du procès intenté par M. René La Belle, député de Saint-Henri contre la Compagnie de Publication du "Canada" Limitée.

Voici ce dont il s'agit en quelques mots:
Le 13 avril dernier, le "Canada" publiait en rédaction un article se plaignant des faits et gestes de la législature et ailleurs, du député de Saint-Henri, et de la conduite en général d'un certain nombre de députés de l'Union Nationale au parlement, à Québec.

M. René La Belle se plaint de l'article en question, et il accuse le "Canada" de libelle diffamatoire.

En défense le "Canada" dit que les faits allégués sont vrais et qu'il entend les prouver.

En réponse à ceux qui désirent être renseignés au sujet de cette affaire, nous publions, ci-dessous la plainte portée contre la Compagnie de Publication du "Canada" Limitée, contenant l'article dont se plaint M. René La Belle, député de Saint-Henri, ainsi que le plaidoyer de justification qui a été lu, vendredi dernier, le 10, à la Cour d'Assises, lors de la Comparution.

Texte de la plainte

Province de Québec,
District de Montréal,
Cité de Montréal.

Greffes de la paix

A La Compagnie de Publication du "Canada" Limitée, de la Cité de Montréal, dans le District de Montréal.

Attendu qu'une plainte a été faite devant le sous-juge des Sessions de la Paix, pour le District de Montréal, à l'effet que, à Montréal, dit District, le treizième jour d'avril 1937, vous avez, sans justification, ni excuse légitime, publié une diffamation écrite en publiant dans le journal "Le Canada", édité et imprimé dans la cité de Montréal, district de Montréal, et ayant une circulation dans la cité de Montréal, district de Montréal, ce qui suit:

"RENE LA BELLE BOMBE"

"Le collaborateur Duplessis a un fils spirituel, une sorte d'autre lui-même en ombre chinoise: c'est René La Belle, député de Saint-Henri."

"Ce national benjamin est une caricature d'homme public, un voyou insolent égaré dans le Salon de la Race. S'il n'a pas encore été éconduit entre deux huissiers, il le doit à la protection attendue du bras paternel. Ce fiston mal léché tient au cœur de son papa comme une teigne à une calotte. Si on lui enlève son petit barbouillé ouicheté, Maurice croirait qu'on l'a punit."

"René La Belle, c'est le triste symbole de l'ordre nouveau. Jamais il n'y a eu moins d'ordre à la Chambre que depuis que l'Union dite Nationale s'est donnée pour mission d'instaurer partout son ordre à elle. C'est la foire d'empoigne, le marché aux puces, la cour du roi Pétaud, le grand tam-tam de la tribu des Ventres-Salez."

"Un bon nombre des députés de l'Union nationale ont été élus sans égard à leur mérite personnel. Après quarante ans de gouvernement d'un même parti, et après six ans de dépression économique sans précédent, le peuple voulait un changement. Cela s'explique. C'est la psychologie de la foule."

"Mais cela explique aussi que le premier petit gueulard venu, tel René La Belle, a pu se faire élire par le seul fait qu'il portait l'étiquette à la mode."

"René La Belle était chômeur. Les chômeurs de Saint-Henri, ainsi que les ouvriers toujours menacés de tomber en chômage, ont été naturellement vendus qu'ils trouveraient dans ce grand parler un grand défenseur."

Cela aussi, c'est une chose qu'on comprend. Ne blâmons pas les électeurs de Saint-Henri. Ceux qui ne s'en sont jamais trompés."

"Mais René La Belle ne sait faire que deux choses en grand: l'injure et l'épate. Pour l'injure stupide (l'exemple vient de très haut), La Belle ne manque pas de rivaux de son bord. Les Barrette et les Béique, par exemple, peuvent l'accoter. N'importe quand, et plusieurs autres collègues lui écrasent les talons. C'est à qui de cette bande de matelots en bordée criera plus fort: "Farnes vos gueules!" "Maudits menteurs!" "Tas de voleurs!" "De l'honneur, vous n'avez pas, vous autres!" "Sortez donc d'hor pour ouaire!" et le reste des aménités du Salon de la Race. Jamais on n'a vu spectacle aussi humiliant pour les Canadiens français dans toute leur histoire parlementaire."

"Mais pour le faste criard et prodigieux, René La Belle n'a pas son égal parmi les autres mal emboûchés de la Chambre. Le député aux oreilles en cuiller a pu se faire élire à Québec avec sa chemise sur le dos. Il y a de cela six mois. Six mois qui ont vu des prodiges."

"Depuis le peu de temps que le ci-devant chômeur La Belle est député, il a accompli l'incroyable tour de force, avec sa modeste indemnité parlementaire, de se procurer deux automobiles du dernier modèle, et il porte au doigt un diamant de sultan des Mille et Une Nuits qu'il s'amuse, avec une vanité enfantine, à faire étinceler sous les yeux de la vile populace. Un de ces jours, on apprendra que La Belle vient d'allumer un gros cigare avec un billet de \$20.00."

"La laborieuse population de Saint-Henri commence à comprendre pourquoi son député se fait de plus en plus rare dans le quartier. Le député de Saint-Henri n'est plus dans "la déche", il est maintenant dans "la Haute". Ce n'est pas La Belle, c'est Labombe: René La Belle bombe."

La dite diffamation écrite, étant de nature à nuire à la réputation du dit René La Belle, en l'exposant à la haine, au mépris ou au ridicule ou destinée à l'outrager, de ce fait publiant un libelle.

En conséquence les présentes sont pour vous enjoindre, au nom de Sa Majesté, d'être et de comparaître le 27ème jour d'avril 1937, à dix heures de l'avant-midi, au Greffe de la Paix, dans le Palais de Justice, en la Cité de Montréal, devant les Juges des Sessions de la Paix, ou Juge de la Paix, pour le dit District qui seront alors présents, aux fins de répondre à la dite plainte, et subir ultérieurement tel jugement que de droit.

Donné sous mon seing et sceau ce 19ème jour d'avril dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente sept, à la Cité de Montréal, dans le dit District de Montréal.

(Signé) J. Desmarais
Juge des Sessions de la Paix

Province de Québec,
District de Montréal

Cour du Banc du Roi
(Juridiction criminelle).

LE ROI (René La Belle)

Plaignant

vs.

LA CIE DE PUBLICATION
DU CANADA, LTEE,

Accusée

Plaidoyer général

L'accusée plaide non coupable à l'acte d'accusation porté contre elle, et ce sous réserve de toute objection, et particulièrement à la juridiction du Tribunal.

Plaidoyer spécial

Sans préjudice à son plaidoyer de non coupable, l'accusée, La Compagnie de Publication du Canada, Limitée, comme plaidoyer additionnel, dit:

QUE NOTRE SEIGNEUR LE ROI devrait et doit abandonner la poursuite du dit acte d'accusation contre elle parce qu'elle déclare que:

1.—Il est vrai qu'autant dans ses paroles que dans ses gestes, la conduite publique de René La Belle, député de Saint-Henri à l'Assemblée législative de Québec, tant en Chambre que dans les wagons de chemin de fer et ailleurs, était indigne et disgracieuse au point de justifier les reproches qui lui sont adressés à ce sujet.

2.—Il est vrai que le dit René La Belle est le symbole de l'ordre nouveau; l'ordre nouveau étant le titre dont certains partisans du parti au pouvoir affublent leur groupe lors des élections.

3.—Il est vrai que jamais il n'y a eu moins d'ordre à la Chambre que depuis que l'Union dite Nationale s'est donnée pour mission d'instaurer partout son ordre à elle.

4.—Il est vrai que bon nombre des députés de l'Union dite Nationale ont été élus sans égard à leurs mérites personnels.

5.—Il est vrai que le dit René La Belle était chômeur, c'est-à-dire, sous secours direct, lors de ses élections.

6.—Il est aussi vrai que les chômeurs de Saint-Henri ainsi que les ouvriers toujours menacés de tomber en chômage, ont aussi naturellement pensé qu'ils trouveraient dans ce grand parler un grand défenseur.

7.—Il est vrai qu'on entend maintenant crier à la Chambre au Parlement de Québec, par les membres de la députation de l'ordre nouveau dont fait partie le Plaignant, les paroles suivantes: "Farnes vos gueules!", "Maudits menteurs!", "Tas de voleurs!", "De l'honneur, vous n'avez pas, vous autres!"

"Sortez donc d'hor pour ouaire!" et le reste des aménités du "Salon de la Race"; le "Salon de la Race" étant le nom pompeux de certains partisans du parti présentement au pouvoir affublent la Chambre des députés où siège l'Assemblée législative.

8.—Il est vrai qu'on n'a vu spectacle aussi humiliant pour les Canadiens Français dans toute leur histoire parlementaire.

9.—Il est vrai que le député La Belle est allé à Québec avec sa chemise sur le dos; figure acceptée comme indication de pauvreté — il était sous secours direct. Il y a de cela six mois. Six mois ont vu des prodiges.

10.—Il est vrai que depuis le peu de temps que le ci-devant chômeur La Belle est député il a accompli l'incroyable tour de force, avec sa modeste indemnité parlementaire, de se procurer deux automobiles du dernier modèle.

11.—Il est vrai que le dit René La Belle, ci-devant chômeur, porte maintenant au doigt un magnifique diamant rappelant celui du Sultan des Mille et Une Nuits, qu'il s'amuse, avec une vanité enfantine, à faire étinceler sous les yeux de la populace.

12.—Il est aussi vrai que la laborieuse population de Saint-Henri commence à comprendre pourquoi ce député se fait de plus en plus rare dans le quartier.

13.—Il est finalement vrai que le député de Saint-Henri n'est plus dans la "déche", il est maintenant dans la "Haute".

14.—La dite accusée déclare généralement et en outre que le dit écrit faisant l'objet de l'acte d'accusation est vrai en substance et en fait.

ET SANS LIMITATION, la dite accusée déclare au surplus:

15.—Que le dit écrit portait et porte sur des questions d'intérêt public et qu'avant comme au temps où le dit écrit a été publié il était dans l'intérêt public qu'il soit, et qu'il l'est pour le bénéfice du public, et que la chose elle-même était vraie.

16.—Que les faits rapportés étaient notoire et de telle nature que les dits commentaires sur la conduite publique d'une personne qui prend part aux affaires publiques sont loyaux.

17.—Que d'ailleurs et au surplus, les commentaires portent sur la conduite publique d'un serviteur public au Parlement ou ailleurs, et que le public a droit d'en être informé.

18.—Qu'il était et qu'il est encore de l'intérêt public que l'article en question fut publié afin que l'électorat et le public en général puissent prendre connaissance des faits, gestes et agissements d'un individu qui a réussi à se faire élire à titre de chômeur et pour représenter les chômeurs; et le public a droit de savoir de quelle façon la promesse électorale est tenue et de quelle façon se conduisent un député et un parti qui ont été élus sous l'égide de réforme et d'honnêteté.

19.—La publication des faits relatés à l'écrit base de l'acte d'accusation était et est encore dans l'intérêt public, pour l'information du public en général et de l'électorat en particulier, à qui il appartient de droit strict de vérifier la vérité des représentations faites par un candidat pour obtenir un mandat, autant que sa sincérité dans l'exercice d'icelui.

Et ceci l'accusée est prête à établir.

Pour ces raisons et les autres attachées à cette matière, l'accusée demande le renvoi de l'acte d'accusation.

Montréal, 10 septembre 1937.

La Cie de Publication du Canada Limitée

Par: Philippe Brais et

Gérald Fautoux,

ses procureurs.

Ce procès s'instruira vendredi matin, 17 septembre, en Cour d'Assises, au nouveau Palais de Justice.

Le C. P. R. pourra placer des fils au-dessus des rues

Un supplément de \$46,180 est voté pour le parachèvement de l'égout Trenholme

Au conseil municipal

L'ordre du jour de la séance du conseil municipal est pratiquement aussi chargé après la séance d'hier qu'avant. Seulement cinq des 20 items ont été adoptés, les 15 autres gardant leur rang sur l'ordre du jour auquel sera ajouté, pour la prochaine séance, le rapport recommandant la nomination des membres du bureau de révision.

L'une des motions adoptées, proposée par MM. Seigler et Lesage à la dernière séance du conseil, prie le comité exécutif de suggérer au gouvernement provincial de consacrer une partie des fonds destinés pour les allocations de chômage à employer un groupe de chômeurs à couper et détruire les plantes et herbes dont le pollen cause la fièvre des foins.

Le conseil, avec huit dissidences, a adopté un rapport du comité exécutif autorisant le C.P.R. de placer des fils aériens au-dessus des rues de la Montagne, Aqueduc, Guy, des Seigneurs et Atwater, entre la gare Windsor et les limites de la cité de Westmount. Il fallit y avoir un vote sur cette question, mais finalement le maire décida que ce serait retarder les délibérations pour rien, le nombre des dissidents étant trop petit pour empêcher l'adoption du rapport.

On a aussi voté un crédit de \$8,300 pour la construction d'un pavage permanent sur la rue Maria, entre les rues St-Augustin et Ste-Emilie. Le contrat est accordé à MM. Durand et Durand.

Le quatrième rapport adopté établit une ligne homologuée sur le boulevard Perron, entre les rues Millen et St-Charles.

Le cinquième, et le dernier rapport adopté accorde à MM. Tossaint Frères un supplément de \$46,180,30 pour le parachèvement de leur contrat de construction de

(Suite page sept)

Scène tempétueuse autour d'une lettre "de bêtises"

Réunion de débardeurs

Le local 1443 de l'Association internationale des débardeurs côtiers tiendra une réunion ce soir, à 8 heures, dans l'édifice des débardeurs, 406 rue Champ de Mars.

Association qui offrira son aide au gouvernement

L'Association canadienne d'éducation des adultes et le plan fédéral d'aide aux jeunes

Un sous comité de l'Association canadienne d'éducation des adultes se rendra à Ottawa mercredi pour offrir à l'hon. Norman Rogers, ministre du travail dans le gouvernement canadien, l'aide, les conseils et le fruit de l'expérience de l'Association dans la réalisation d'un plan fédéral et provincial d'aide à la jeunesse pour lequel le cabinet fédéral vient de voter un million de dollars comme mesure d'urgence contre le chômage.

Le docteur Georges Bouchard, député de Kamouraskie à la Chambre des Communes et président de la section canadienne française de l'Association, a fait remarquer, hier soir au cours d'une assemblée du comité exécutif de l'Association, que les subsides votés par le gouvernement fédéral à l'égard de la jeunesse ne devaient servir qu'à des fins bien spécifiques, c'est-à-dire des fins éducatives.

Ottawa prend pour acquis qu'il coopérera avec les administrations provinciales mais, affirme M. Bouchard, il ne peut pas intervenir dans les détails puisque le fédéral ne veut pas prendre la responsabilité de diriger une entreprise éducative qui est du domaine exclusif du provincial.

M. Wilfrid Bovey, directeur des relations extérieures de l'université McGill, et membre de l'exécutif de l'Association, a insisté sur le fait que des subsides sont destinés à des fins éducatives, que l'Association est la seule possédant une organisation à travers tout le pays et qu'en conséquence il n'y avait pas de raison pour le gouvernement de refuser l'aide de l'Association.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral, a-t-on affirmé, s'est trop pressé de mettre son plan à exécution avant d'avoir mûri le programme éducatif. Le résultat c'est qu'il y aura peut-être de la perte de temps et d'argent puisque d'ici au printemps prochain il faudra organiser le programme d'étude, trouver les élèves et faire rapport le printemps prochain.

Les membres présents hier soir à l'assemblée étaient le docteur H.-F. Munro, président de l'Association et surintendant de l'Instruction publique de la Nouvelle-Becasse, M. W.-J. Dunlop, président du comité exécutif de l'Association; M. B.-O. Filteau, secrétaire du Conseil de l'Instruction publique de Québec; le docteur Bouchard, M.P.; Mme A.-M. Plumtree, de Toronto; le docteur S.-F. Maine, de l'université Western, M. R.-M. Winter, de l'université Queen's et quelques autres.

Destitution des neuf derniers membres du comité protestant de l'Instruction publique

LE PLUS JEUNE GRAND-PERE DU CANADA



M. Albert Gaudreau, 534, rue Joliette, a l'honneur d'être le plus jeune grand-père du Canada. Aged 35 ans seulement, il bat le record établi par un citoyen de la province d'Ontario qui a 36 ans et qui était considéré jusqu'à récemment comme le plus jeune grand-père du Canada. Sa fille, Mme Adrien Longpré, a donné naissance récemment à un garçon. Elle est actuellement âgée de 18 ans. On remarque ci-haut Mme Adrien Longpré tenant dans ses bras son premier né. En arrière, M. et Mme Albert Gaudreau. Celle-ci, née Blanche Tremblay, est âgée de 34 ans. M. Adrien Longpré, qui travaillait hier soir alors que la photo a été prise, n'apparaît pas dans la vignette. On compte dans la famille de M. Albert Gaudreau, quatre générations du côté paternel, et aussi du côté maternel. (Photo CANADA)

Le trésorier de la province, M. Fisher, a ordonné les destitutions

Situation tendue

On a décidé hier à Montréal que le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique doit être réorganisé de tout au tout et que les neuf membres qui en font encore partie devront se retirer. On a même exprimé le regret que ces derniers n'aient pas remis leur démission avant qu'on ne le leur ait demandé. On se rappelle que, la semaine dernière, sept membres du comité furent priés de donner leur démission. Cette nouvelle avait créé un grand étonnement et une situation très tendue parmi la population protestante de la province. Ces démissions, celles de la semaine dernière et celles qui suivront la décision prise hier soir, ont été demandées par M. W. P. Percival, directeur de l'Instruction publique dans la province, et, au contraire de ce qu'avait laissé entendre M. Duplessis, elles n'ont pas été demandées sans autorisation. Le trésorier de la province, M. Martin B. Fisher, a, en effet, déclaré hier soir que c'est lui qui a donné ordre à M. Percival de prier les membres du comité protestant de remettre leur démission.

C'est M. Fisher et ses collègues protestants de l'Assemblée législative qui ont décidé de réorganiser le comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. M. Maurice Duplessis les a, parait-il, laissés libres d'agir à leur guise sur cette question.

Le président du comité, l'hon. M. Gordon W. Scott avait offert sa démission au lendemain des dernières élections, mais sa démission n'avait pas encore été acceptée.

Trouvé mort dans son automobile

M. Roméo Labelle, disparu depuis deux jours, est trouvé asphyxié

M. Roméo Labelle, un voyageur de commerce, âgé de 35 ans, domicilié au 5122, rue Fabre, a été trouvé mort dans son auto, en face du 3822, avenue de l'Hôtel de Ville, hier matin. La mort a été causée par le monoxyle de carbone. Le cadavre a été transporté à la morgue pour enquête.

Le sergent détective Valois a découvert un bout de tuyau de caoutchouc, conduisant le gaz du tuyau d'échappement dans la voiture. Un frère de M. Labelle recherchait ce dernier depuis deux jours. Il n'a donné aucune explication de sa disparition.

DISPARITION DE M. FRANK VEITCH

M. Frank Veitch, âgé de 63 ans, domicilié au 4243, avenue Wilson, Notre-Dame-de-Grâce, un ancien employé du "Herald", est disparu depuis samedi et l'on craint qu'il ne se soit noyé dans le fleuve Saint-Laurent. Il partit de l'hôtel Montréal avec l'intention de se baigner et on ne l'a pas revu depuis. On a trouvé ses vêtements sur le rivage, samedi, à quelque distance de l'hôtelier.

Nouveaux règlements de la Société-Radio-Canada

SUSPENDU HIER SOIR

Le lieutenant de police Alce Sévigny, du service de police de Verdun, a été suspendu de ses fonctions hier soir, par le conseil en comité. On a aussi parlé de réorganisation complète du service.

Les réviseurs ne sont pas nommés

Le seul rapport frappé de "Next Meeting" à la séance du conseil municipal

Le bureau de révision n'est pas encore constitué et ses membres ne sont pas encore nommés. Le rapport présenté au conseil municipal à la séance d'hier par le comité exécutif a été frappé d'un "Next Meeting" par les délégués Dubreuil et Caron, de Montcalm et Maisonneuve, respectivement.

Le comité exécutif avait recommandé la nomination des mêmes membres que dans son rapport de la semaine dernière.

Tous les autres rapports du comité exécutif ont été adoptés. En voici la liste:

A l'effet de ratifier la vente à l'enchère de certains lots situés sur les rues Larose et Mercier. (Adopté).

A l'effet de permettre à monsieur Joseph Ward de garder en place une plateforme en bois sur la rue Parthenais, en face du numéro 139. (Adopté).

Recommandant que certains terrains situés sur la rue Langemark, entre les rues Baldwin et Azilda, constituent un parc public et soient à l'avenir considérés comme tel. (Adopté).

A l'effet d'approuver un acte de tolérance en faveur de M. Thomas Irving Hollinrake pour l'impétiement d'un bâtiment lui appartenant à l'angle des rues Craig et St-Jacques. (Adopté).

A l'effet de voter des crédits supplémentaires pour la pose d'une armature dans la fondation en béton des pavages de l'avenue Kent, entre l'avenue Légaré et l'avenue Westbury, et de l'avenue McLynn, entre les rues Dupuis et Bourret. (Adopté).

A l'effet d'autoriser l'exécution de certains travaux spéciaux, au coût de \$1300.00, par MM. Durand et Durand, en rapport avec la construction de trottoirs sur le chemin Kingston. (Adopté).

Interdiction de parler de la limitation des naissances et des maladies vénériennes

Publicité limitée

Ottawa, 13. (P.C.) — Dans ses nouveaux règlements, la Société Radio-Canada interdit les émissions sur la limitation des naissances et les maladies vénériennes. En outre, elle restreint la publicité des vins et de la bière aux provinces où une telle publicité est légale et déjà faite à la radio.

Les nouveaux règlements, que le gérant général, M. Gladstone Murray, a annoncés aujourd'hui, ont été approuvés à une réunion de la corporation, le 8 septembre, à Toronto. Ils seront mis en vigueur le 1er novembre.

Les renseignements publicitaires des programmes ne devront pas dépasser dix pour cent de la durée du programme. L'ancien règlement fixait le maximum à cinq pour cent, mais l'on pouvait obtenir de la corporation l'autorisation de l'augmenter, de sorte que le règlement était sans effet.

Afin d'assurer une plus grande protection au public la publicité des produits alimentaires et des produits pharmaceutiques devra être soumise au ministère des pensions et de l'hygiène avant d'être radiodiffusée. Les diffuseurs de radio et de radiodiffusion des fausses nouvelles et de la publicité mensongère sont interdits. Les procès sont aussi proscrits.

Les règlements touchant les nouvelles ont été éclaircis et se lisent comme suit:

"Les postes ne devront transmettre aucune nouvelle ou information, de quelque nature qu'elle soit, si elle a été publiée dans un journal ou obtenue, recueillie, compilée ou contournée par un journal ou une association de journaux ou par une agence ou service de nouvelles, sauf les suivantes:

"(A) les bulletins qui publient régulièrement les divers bureaux de la Presse Canadienne (T.C.P.) pour l'usage exprès des postes de radiodiffusion du Canada;

"(B) les nouvelles locales, conformément aux ententes que chaque poste conclura individuellement avec son journal ou ses journaux locaux ou les nouvelles qu'il pourra recueillir par ses propres employés;

"(C) les nouvelles provenant d'autres sources que celles mentionnées dans les paragraphes (A) et (B) ne devront pas être radiodiffusées à moins qu'on en ait obtenu d'avance la permission." (Suite page six)

LES AMELIORATIONS APORTEES AU MONUMENT NATIONAL



Les directeurs de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et de la Société nationale de Fiducie, ainsi que les directeurs des Variétés Lyriques, se sont réunis hier après-midi au Monument National pour constater les améliorations que l'on a apportées à cette populaire salle de spectacle. Le Monument National est devenu l'une des salles les plus confortables en ville. On reconnaît ci-dessus, première rangée de gauche à droite, M. Jean Goulet, des Variétés Lyriques, M. J. Albert Bartheau, de la Société nationale de fiducie et le trésorier de la Société St-Jean-Baptiste, deux sociétés intéressées à l'administration du Monument National, M. Lionel Daunais, directeur des Variétés Lyriques, M. Victor Morin, de la Société royale du Canada, M. J. Alfred Bernier, ancien président de la Société St-Jean-Baptiste, M. Frédéric Pelletier, critique musical, et M. Charles Goulet, directeur des Variétés Lyriques. Deuxième rangée, de gauche à droite, M. Jean Crevier, M. J. A. Contant, M. Henri Ouimet, Maurice Payette, A. Lacroix. En arrière, M. Emile Pigeon, directeur de la Société St-Jean-Baptiste. (Photo CANADA)